THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1702unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1702.

A TREVOUX,

Chez ESTIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCII.

Avec Privilege & Approbation.

PERIOD.
N
I
I6
1702
no. 3

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1702.

L'ART DE TOURNER OU DE faire en perfection toutes sortes d'ouvrages au tour. fr. lat. Par le R. P. Charles Plumier Religieux Minime. A Lion 1701. fol. pagg. 187. avec prés de 80. grandes planches très-chargées de figures.

LE Tour est d'un usage si necessaire dans la plûpart des arts méchaniques, qu'on a droit de présumer que c'est une des plus anciennes machines dont les hommes se soient servis, & on ne conçoit pas com-

ment Tubalcaïn fils de Lamech auroit pu fabriquer & arrondir les ouvrages de fer & d'airain, dont l'Ecriture lui attribuë l'invention, s'il n'avoit trouvé dans le Tour le moyen de leur donner cette forme ronde, qui en fait toute la beauté, & qui eſt ſouvent neceſſaire à pluſieurs ouvrages des arts les plus communs. On trouve encore dans l'Ecriture que l'art du Tour étoit déja fort perfectionné du temps de Salomon. Les Auteurs prophanes ont attribué cette belle invention à Dédale ou à ſon neveu Talus ou Perdix. Quoiqu'il en ſoit, il eſt très-certain que cet art a été fort cultivé des Grecs & des Romains, & on raporte même que ces derniers ont eu juſqu'à des lits d'yvoire faits au tour. Les nations de l'Europe les plus polies s'attachent de jour en jour à perfectionner ce bel art, & on voit maintenant des ouvrages de bois, d'yvoire, de toutes ſortes de metaux & autres matieres, travaillez au Tour avec une varieté & une delicateſſe qui ſurprend, & qui paroît inconcevable. Tel eſt le ſcep-

tre dont nous donnons icy la figure en racourci, & ſelon toutes les proportions de l'original, qui a plus de 32. pouces de longueur.*

Cet art eſt curieux & divertiſſant, ſur tout pour ceux qui s'y attachent par un amuſement honnête, & non par la neceſſité de leur Etat. Mais il a ſes ſecrets & ſes myſteres, & on ne doit pas s'étonner que perſonne juſqu'ici n'ait entrepris de les découvrir. Tous ceux qui ſe mêlent du Tour, ne les connoiſſent pas toûjours, & ceux qui en ont eu quelque connoiſſance, n'ont point eu peut-être le talent de s'exprimer nettement ſur leur art, & de reduire en préceptes methodiques ce que l'experience & un long uſage leur avoit appris. Peut-être auſſi que l'interêt propre, la jalouſie & une certaine malignité qui n'eſt que trop commune à ceux qui croyent ſçavoir dans leur art quelque choſe de plus que le reſte des hommes, a empêché bien de gens de faire part aux autres de leur découvertes, & de transmettre à la poſterité les con-

* *Voyez la figure.*

noiſſances qu'ils avoit acquiſes. Il eſt vray qu'on trouve dans le Catalogue des Ouvrages de Cardan, un traité ſur le Tour, mais apparemment que ce n'étoit qu'un projet, & ce livre du moins n'a jamais été imprimé. Jacques Beſſon & Salomon de Caux en ont traité aſſez ſuperficiellement. M. Felibien n'a gueres donné que l'Explication des termes, & le ſçavant & curieux Mr. Moxon Anglois dans ſon traité général des arts liberaux, n'a fait qu'ébaucher cette matiere. Il falloit un homme du caractere du R. P. Charles Plumier, pour entreprendre un tel deſſein & pour y réüſſir parfaitement. L'heureux genie qu'il a pour les arts, ſecondé d'une application infatigable à l'étude & au travail, le commerce qu'il entretient avec des perſonnes diſtinguées, qui ſe font un plaiſir de lui communiquer leurs découvertes les plus curieuſes, & de profiter des ſiennes, ſon deſintereſſement, ſa probité, ſon zele pour le bien public & pour la perfection des arts & des ſciences, tout cela doit faire regarder

cet Ouvrage comme très-ſingulier, & très-excellent dans ſon genre. Il a pris la peine de faire cet Ouvrage en latin & en françois, & on a mis l'un à côté de l'autre, pour la commodité des étrangers. Les planches ſont en très-grand nombre, gravées en taille douce de la grandeur du livre & auſſi chargées qu'il a été poſſible en évitant la confuſion. Le P. Plumier en a fait tous les deſſeins avec un ſoin & une exactitude charmante. Il y a fait entrer tous les outils, toutes les machines, en un mot toutes les pieces qui ont quelque rapport à ſon Ouvrage. Ils les a repreſentées ſuivant les differens côtez, tant par les hauteurs, que par les longueurs & épaiſſeurs. Il a gardé la Perſpective autant qu'il a été poſſible, dans les plans geometriques & profils qu'il a donnez; & cela d'une maniere ſi nette & ſi aiſée à concevoir, que la plûpart de ces planches n'ont preſque pas beſoin d'explication.

Pour entrer un peu davantage dans le détail de cet Ouvrage, il eſt diviſé en dix parties. Dans la pre-

miere [a] l'Auteur apprend à placer un banc, à prendre ses jours, à se bien poster, à connoître, à manier, à forger, limer & tremper les outils, à tourner le fer pour faire les mandrins, & enfin à tourner sans maître, si on a un peu de genie pour cet art.

La seconde [b] est sur le tour simple entre deux pointes, sur la construction des pouppées, des regles, des supports & des clavettes, sur l'usage d'un clavier pour faire toutes sortes de pas de vis, sur les lunettes pour tourner en l'air &c.

La troisiéme [c] est sur le tour figuré, c'est à dire, qui sert à faire des figures : on en propose plusieurs assortimens, & on explique la maniere de s'en servir. Par leur moyen il n'y a gueres de figures dont on ne puisse venir à bout, soit qu'elles soient regulieres, ou irregulieres, on pourroit même tourner un visage on une medaille, mais le P. Plumier démontre que ce ne pourroit être que fort imparfaitement.

La quatriéme [d] est sur le tour parallele pour faire les ovales, & sur

[a] *P.1.* [b] *P.29.* [c] *P.49.* [d] *P.81.*

quelques nouvelles inventions pour faire l'ovale tant ſimple que goderonnée en évitant les défauts des tours ordinaires.

La cinquiéme [a] explique pluſieurs pieces à faire l'ovale , qui peuvent ſe mettre indifferemment à toutes ſortes de mandrins, & ſervir à toute ſorte de tours.

La ſixiéme [b] repreſente les plus belles roſettes dont on s'eſt ſervi pour figurer les ouvrages , & ſur tout pour les ornemens d'Architecture accommodez au tour , les profils , les moulures &c.

La ſeptiéme [c] explique les tours portatifs , les tours de fer qui s'attachent aux tables en forme d'étau , les tours d'horloger &c.

La huitiéme [d] apprend l'uſage de pluſieurs machines pour pouſſer des ondes , des oves & autres figures ſur des manches de couteau , des pommes de canne , des pilaſtres ; pour faire des pointes de diamant ſur ce qu'on appelle les manches facon d'Angleterre ; pour faire la torſe ordinaire & la torſe ondée,

[a] *P.* 114. [b] *P.* 124. [c] *P.* 138. [d] *P.* 150.

goderonnée qui va en diminuant tant en groſſeur qu'en égalité de ſpirale.

La neuviéme [a] roule ſur la maniere de faire certains ouvrages particuliers & fort delicats , comme pour tourner des excentriques des eſcaliers , pour faire une boule exactement ronde , & même pluſieurs globes les uns dans les autres, des boules à facettes vuidées à jour, pour faire encore dans ces boules des vaſes goderonnez &c.

La dixiéme [b] traitte des outils généraux pour le tour, comme ſcies, filieres, taraults , gouges , bedanes , ciſeaux , fermoirs &c. & finit par quelques ſecrets particuliers pour faire le beau noir d'ébene & le verni de la Chine, pour teindre le bois en toutes ſortes de couleurs & l'yvoire en rouge & noir , pour préparer la corne , & l'écaille de tortuë, pour la mouler & en faire pluſieurs ſortes d'ouvrages , pour la ſouder & joindre proprement ſans qu'il y paroiſſe. Ces petits ſecrets doivent faire plaiſir à bien des gens qui ſe font

[a] *P.* 167. [b] *P.* 174.

une occupation de l'exercice du tour, soit pour charmer leur solitude, soit pour cultiver le talent qu'ils ont pour les mechaniques. Le R.P. Plumier nous a assuré que ces secrets lui viennent tous de bonne main, mais enfin il ne les a pas éprouvé tous. Il a souhaitté que nous avertissions le public qu'il ne les garantilloit pas, que ce n'étoit pas même son dessein qu'on les imprimât, mais que ceux qui ont eu soin de l'édition pendant son absence, & pendant la maladie de Mr. l'Abbé Perichon, qui avoit bien voulu s'en charger, ayant trouvé parmi ses papiers ce recueil de secrets, avoient crû bien faire de les ajoûter au bout du livre.

Dans tout le reste, & c'est ce qui rend cet Ouvrage plus considerable, l'Auteur ne rapporte rien qu'il n'ait executé lui-même, puis qu'il nous assure qu'il n'a jamais vû aucun ouvrage qui ait été fait sur le tour, qu'il n'ait imité de sa propre main, aussi-bien que toutes les machines necessaires pour les executer.

Du caractere que nous avons dé-

peint le R. P. Plumier, on voit bien qu'il n'êtoit pas homme à manquer de reconnoissance à l'égard de tous ceux ausquels il a quelque obligation. Il a dedié son livre à M. Begon Intendant de la Rochelle, si connu par sa probité, par son attachement à tous les devoirs de la Religion, par son zele pour le service du Roy, par son érudition, par son bon goût en toutes choses antiques & modernes, & sur tout par la genéreuse protection dont il a honoré les lettres, & par la belle dépense qu'il a faite pour conserver à la posterite les portraits & les éloges des hommes illustres qui se sont distinguez le siécle passé dans les arts & dans les sciences. Une partie de la Préface est employée à marquer ceux qui ont fourni quelque chose à l'Auteur pour la perfection de son Ouvrage, & je m'arrêteray d'autant plus volontiers à ce détail, que je croy faire plaisir au public de faire connoître le R. P. Plumier, dont j'auray de tems en tems à parler dans la suite de ces *Memoires*. Il avoit eu dès l'enfance de l'inclina-

tion pour le tour, & Mr. son pere qui se plaisoit à cet exercice, lui en avoit donné les premieres leçons. Avec un genie heureux pour les arts & une grande passion pour s'y perfectionner, il eut le bonheur de tomber entre les mains du fameux Pere Emmanuël Magnan, qui en fit son éleve, & s'appliqua à le cultiver.

Ensuite dans les differens voïages, que le devoir du P. Plumier, ses emplois ou son inclination luy firent faire en plusieurs parties de l'Europe, il s'informa de ceux qui pouvoient s'être acquis quelque reputation dans l'art du Tour. Il ne perdit jamais ce dessein de vûe pendant les 7. années qu'il a emploïées par ordre du Roy à la recherche des plantes de l'Amerique, & à quelques découvertes dont nous nous reservons de parler une autrefois plus au long. Pour revenir à ceux que le P. Plumier nomme entre autres comme les plus distinguez dans l'art du Tour, il profita à Marseille de la connoissance du P. François Chapuis Prêtre de l'Oratoire, & des sieurs Marotti & Faucher, & à Pa-

ris de celle de M. de Clotomont & ſur tout de M. l'Abbé Forcet de la Guiche, qui luy fit part de ſes belles & ſubtiles inventions : Je ne fais que nommer ces Mrs dont le R. P. Plumier a fait un long éloge ; il ſe reconnoît encore très-redevable à Mrs. Hambert, Taillemars, la Grange & Paradis qu'il nomme avec éloge dans le corps de ſon Ouvrage, mais plus particulierement à *Mr. Maubois tourneur pour le Roy dans le Louvre, lequel*, dit-il dans ſa Preface, *on peut appeller le grand Tourneur par excellence, pour la facilité & l'habitude qu'il a de faire ſur le tour toutes ſortes d'ouvrages.* Cet éloge ſi juſte & cette reconnoiſſance ſi bien marquée nous fait croire que Mr. Maubois n'a eu aucune part à des vers qu'un mauvais Poëte luy a addreſſez contre le P. Plumier au ſujet de ce livre, & s'il en a eu quelque connoiſſance, nous ſommes perſuadez qu'il a été le premier à les condamner & à les ſupprimer. En effet le P. Plumier * ayant eu occaſion de donner le deſſein d'un aſſortiſſement particulier de deux poupées & d'un ar-

** p. 3. chap. 4. pag. 62.*

bre pour tourner en figures, il donne tout l'honneur de cette invention à Mr. Maubois, & en fait un détail qui doit luy faire plaisir.

Mais il nous reste encore à parler de deux personnes ausquelles le P. Plumier, ou plutôt le public est redevable de l'édition de cet Ouvrage qui s'est faite à Lion par leurs soins. L'un est Mr. l'Abbé de Servieres digne fils de l'illustre feu M. Grolier de Servieres, & héritier de ses talens & de son heureux genie pour le tour, aussi-bien que de ce fameux cabinet rempli d'une infinité de pieces admirables, qui fait un des principaux ornemens de la ville de Lion, & des plus dignes de la curiosité des étrangers. C'est de ce cabinet que le P. Plumier a dessiné sur les originaux les plus belles pieces d'yvoire travaillées au tour, qu'il a mises dans son livre pour servir de modele à ceux qui tendent à la perfection de cet art. L'autre personne qui par ses soins obligeans & par sa liberalité a beaucoup contribué à l'édition de ce livre, est Mr. l'Abbé Perichon dont le frere

eſt Preſident à Mortier au Parlement de Dombes. Il eſt de l'intereſt du public & de nôtre devoir particulier de faire connoître ceux qui s'employent ſi genéreuſement à l'avancement des arts. Nous ſuivons en cela l'exemple du P. Plumier, qui tache même de faire retomber toute la gloire de ſon Ouvrage ſur ceux qui l'ont un peu aidé. Mais on ne manquera pas de rendre juſtice à ſon merite, ſa modeſtie ne fera qu'augmenter l'eſtime qu'on doit faire de ſon travail, & tout homme équitable & un peu connoiſſeur ſera perſuadé, que dans un Ouvrage tel que celui-cy, quelque ſecours que l'Auteur reçoive d'ailleurs, il lui en reſte beaucoup à faire, & que quand il n'auroit qu'à choiſir, à arranger methodiquement & à expliquer tout ce qu'on lui fournit, s'il y reüſſit, comme le P. Plumier a fait, il merite d'avoir tout l'honneur de l'Ouvrage entier.

L'HISTOIRE DES CONGREGATIONS de Auxiliis *justifiée contre l'Auteur des* Questions importantes &c. *Par un Docteur de Theologie de la Faculté de Paris.* A Louvain chez Jerôme Nempe avec Approbation. 1702. in 8° page 522.

COmme le livre des *Questions importantes* peut faire quelque impression sur l'esprit de ceux qui le lisent avec attention, l'Auteur de l'Histoire des Congregations *de Auxiliis* a cru devoir y répondre. Il le fait fort au long, & en suivant son Adversaire pied à pied.

On établissoit trois choses principales dans le livre des *Questions importantes*. La premiere qu'à la fin des Congregations *de Auxiliis*, il n'y a point eû de jugement arrêté par le Pape & par les Cardinaux. La seconde que le Pape & les Cardinaux eurent de grandes raisons de ne point suivre l'avis du plus grand nombre des Consulteurs, qui étoient opposez aux Jesuites. La troisiéme que les pieces sur lesquelles

l'Abbé le Blanc a compoſé ſon Hiſtoire ſont indignes de foy. L'Auteur de cette Réponſe entreprend de juſtifier l'Hiſtoire des Congregations *de Auxiliis* contre ces trois chefs d'accuſation.

Le premier eſt le capital. L'Hiſtorien avoit avancé dans ſon Ouvrage qu'à la fin des Congregations *de Auxiliis* il y a eu un jugement arrêté, auquel il n'a manqué que la publication. Ce fait eſt remarquable. C'eſt preſque l'unique qu'il importe de ſçavoir. Que les Jeſuites ayent bien ou mal diſputé ; que les Conſulteurs leur ayent été favorables ou contraires ; cela ne décide rien pour le fonds. Il s'agit principalement de ſçavoir ce que le Pape & les Cardinaux ont jugé de la doctrine des Jeſuites. L'Hiſtorien a dit qu'ils avoient arrêté la condamnation de la doctrine de Molina, enſorte que les Papes pourroient aujourd'hui publier le jugement qui fut arrêté alors ſans l'examiner davantage. On a attaqué ce fait dans les *Queſtions importantes*, & on a voulu prouver qu'il étoit très-faux.

L'Auteur de cette Réponſe entreprend de le juſtifier. Pour cela il prouve que dès l'an 1606. la ſacrée Congregation donna ordre aux Conſulteurs de dreſſer un projet de déciſion : que Paul V. promit de publier un jugement en ſon tems : & que le Reſcrit qu'il donna n'eſt point la derniere déciſion du procés. Il ne reſteroit plus qu'à prouver que le Project dreſſé par les Conſulteurs a été examiné & approuvé par le Pape & par la ſacrée Congregation : ſans quoy on ne peut pas dire qu'il y ait eû un jugement arrêté, auquel il ne manque que la formalité d'être publié ſolemnellement.

L'Auteur paſſe enſuite aux raiſons pour leſquelles on avoit prétendu dans les *Queſtions importantes* que le Pape & les Cardinaux refuſerent de ſuivre l'avis des Conſulteurs. La premiere eſt priſe de la précipitation des Conſulteurs dans le premier jugement qu'ils porterent de la doctrine de Molina. La ſeconde de leur variation dans les examens dont ce premier jugement

fut ſuivi. Ce que l'Auteur de la Réponſe dit ſur la premiere ne contente pas pleinement ; ce qu'il dit ſur la ſeconde paroît plus ſolide. Il ſeroit trop long de mettre icy en détail tout ce que l'Auteur répond aux dix autres raiſons. Il ſuffit de dire en général qu'à l'exception d'une lettre de l'Archiduc Albert, dont cet Ecrivain prétend que la traduction n'eſt pas fidelle, il reconnoît la verité de toutes les autres pieces produites dans les *Queſtions importantes* : mais il s'inſcrit en faux contre les conſequences qu'on a tiré de toutes ces pieces. Pour ce qui regarde les Cenſures des Univerſitez d'Allemagne, il dit une choſe fort plauſible : ſçavoir que la plûpart de ceux qui y ont ſouſcrit étoient Jeſuites.

Au regard des pieces ſur leſquelles l'Hiſtoire a été compoſée, on avoit dit dans les *Queſtions importantes* qu'elles avoient été mépriſées par le Pape & par les Cardinaux qui aſſiſterent aux diſputes, & la preuve qu'on en avoit apportée eſt

qu'au lieu de les enfermer dans les archives du S. Office, ils en avoient abandonné les originaux au P. Coronel, qui aprés les Congregations finies n'avoit plus aucun caractere. L'Auteur répond qu'il est vray que les Originaux de ces Actes sont dans la Bibliotheque des Peres Augustins : mais que cela n'empêche pas qu'ils ne soient aussi en original dans les Archives du S. Office. Cela suppose que lors que divers Princes,& divers Prelats , lorsque les Inquisiteurs & les Universitez écrivirent au Pape pendant les disputes , ou lui envoyerent des Consultations de Docteurs sur les matieres contestées, ils avoient soin d'envoyer deux exemplaires de leurs lettres & de leurs censures , l'une pour le Pape & pour les Archives du saint Office , l'autre pour le P. Coronel Secretaire de la Congregation : que de même lors que les Consulteurs souscrivoient un Projet de censure ils en signoient toûjours deux Exemplaires , l'un pour le Pape, l'autre pour le P. Coronel. Car il est necessaire que cela se soit

fait de la ſorte, ſi les originaux qui ſe gardent chez les Peres Auguſtins ſe trouvent auſſi dans les Archives du S. Office. Comme ce n'eſt point là la maniere ordinaire d'agir, il eût été bon de donner des preuves poſitives d'un fait qui paroît extraordinaire.

L'Auteur vient enſuite au Decret d'Innocent X. qui déclare qu'on ne doit ajoûter foy en aucune maniere à ces Pieces : il propoſe pluſieurs interpretations qu'il croit qu'on peut donner à ce Decret : il parle des diverſes cenſures des Conſulteurs, de leur Projet de Bulle, des Actes du P. Coronel, & de ceux de François Pegna : & il ſoutient que ces pieces meritent au moins une foy hiſtorique.

MEDAILLES SUR LES principaux évenemens du regne de Louis le Grand, avec des explications historiques par l'Academie Royale des Inscriptions & Medailles. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1702. in fol.

MOnsieur Colbert pour conserver à la posterité la memoire de tant de grands évenemens, qui rendent le Regne du Roy recommandable, crut qu'il étoit necessaire d'en faire representer les principaux sur des Medailles : & il chargea l'Academie Royale des Inscriptions d'en préparer les desseins. Mr. de Louvois Ministre d'Etat, Mr. de Pontchartrain Chancelier de France, Mr. de Pontchartrain Secretaire d'Etat, & Mr. l'Abbé Bignon sous les ordres de ces deux derniers ont fait continuer ce qui avoit été commencé sous le ministere de Mr. Colbert.

Ces Medailles ont été battuës avec beaucoup de soin : mais afin qu'un plus grand nombre de personnes pût

en avoir la ſuite, on les a fait encore graver toutes dans ce volume. Chaque page contient une Medaille avec ſon explication. La tête & le revers de la medaille ſont gravez au haut de la page : on y trouve enſuite une courte expoſition du fait Hiſtorique que la medaille repreſente, & une deſcription nette & préciſe de ce qui eſt contenu dans la medaille.

L'Ouvrage comprend déja 286. medailles, ſans celles qui y ſeront ajoûtées dans la ſuite. Les deux premieres ſont pour la naiſſance du Roy, & la ſeconde eſt ſinguliere. On voit au revers un Soleil levant avec cette Legende, ORTUS SOLIS GALLICI. & dans l'Exergue, SEPT. V. MIN. XXXVIII. ANTE MERID.M.DC.XXXVIII. pour marquer que le Roy, qui a pour deviſe un ſoleil, eſt né en 1638. le 5. de Septembre, 38.minutes avant midy. Ce qu'il y a de ſingulier dans cette medaille, c'eſt qu'on a placé tout au tour les douze ſignes du Zodiaque dans leſquels on a marqué exactement quelle étoit la

poſition

poſition des ſept Planettes au moment de cette heureuſe naiſſance. Ce moment étant l'unique où les ſept Planetes puiſſent avoir toutes en même tems cette même poſition, la naiſſance du Roy devient par là pour les ſiécles à venir l'époque la plus ſeure & la plus juſte qu'on puiſſe avoir.

Dans le revers de celle qui eſt frappée pour marquer l'avenement du Roy à la couronne, on voit le Roy élevé ſur un bouclier à la maniere des premiers François, qui élevoient ainſi leur nouveau Roy, pour le faire voir à toute l'armée. Ce bouclier eſt ſoutenu d'un côté par la France & de l'autre par la Providence repreſentée ſous la figure d'une femme qui tient un gouvernail; & aux pieds de laquelle il y a un globe & une corne d'abondance. Les mots de la legende, *Francorum ſpes magna*, & ceux de l'Exergue, *ineunte regno M. D. C. X L I I I.* ſignifient l'eſperance des François au commencement de ce regne, l'an 1643.

Il n'y avoit que cinq jours que le

Roi étoit monté ſur le trône, lorſque ſon armée commandée par le Duc d'Enguien gagna la bataille de Rocroy. C'eſt ce qu'on a exprimé dans le revers de la ſixiéme medaille. On y voit au deſſus d'un amas d'armes une Victoire aſſiſe ſur des nuées: elle tient d'une main une palme & de l'autre une couronne: la legende, *Victoria primigenia*, ſignifie la premiere victoire du Roy. L'Exergue *ad Rupem Regiam die quinto Imperii M.D.C. XLIII.* prés de Rocroy le 5. jour du Regne de ſa Majeſté, 1643. La victoire de Rocroy fut ſuivie de la priſe de Thionville. Cette conquête fait le ſujet de la ſeptiéme medaille. On y voit l'Eſperance qui porte en ſa main droite une petite victoire, & qui s'appuye ſur un pied d'eſtal, où eſt le plan de Thionville. Les paroles de la legende, *prima finium propagatio*, & celles du plan, *Theodonis villa expugnata*, ſignifient que la priſe de Thionville eſt la premiere conquête du Roy. A l'Exergue eſt la date 1643. La huitiéme repreſente la priſe de Trin & de

Pont de Sture dans le Montferrat: & la neuviéme victoire navale remportée sur les Espagnols à la vuë de Carthagene. La France eut tous ces avantages dès la premiere année du regne de sa Majesté.

L'année suivante ne fut pas moins heureuse. On prit Gravelines en Flandres ; & le Duc d'Enguien avec le Maréchal de Turenne gagna en Allemagne la fameuse bataille de Fribourg, dans laquelle on battit les ennemis trois jours de suite. C'est ce qui est exprimé dans la 12e. medaille. On y voit trois trophées : la legende *Tergemina victoria*, & l'Exergue *ad Friburgum Brisgoïæ M. D. C. X L I V.* signifient la triple victoire remportée prés de Fribourg en Brisgow 1644. Cette victoire fut suivie de la prise de Philisbourg & de plusieurs autres places importantes: & l'on prit cette année là jusqu'à trente villes ou forteresses. C'est ce qui est exprimé dans la medaille suivante, où l'on voit le jeune Roy sur une espece de thrône militaire, auquel un soldat presente plusieurs boucliers. Les

paroles de la legende ſont, *Puer triumphator*, & celle de l'Exergue, *xxx. urbes aut arces captæ M. D. C. X L I V.*

La troiſiéme année les armées du Roy gagnerent deux batailles : l'armée d'Allemagne commandée par le Duc d'Enguien gagna la bataille de Nortlingue, & celle de Catalogne commandée par le Comte d'Harcourt gagna celle de Liorens ; & l'on prit cette même année trente cinq villes ou fortereſſes. On en prit 13. l'année ſuivante, & onze l'année d'aprés. En 1648. Mr. de Turenne battit les Bavarois & obligea le Duc de Baviere d'abandonner ſa Capitale. Le Marechal de Schomberg Viceroy de Catalogne prit Tortoſe. Le Prince de Condé gagna la bataille de Lens, & on fit à Munſter la paix d'Allemagne. L'année ſuivante, on prit Condé & Maubeuge. En 1650. le Maréchal du Pleſſis gagna la bataille de Retel, & l'année ſuivante le Roy fut declaré Majeur.

Tous ces évenemens & pluſieurs autres, comme la Regence de la Reyne, la paix d'Italie, le mariage de la Reyne de Pologne, le

rétabliſſement de l'Electeur de Treves &c. ſont exprimez dans des medailles ſéparées, qu'il ſeroit trop long de rapporter icy. On ne parle pas non plus de celles qui furent frappées pour le ſacré du Roy, pour un grand nombre de villes priſes aux Eſpagnols, depuis la majorité, & pour la victoire remportée ſur eux dans la bataille des Dunes. La paix ne fut faite qu'en 1660. Alors le mariage du Roy avec l'Infante d'Eſpagne ayant été conclu, les deux Roys deſirerent mutuellement de ſe voir. L'entrevûë ſe fit dans l'Iſle que forme la Riviere de Bidaſſoa, qui ſépare les deux Royaumes. Dans la medaille qui fut faite pour conſerver la memoire de cette entrevûë, on voit les deux Rois avec leurs habits Royaux : dans le fond on apperçoit un des côtez de la riviere avec un pont qui la traverſe & des montagnes dans le lointain. La legende, *Regum congreſſio*, ſignifie l'entrevûë des Rois : l'Exergue, *Pax ad Pyrenæos M.D.C.LX.* La paix des Pyrenées en 1660.

Après la mort du Cardinal Maza-

rin le Roy voulut lui-même gouverner ſon Etat, & bien-tôt le Royaume changea de face. C'eſt pour marquer cet heureux changement qu'on a repreſenté le Roy ſous la figure d'Apollon aſſis ſur un globe orné de trois fleurs de lis. Il tient de ſa main droite un gouvernail, pour ſignifier qu'il conduit tout lui-même; & de l'autre main il tient une lyre, ſymbole de la parfaite harmonie de toutes les parties du Royaume. Les paroles de la Legende, *Ordo & felicitas* & celles de l'Exergue, *Rege curas imperii capeſſente M. D. C. LXI.* veulent dire que le Roy prenant en main les rênes de l'Etat en 1661. l'ordre & la felicité ont commencé d'y regner.

La premiere medaille où le Roy ſoit appellé Louïs le grand eſt celle qui fut frappée aprés la ſeconde priſe de Maëſtricht an 1673. Les dernieres ſont pour marquer l'élevation de Monſeigneur le Duc d'Anjou ſur le Thrône d'Eſpagne; evenement le plus ſingulier qui ſoit arrivé depuis pluſieurs ſiécles.

On a auſſi battu des medailles

pour marquer le temps de la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin & de Meſſeigneurs les Princes ſes enfans. On voit dans d'autres le Roi gouvernant lui-même l'Etat ; aſſidu dans ſes Conſeils ; y faiſant obſerver un ſecret inviolable ; tenant le Sceau ; impoſant des Loix ; faiſant des Edits pour abolir le Duel & pour bannir l'oiſiveté & le luxe ; détruiſant l'Héréſie ; élevant des temples au Seigneur ; envoyant dans les Provinces des juges integres & ſeveres pour y adminiſtrer la juſtice ; & rétabliſſant la ſeureté publique dans tout le Royaume. Il y en a quelques unes pour celebrer la magnificence du Prince dans ſes divertiſſemens, dans les appartemens, dans les Carrouſels : d'autres pour marquer ſon attention à faire valoir le Commerce, ſa liberalité à recompenſer les beaux Arts, & ſa vigilance à faire revivre la diſcipline militaire. Dans les unes il erige des Academies, il bâtit des Obſervatoires, il fonde des maiſons de pieté, il embellit la ville de Paris, & y introduit la ſeureté & la propreté.

Dans les autres il fortifie des places, il bâtit des ports, il fait construire des vaisseaux & des galeres, il établit des compagnies de cadets, des Gardes de la marine & des Gardes de l'Etendart. Tantôt on le voit prescrivant à toute l'Europe armée des conditions de paix, & l'obligeant de les accepter, ou relachant lui-même ses propres conquêtes pour procurer le repos de ses sujets. Tantôt on le voit plein de Majesté recevoir les soumissions des Corsaires d'Afrique, qui lui demandent la paix; les excuses du Doge d'une celebre Republique, ou les hommages d'un grand Prince son vassal. Tantôt c'est l'Ambassadeur d'un Prince d'Asie qui vient des extremitez de l'Orient rechercher son amitié: c'est la Reyne de Suede ou le Roy de Pologne qui preferent le sejour de la France à la possession de leurs Etats: c'est un grand Prince mal traitté de ses sujets qui cherche un azile auprès du Roy: ce sont de grands Etats qui viennent lui demander des Princesses & des Reynes: c'est la Monarchie

d'Eſpagne qui lui demande un Roi. Voïlà ce qui fait le ſujet d'une partie des Medailles du Roy. Mais on a eu ſoin d'y repreſenter principalement ſes victoires & ſes conquêtes. Sans parler icy d'un grand nombre d'autres combats conſiderables, on compte 16. batailles rangées gagnées par les troupes du Roy dans les Pays-bas, en Allemagne, en Italie & en Eſpagne : 12. victoires remportées ſur mer contre les Eſpagnols, les Anglois & les Hollandois : pluſieurs Provinces conquiſes ; & 350. villes priſes depuis l'an 1643. juſqu'en 1697. La poſterité auroit eu de la peine à croire que tout cela ſe fût paſſé ſous un même regne ſi on n'avoit eû ſoin de graver ſur l'argent & ſur le bronze, tous ces évenemens glorieux, & de lui en laiſſer des monumens dont la foy ne peut être ſuſpecte.

ACTA SANCTORUM Ordinis Sancti Benedicti ſæculum ſextum &c. C'eſt-à-dire, *Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoiſt, ſixiéme ſiecle, dépuis l'an* 1000. de

Jesus-Christ jusqu'à 1100. *recueillis d'abord par Dom Luc d'Achery; éclaircis & mis au jour par D. Jean Mabillon & par D. Thierry Ruinart, Religieux de la Congregation de saint Maur, avec les tables necessaires. Premiere partie.* A Paris chez Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier 1701. in fol. pp. 771.

On avoit discontinué depuis long tems l'édition des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoist, lorsque la paix concluë en 1697. donna lieu aux Peres Benedictins de reprendre cet Ouvrage. Il y en avoit déja sept Volumes d'imprimez, qui comprennent les Vies des Saints de cet Ordre depuis le sixiéme siecle de l'Eglise, dans lequel S. Benoist l'a fondé, jusqu'à la fin du dixiéme. On donne aujourd'huy les Saints du onziéme; mais comme il y avoit trop de matiere pour les mettre tous en un Volume, on en a fait deux tomes dont chacun contient cinquante ans. On voit à la tête de chaque Volume une Préface du P. Dom Jean Mabillon, où il traitte, comme dans cel-

les des Volumes precedens, plusieurs points très curieux d'Histoire, ou de Discipline.

Il montre d'abord, dans la Preface du premier volume, l'utilité que l'on a pu tirer des Actes des Saints Benedictins du dixiéme siécle, par rapport à l'Histoire de ce même siécle, que l'on avoit, dit-il, trop decrié, comme s'il n'y avoit eu personne de distinction, ou qu'il ne s'y fût rien passé de considerable. L'Auteur fait voir que l'Ordre de S. Benoist a été encore bien plus illustre dans l'onziéme sous tant de grands Papes Benedictins qui y ont travaillé à remettre l'Eglise dans sa splendeur dont elle sembloit être dechuë par la négligence & la mauvaise conduite de la plupart des Papes du siécle precedent Le P. Mabillon compte jusqu'à sept Papes qui furent tirez de l'Ordre de S. Benoist dans ce siécle ; outre Pascal II. qui fut élû en 1099. & Gelase II. son Successeur. Leon IX. commença à rétablir la discipline dans les differens Conciles qu'il tint pour ce su-

jet. Gregoire V I I. fit plus encore, & il eut aſſez de fermeté pour extirper entierement la Simonie & pour rétablir le celibat des Prêtres. La ſimonie & l'incontinence des Miniſtres des Autels étoient venuës à un point qu'on ne s'en cachoit plus: & ceux qui en étoient coupables ayant trouvé moyen de ſe joindre à l'Empereur, qui n'étoit pas content de ce Pape, donnerent occaſion à ces differends ſi fameux entre l'Egliſe & l'Empire au ſujet des inveſtitures.

La France, par ſa pieté & le deſintereſſement de ſes Rois, eut le bonheur de ne point reſſentir ces calamitez. Hugues Capet, lequel commença ce ſiecle & fut le chef de cette illuſtre Famille qui poſſede encore aujourd'huy la Couronne, bien loin d'entreprendre ſur l'Egliſe, ſe dépoüilla des Benefices qu'il poſſedoit; & remit toutes les Abbayes en regle. Les autres Princes, & ſur tout les Ducs de Normandie, ſuivirent ſon exemple. Sous de ſi Saints Papes & de ſi Religieux Prin-

tes l'Ordre Monaſtique reprit ſon luſtre : & on vit particulierement en Italie & en France pluſieurs Congregations qui ſe formerent; & un grand nombre de ſaints Abbez, qui non ſeulement rétablirent les anciens Monaſteres ; mais en bâtirent de nouveaux, & établirent dans les uns & les autres une exacte obſervance. Tels furent ſaint Romuald Fondateur des Camaldules ; S. Jean Gualbert de Vallombreuſe en Italie; Abbon Abbé de Fleury, ſaint Odilon & ſaint Hugues Abbez de Cluny; Guillaume de Dijon, Richard de S. Vanne, ſaint Poppon de Stávelo, S. Geraud de la Seauve-Majour, S. Robert de la Chaize-Dieu ; un autre ſaint Robert Abbé de Moleſme & Fondateur des Citeaux; Guillaume d'Hirſauge en Allemagne ; & pluſieurs autres qui ont été Chefs de Congregations, ou ont reformé un grand nombre de Monaſteres: ſans parler de ſaint Bruno Fondateur des Chartreux, & de S. Eſtienne de Grammont, qui ont commencé leurs Ordres ſous la Regle de ſaint Benoiſt, quoy que dans la ſui-

te ils s'en ſoient ſéparez par des Conſtitutions particulieres.

L'Ordre de ſaint Benoiſt ſervit auſſi dans ce ſiécle à maintenir la tradition de la doctrine dans l'Egliſe. Les plus celebres Academies furent occupées par les Benedictins. Gerbert parut avec éclat dans les Ecoles de Reims, où il eut pour diſciples Otton qui fut depuis Empereur, Robert Roy de France, & pluſieurs grands hommes qui remplirent enſuite les premieres places. Abbon établit à Fleury une Academie celebre, & rendit aux Anglois ce qu'ils avoient donné à la France ſous Charlemagne en la perſonne d'Alcuin. Fulbert de Chartres vint peu après. Lanfranc & S. Anſelme fonderent l'Academie du Bec, qui fut un Seminaire de grands hommes pour l'Angleterre après la conqueſte de Guillaume le Bâtard. S. Bruno enſeignoit en même tems à Reims, où il eut entre autres diſciples Odon qui fut enſuite le Pape Urbain II. Dom J. Mabillon remarque en paſſant que ceux qui ont fait ſaint Bruno diſciple de Berenger,

n'ont pas entendu un paſſage de la Chronique de S. Maixent qui les a trompez.

Les Benedictins furent auſſi employez à la converſion des peuples qui n'avoient pas encore reçû le Chriſtianiſme & fonderent des Monaſteres dans ces nouvelles conquêtes, comme en Pologne, en Boheme, en Hongrie. Ils s'établirent auſſi dans les pays qui avoient été envahis par les Barbares ; comme en Sardaigne & en Sicile. On en vit dans les païs les plus éloignez, à Conſtantinople, à Jeruſalem, & juſques dans l'Egypte.

Il s'éleva ſur la fin du dixiéme ſiécle une grande conteſtation, qui continua dans l'onziéme, touchant la profeſſion d'obeïſſance que les Evêques voulurent pour lors exiger des Abbez à leur Benediction. Le P. Mabillon remonte plus haut, pour trouver ce qui a pu donner occaſion aux Evêques de vouloir introduire cette coutume : & il rapporte à ce ſujet un Canon du 3. Conconcile de Châlons tenu en 813. Les Peres dans ce Canon ſe plaignent

de quelques Evêques qui obligeoient ceux à qui ils conferoient les Ordres de leur promettre avec serment entre autres choses qu'ils seroient toûjours obéïssans à celuy qui les ordonnoit. On défendit dans ce Concile d'exiger à l'avenir de pareils sermens, que les Peres jugeoient pour lors dangereux. Mais cela n'empêcha pas quelques Evêques de l'exiger encore. En effet on voit dans la Vie du Bienheureux Guillaume de Dijon que l'Evêque de Verceil vouloit que les Moines de l'Abbaye de Locedia luy fissent cette promesse à leur ordination : & ce Saint n'y ayant pas voulu acquiescer, lors qu'on voulut le faire Diacre, il fut obligé de se retirer du Monastere. Ce fut en ce même tems là que s'éleva le fameux differend entre les Evêques d'Orleans & les Abbez de Fleury : ceux-cy refusant de promettre l'obéïssance aux Evêques d'Orleans. La même difficulté arriva entre les Evêques de Chartres & les Abbez de Vendôme. Geofroy à sa Benediction ayant fait cette

promesse à Ives de Chartres, Urbain II. luy en fit des reproches: & cet Abbé composa ensuite quelques ouvrages pour montrer que les Evêques ne pouvoient pas l'exiger. D'abord les Evêques vouloient que tous les Abbez, soit qu'ils fussent soumis à leur jurisdiction, soit qu'ils en fussent exempts, leur fissent cette profession. Tous les Abbez generalement refusoient de leur côté de la faire; parce qu'ils prétendoient que c'étoit une nouveauté que l'on vouloit introduire. Ils étoient aussi persuadez qu'on ne pouvoit pas la faire sans Simonie, à cause que les Evêques sembloient l'exiger dans la Benediction comme une condition ou comme une recompense: Ceux qui étoient exempts ajoûtoient que c'étoit leur imposer un joug qu'ils ne devoient pas porter: & les Abbez des Abbayes Royales ne vouloient pas s'y soumettre, parce qu'ils prétendoient ne dépendre que du Roy. Ces contestations durerent assez long tems; & les Princes même en quelques endroits prirent le parti des Abbez, comme firent les Rois

d'Angleterre qui étoient auſſi Ducs de Normandie. Elles ceſſerent enfin inſenſiblement, & les Abbez qui étoient ſoumis à la juriſdiction des Evêques n'eurent plus de peine à leur faire la profeſſion d'obeïſſance qu'ils demandoient : les Abbez exempts y ajoûterent quelque reſtriction. On commença pour lors d'accorder à quelques Abbez l'uſage des ornemens Pontificaux. Quelques-uns avoient déja obtenu la permiſſion de ſe ſervir de ſandales, de croſſes, & même de Dalmatiques; mais l'uſage de la mitre ne fut accordé que bien du tems après : & il y a même eu des Evêques qui ne l'ont obtenu que fort tard. Un des premiers Abbez qui ait eu le privilege de porter la mitre, a été celuy de ſaint Auguſtin de Cantorbery qui l'obtint d'Alexandre II. parce que le patron de cette Abbaye avoit été élevé à Rome, & qu'il étoit le premier Apôtre des Anglois. Ceux du Mont-Caſſin & de Cluny l'eurent peu après avec quelques autres Abbez des Monaſteres les plus illuſtres. il y en eut qui furent aſſez modeſtes

pour le refuser, comme S. Pierre Abbé de Cave : & dans le douziéme siécle le Pape Lucius III. fut obligé d'ordonner sous peine de desobéïssance à Lantelme Abbé de la Chaize-Dieu de s'en servir. On ne put jamais persuader à Gosvin Abbé de Lobes de l'accepter. Mais dans la suite ce privilege est devenu fort commun ; & comme cela faisoit de la confusion dans les assemblées, Clement IV. ordonna que dans les Conciles & les Synodes en presence des Evêques les Abbez exempts porteroient seulement une mitre ouvrée, mais sans perles ; & les autres Abbez des mitres blanches toutes simples : que cependant les uns & les autres pourroient ailleurs les porter conformément à leurs privileges.

On renouvella dans ce siécle une coutume qui avoit été autrefois en usage : c'étoit que les personnes même de la premiere qualité reçussent l'habit monastique quand ils se trouvoient à l'extremité. Comme néanmoins cette action engageoit à la vie Religieuse, quelques-uns y

trouverent à redire, croyant qu'elle étoit contraire à la regle de S. Benoît, qui defend que personne y soit reçû sans une meûre deliberation. Pierre Damien écrivit un traitté sur ce sujet, pour défendre ceux qui recevoient ainsi l'habit monastique : & dans un autre traitté il soutient un second usage, qui regardoit l'offrande que les parens faisoient de leurs enfans aux monasteres.

L'estime que l'on avoit alors pour la vie Religieuse alla si loin qu'elle porta plusieurs Princes, & même des Evêques, à quitter leur état pour se retirer dans le Cloître. Saint Romuald assuroit l'Empereur Otton, que n'ayant pas mené une vie conforme à son devoir, il n'avoit point d'autre moyen de se sauver. Il y a aussi sur ce sujet une lettre de S. Hugues Abbé de Cluny à Philippes I. Roy de France. D'autres Saints Abbez ne voulurent jamais consentir à recevoir des Princes qui venoient à eux pour le même sujet, quand c'étoit de bons Princes qui étoient utiles à leurs sujets. Ainsi

l'Abbé Mainard ne voulut jamais recevoir dans ſon Monaſtere Guillaume Longue Epée Duc de Normandie qui s'y vouloit faire Religieux. Guillaume de Dijon refuſa la même choſe à Urſus Patriarche des Venitiens. D'autres enfin reçurent les vœux de quelques Princes qu'ils obligerent de conſerver leurs emplois. C'eſt ainſi qu'en uſa l'Abbé Richard envers S. Henry, & un autre Richard Abbé de Gelone envers Berenger.

Dans le même ſiécle pluſieurs coûtumes très-loüables s'établirent dans les Monaſteres : comme de nourrir toûjours quelques pauvres à la table de l'Abbé ; de donner la dixme des revenus en aumônes; d'inſtituër des Offices ſolemnels pour les Morts : & de là eſt venuë la Commemoration des Trepaſſez qui a rendu ſaint Odilon Abbé de Cluny ſi celebre dans l'Egliſe.

On rapporte encore à ce ſiécle l'uſage de la diſcipline que l'on ſe donne à ſoy même. Quelques-uns ont cru que le premier inventeur de cette ſorte de penitence avoit

été Saint Dominique l'Encuiraſſé, ou ſaint Pierre Damien : mais on en rapporte des exemples de quelques Saints dès le commencement de ce ſiécle. Il eſt vray que ſaint Pierre Damien a loüé cet uſage, & a même écrit contre ceux qui le blâmoient Dom Mabillon avoit cru qu'un Docteur de Sorbonne, qui a écrit depuis peu ſur cette matiere, étoit d'un autre ſentiment que lui. Ce Docteur eſt Mr. Boileau, autrefois Doyen de Sens & aujourd'hui Chanoine de la ſainte Chapelle, dont le nom eſt fort connu par ſes Ouvrages, & ſur tout par l'*Hiſtoire des Flagellans*. Mr. Boileau a temoigné au P. Mabillon qu'il étoit de ſon ſentiment, & qu'il lui feroit plaiſir d'en inſtruire le public.

C'étoit encore une coutume dans ce ſiecle de terminer les differens par les duels, ou par l'épreuve du fer chaud. On permettoit même aux Religieux de ſubſtituer un homme à leur place ; & on aſſiſtoit à ces duels comme à des ſpectacles publics. L'uſage fut auſſi fort commun de jetter les Reliques des Saints

dans le feu, lors qu'on avoit sujet de douter qu'elles fussent veritables : & on ne les reconnoissoit pour telles, que lors qu'elles n'avoient point été consumées. De là est peut-être venu la coûtume de jetter les Corporaux qui avoient servi à la Messe pour éteindre les incendies ; & on en gardoit toûjours un à Cluny pour ce sujet.

Après ces remarques D. J. Mabillon en ajoute d'autres sur l'Histoire de France. Il y en a une sur la mort de Hugues Capet qu'il prétend être arrivée le 9. des Calendes de Novembre en 996. ce qu'il prouve par plusieurs anciens monumens. Il parle ensuite du tems auquel le Roy Robert son fils a repudié Berte pour épouser Constance. Il met la repudiation de Berte entre 1001. & 1004. & le mariage de ce Prince avec Constance vers l'an 1007.

Le P. Mabillon finit ici la Preface du premier volume de ce siécle, reservant le reste pour celle du suivant. Il avertit que l'on a obligation de l'édition de ces deux volumes à son Compagnon Dom Thierry Rui-

nart, qui en a pris le ſoin pendant qu'il eſt lui-même occupé à travailler aux Annales de ſon Ordre qu'il eſpere donner bien-tôt au public. Il dit auſſi que ç'a été Dom Luc d'Achery qui a commencé à faire ce Recueil; & qu'il a été aidé dans la ſuite par Dom Michel Germain qui eſt mort en 1694. C'eſt D. Gregoire Tariſſe Général de la Congregation de S. Maur qui a commencé à faire appliquer les Religieux de la Congregation aux Etudes. Le P. Mabillon loüe les ſucceſſeurs de Dom Tariſſe de l'avoir juſqu'à preſent imité, & ſouhaite que ceux qui viendront après luy faſſent le même, pourveu que cela ne diminuë pas l'obſervance religieuſe qui doit être préferée à tout le reſte. Nous donnerons dans le mois ſuivant l'extrait des vies les plus conſiderables de ce volume.

JO. SCHILTERI DE Paragio & Apanagio ſuccincta Expoſitio. Itemque de Feudis juris Francici Diſſertatio. Acceſſerunt de ſucceſſione lineali velitationes, necnon Juſti Mejeri de rei Feudalis vindicatione Diſceptatio. C'eſt-à-dire, *Traitté abregé du Parage & de l'Apanage par J. Schilter &c....* A Straſbourg, chez Theodore Lersé 1701. in quarto pages 202.

CE volume renferme ſix petits Traittez compoſez par divers Juriſconſultes à l'occaſion de deux fameux procès touchant la ſucceſſion du feu Electeur Palatin, entre le Duc de Neubourg, & le Prince de Veldents, l'un & l'autre de la maiſon Palatine.

Le premier de ces procès regardoit la ſucceſſion à l'Electorat. Les Princes de ces deux maiſons prétendoient chacun avoir droit d'y ſucceder, & ils appuyoient de part & d'autre leurs pretentions ſur des raiſons qui paroiſſoient aſſez fortes.

Le Comte de Veldents étoit plus proche parent d'un degré : mais la branche de Neubourg eſt l'aînée par rapport à la branche de Veldents.

Ainſi il étoit queſtion de ſçavoir ſi, lors qu'un Electeur de l'Empire vient à mourir, ſans qu'il y ait aucun Prince de la branche dont il eſt, qui puiſſe lui ſucceder, en ce cas les Princes d'une ſeconde branche doivent dans la ſucceſſion être préferez aux Princes d'une troiſiéme, qui ſeroient plus proches parens du défunt que ceux de la ſeconde.

Le ſecond procès regardoit le partage de la ſucceſſion. Pour cela on diſtinguoit deux ſortes de terres parmi les biens de l'Electeur Palatin : celles qui font proprement le Cercle Electoral & auſquelles la dignité d'Electeur a toûjours été attachée : & celles qui ont été dans la ſuite ajoûtées aux premieres par les alliances, ou acquiſes en quelque autre maniere que ce ſoit. On avoüoit que le Cercle Electoral ne ſe partage point : mais on ſoutenoit

que du moins les autres terres devoient ſe partager.

Voilà ce qui faiſoit le ſujet des procès entre les maiſons de Neubourg & de Veldents, touchant la ſucceſſion de l'Electeur Palatin. L'Empereur a prononcé en faveur de la maiſon de Neubourg : le Prince de Veldents a proteſté contre ce jugement ; & les choſes en ſont demeurées là. Mais les Juriſconſultes, qui ſe partagerent dès le commencement du procès, ne ſe ſont pas accordez pour cela ; leur guerre continuë encore : & ce volume eſt un recueil de quelques écrits faits de part & d'autre.

Mr. Jean Volfgang Textor, qui eſt maintenant premier Syndic de la ville de Francfort ſur le Mein, étoit Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Heidelberg pendant le tems de ces Procès. Il crut qu'il étoit d'un homme de ſa profeſſion d'entreprendre d'éclaircir un point de droit de cette importance : & s'appuyant principalement ſur quelques textes du 2. livre *de Feudis*, & ſur le titre 7. de la Bulle d'or de

l'Empereur Charles quatriéme, il fit valoir autant qu'il put les droits de la maiſon de Neubourg. D'un autre côté Mr. Schilter Profeſſeur de Straſbourg, qui avoit été conſulté par le Prince de Veldents, dont il eſt né ſujet, compoſa deux petits Traittez pour appuyer les droits de la maiſon de Veldents.

Ce ſont ces deux petits Traittez qui commencent le recueil, dont on fait icy l'extrait. Le premier eſt intitulé du Parage & de l'Apanage, *de Paragio & Apanagio* : le ſecond eſt ſur les Fiefs de droit François, *de Feudis juris Francici*. C'eſt proprement dans ce ſecond Traitté que Mr. Schilter appuye les prétentions du Prince de Veldents ſur la ſucceſſion au Palatinat : dans le premier il dit ſon avis ſur la maniere dont les terres ſe doivent partager dans la maiſon Palatine. Cependant il ne prend ni dans l'un ni dans l'autre ouvertement le parti de la maiſon de Veldents : il ſemble ne le faire que par occaſion & qu'indirectement : mais il poſe des principes, qui étant une fois reçûs établi-

roient invinciblement les droits de cette maiſon. Il n'y attaque pas non plus M. Textor nommément : il le refute neanmoins ſous le nom du célébre Engelbrecht, dont celui-cy avoit emprunté les moyens & les raiſons.

Ces Traittez ne ſont tombez entre les mains de M. Textor que les années dernieres : & il a cru en devoir faire auſſi-tôt une refutation, particulierement du ſecond. Cette refutation a pour titre, *Succeſsio linealis per ſe, & in Electoratibus Imperii ſæcularibus, ex 2. F. 50. & aurea Bulla Caroli quarti Imperatoris, nec non ejuſdem & Sigiſmundi Imperatoris bullis ſpecialibus defenſa atque declarata.* L'Auteur s'y propoſe de prouver par le ſecond livre de *Feudis*, par la Bulle d'or de Charles IV. & par les Bulles particulieres du même Empereur & de l'Empereur Sigiſmond, que ce qui regle la ſucceſſion aux Electorats ſeculiers, ce n'eſt pas préciſément le degré de parenté, mais plutôt la ligne ou branche de laquelle on eſt iſſu : enſorte que pour connoître le veritable heritier, il ne

faut pas ſeulement conſiderer les perſonnes qui prétendent à la ſucceſſion, mais qu'on doit principalement avoir égard à leurs Auteurs & aux perſonnes que chacun des prétendans repreſente.

Mr. Schilter pour replique a fait un petit écrit ſous ce titre, *Mantiſſa ad commentarios de natura ſucceßionis feudalis*. Mr. Textor en a fait un autre qu'il appelle *Mantiſſa pro ſucceßione lineali mantiſſæ oppugnanti oppoſita*. Enfin Mr. Schilter pour mettre les Lecteurs en état de juger de quel côté eſt la verité, a fait imprimer enſemble ſes traittez & les réponſes de ſon Adverſaire : en joignant à celles-cy quelques courtes refléxions pour en faire voir le foible ; & il a ajoûté à ce recueil une Diſſertation de Mr. Mejer Profeſſeur en droit de Straſbourg, laquelle a pour titre, *De rei feudalis vindicatione*. Ce ſont là les pieces contenuës dans ce Recueil. Voici maintenant ce que M. Textor & Mr. Schilter ont dit de plus fort pour appuyer l'un le droit de la branche de Neubourg, l'autre le droit de la branche de Veldents.

Premierement il eſt certain qu'autrefois en Allemagne les Fiefs nobles ſe partageoient également entre les heritiers, & que cette coûtume y ſubſiſte encore en pluſieurs endroits.

Il eſt certain en ſecond lieu qu'anciennement, quand un Electeur laiſſoit en mourant pluſieurs Enfans mâles en état de luy ſucceder, l'Electorat ne ſe diviſoit point ; mais s'adminiſtroit conjointement par les Freres. Ainſi l'Electorat de Saxe & celuy du Palatinat ont été pluſieurs fois adminiſtrez dans le 13. & le 14. ſiécles.

Troiſiémement il eſt certain, que c'eſt l'Empereur Charles IV. qui a reglé dans ſa Bulle d'or la ſucceſſion aux Electorats ſeculiers : & qu'il eſt porté dans cette Bulle d'or, que ſi l'Electeur laiſſe pluſieurs Enfans, l'Electorat doit appartenir à l'Aîné : s'il n'en laiſſe point, que l'Electorat doit retourner au plus âgé de ſes freres & enſuite au fils aîné de ce frere : & ainſi au plus proche parent du côté paternel, pourvû qu'il ſoit Laïc.

Mr. Textor & Mr. Schilter conviennent de tout cela : ils disputent seulement sur le sens du dernier article. Car lorsqu'un Electeur ne laisse ni Enfans ni Freres qui puissent luy succeder, la Bulle d'or ne dit point clairement en quelle branche on doit prendre son Successeur, au cas que la Famille soit divisée en plusieurs branches. Elle porte simplement, que l'Electorat doit retourner au plus proche parent, sans exprimer si c'est au plus proche parent de la branche aînée. Car il se peut faire aisément que dans une seconde ou troisiéme branche il y ait des parens d'un degré plus proche que dans la branche aînée. C'est cette obscurité de la Bulle qui fait le procès.

Mr. Textor soutient que quand une Famille Electorale est divisée en plusieurs branches, les Princes de la branche aînée doivent toûjours être préferez aux autres, quand même ils seroient parens dans un degré plus éloigné. Sa raison est que quand Charles IV. a fait la Bulle d'or, pour établir le droit d'aînesse par rapport

aux Electorats seculiers, il a prétendu que ces Electorats fussent à l'avenir des *Fiefs de droit François.* Or dans les grands Fiefs de droit François qui ne se partagent point, ce n'est pas précisément au degré de parenté qu'on a égard pour régler la Succession ; mais principalement à la branche aînée qui a toûjours la préference sur les autres. Ainsi le prétend Mr. Textor.

Mr.Schilter répond qu'il est vray qu'en vertu de la Bulle d'or de Charles IV. les Electorats Seculiers doivent être regardez comme des Fiefs de droit François, quand il s'agit de la succession des Enfans au regard de leur Pere, & des Freres au regard de leurs Freres ; parceque ces cas sont clairement exprimez dans la Bulle : mais que la Bulle ne s'en exprimant point nettement par rapport aux autres parens, on doit s'en tenir au droit commun d'Allemagne ; qui veut qu'entre Cousins les plus proches, de quelque branche qu'ils puissent être, soient appellez à la succession préferablement à tous

les autres. Mr. Schilter ajoûte que les prétentions des Princes de Veldents étant appuyées ſur le droit commun, & celles des Princes de Neubourg ſeulement ſur une exception du droit, c'eſt à ces derniers à prouver que leurs prétentions ſont juſtes, & non pas aux premiers, qui ont droit de ſuppoſer que ce ſont les leurs.

Pour ce qui regarde le partage des terres qui ne ſont point du Cercle Electoral, Mr. Textor en dit peu de choſes. Mais Mr. Schilter traitte ce point aſſez à fond dans ſa Diſſertation ſur le *Parage* & *l'Apanage*. Voici en abregé ce que ſon traitté contient de plus curieux.

Quand l'Aîné d'une famille noble, dit Mr. Schilter, ne partage pas également avec ſes Freres, mais cependant qu'il eſt obligé par les loix de leur ceder une partie de ſon Fief, par exemple le tiers ou même moins, on dit alors que les Puinez tiennent en *Parage* de leur Ainé la partie de la ſucceſſion qui leur eſt echuë: mais quand l'Ainé eſt ſeulement obligé de fournir à ſes cadets une

pension alimentaire, on dit alors qu'il leur doit un *Apanage* : Le mot d'Apanage venant *d'appanare*, dont les François se sont servis autrefois pour signifier fournir le pain & les alimens, comme le mot de *Parage* vient de celui de *Pares*. Car ceux qui tiennent une terre en *Parage* vont comme du pair avec le principal possesseur du Fief ; & ils ne lui doivent jamais d'hommage selon la coûtume d'Allemagne, ou ne lui en doivent qu'après la septiéme génération selon la coûtume de Normandie. L'*Apanage* est ordinairement à la discretion de l'aîné : mais c'est la loy ou la coûtume qui prescrit la portion du Fief qu'il doit ceder à ses autres Freres par la raison de *Parage*.

Le *Parage* est depuis fort longtems en usage parmi les François, sur tout en Normandie. Quelques familles considerables d'Allemagne ont reçû cette coûtume des François, & la suivent depuis quelques siecles. L'Empereur Rupert de Baviere donna à son fils aîné le Cercle Electoral par preciput, & voulut

qu'il partageât encore également le reſte des terres avec ſes trois autres freres. Jean Georges premier du nom imita cet exemple, & voulut que ſes quatre fils partageaſſent de la même maniere.

Betſius remarque qu'autrefois dans la famille des Landgraves de Heſſe & dans celle des Comtes de Valdeck, les deux aînez partageoient toutes les terres, & ne donnoient que des penſions à leurs autres Freres. La même choſe s'obſerve dans la maiſon de Meklenbourg, & y a été confirmée par des tranſactions. Il y a eu un uſage à peu près ſemblable dans la maiſon Palatine. En 1658. Wolfgang Comte Palatin, Duc de Neubourg & de Deux-ponts, déclara par ſon teſtament que le Duché de Neubourg étoit pour l'aîné de ſes enfans, le Duché de Deux-ponts pour le ſecond; & que les deux ainez ſeroient obligez de pourvoir à la ſubſiſtance de leurs trois autres freres en leur donnant l'inveſtiture de quelques terres ſuivant l'uſage de leur maiſon : uſage qui ſe prouve encore par le teſta-

ment fait en 1514. par le Prince Alexandre Comte Palatin, Duc de Baviere & Comte de Veldents, & par le Traitté fait en 1584. entre Jean & Charles chef de la branche de Birkenfeld.

Surquoi il faut remarquer qu'à proprement parler ceux à qui on donne un ſimple *Apanage*, ſont exclus de la ſucceſſion & ne ſont point heritiers : au lieu que le *Parager* eſt veritablement heritier, & partage la ſucceſſion, quoy qu'inégalement.

C'étoit autrefois la coûtume, pourſuit M. Schilter, en Danemarc & en Norvege, que quand le pays ſe trouvoit ſurchargé d'habitans, on obligeoit les cadets de chaque famille de ſortir du païs & d'aller chercher ailleurs de quoi ſubſiſter. Les Gaulois, les Romains & les Grecs avoient pratiqué quelque choſe de ſemblable. Et ce que les peuples entiers faiſoient en ces temslà, les familles particulieres l'ont fait dans la ſuite. Le Pere de famille retenoit un de ſes enfans pour être ſon heritier, & envoyoit les autres

chercher un établiſſement, hors de leur païs. M. Schilter prétend que c'eſt de là que les ſimples Apanages ont pris leur origine.

Quoiqu'il en ſoit il eſt certain que ceux à qui on donnera un *Apanage* ſont exclus de la ſucceſſion, & qu'ils n'ont que l'uſufruit de terres ſur leſquelles on leur aſſigne leur penſion, au lieu que par le *Parage* la ſucceſſion eſt partagée, quoi qu'en des portions inégales. C'eſt de là que l'Auteur tire toutes les proprietez de l'un & de l'autre.

En Allemagne il y a des Seigneurs qui par le *Parage* ont ſeulement le domaine de la terre & n'en ont pas la ſouveraineté : d'autres en ont le domaine & la ſouveraineté, comme dans la maiſon de Saxe ; mais ils n'ont pas pour cela droit de ſéance & de ſuffrage dans les Dietes particulieres des Cercles & dans les Dietes générales de l'Empire : d'autres ont ce droit avec tous les autres, comme les Comtes de Veldents de la maiſon Palatine. Tous ceux qui tiennent une Seigneurie en *Parage* peuvent exiger l'hommage

de leurs ſujets, & doivent rendre le leur immediatement à l'Empereur. L'Auteur avant que de finir ſon traité, propoſe diverſes eſpeces qui ont toutes rapport au procés dont nous avons parlé, & qu'il reſoud toutes en faveur de la maiſon de Veldents, en appuyant toûjours ſur ces principes. 1. Que les cadets à qui les aînez ſont obligez de donner des terres en *Parage*, ne ſont point exclus de la ſucceſſion ; comme ceux à qui on donne un pur *Apanage* : mais qu'ils ſont veritablement heritiers, quoy que ſelon une partie inégale. 2. Que dans la maiſon Palatine la coûtume n'eſt point de donner aux cadets de purs *Apanages*; mais des terres en *Parage*. 3. Que parmi les terres du feu Electeur Palatin il n'y avoit que le Cercle Electoral qui ne dût pas ſe partager. Si ces trois principes ſont reçûs, il ſemble que les droits de la Maiſon de Veldents, au moins pour le partage de la ſucceſſion du feu Electeur Palatin, ſeroient aſſez bien fondez. C'eſt aux Juriſconſultes à prononcer là deſſus.

Dans le Traitté des Fiefs de droit François Mr. Schilter y obſerve d'abord qu'il ne faut pas confondre les Fiefs de droit François, *Feuda juris Francici*, avec les Francs-Fiefs, *Feuda-franca*; ni avec les Fiefs de la France, *Feuda Franciæ*.

Il y a bien des Fiefs hors de France qui ne laiſſent pas d'être des Fiefs de droit François: & il y a bien des Fiefs de droit François qui ne ſont pas pour cela de Francs-fiefs: On appelle *Francs-fiefs* les Fiefs qui ne ſont chargez d'aucune ſervitude. C'eſt vers le tems des Croiſades que les Francs-fiefs ſe ſont ſi fort multipliez en France, pluſieurs perſonnes qui poſſedoient des Fiefs ayant racheté en ce tems-là les ſervitudes auſquelles ils étoient ſujets. L'ancienne coûtume de partager les terres également entre les enfans mâles, s'eſt conſervée, continuë Mr. Schilter, parmi les Lombards & en pluſieurs endroits de la Saxe & de l'Allemagne. Les François ſont les premiers qui s'en ſont écartez. Dans les partages des terres nobles, ils accorderent de grandes prérogatives

aux aînez : ils crurent qu'il étoit du bien des Familles illustres que les principales terres ne fussent point démembrées : ils voulurent que quand il y avoit plusieurs enfans, ces sortes de terres passassent sans partage à l'aîné puis à ses descendans : & lorsque la branche aînée viendroit à manquer, que la terre retournât au chef de la seconde branche, & ainsi des autres. Ce sont les terres dont la succession est reglée de la sorte qu'on appelle les Fiefs de droit François. Cet usage a passé de la France en plusieurs endroits de l'Italie, principalement dans le Royaume de Naples & de Sicile. Il a été aussi reçû en Flandre, en Hollande, en Zelande & en Frise, aussi bien qu'en quelques endroits d'Allemagne. Il a été établi dans toutes les Familles Electorales du moins par rapport au Cercle Electoral, il s'est introduit dans la maison de Brunswic, & depuis près d'un siécle dans la Famille des Landgraves de Hesse-Cassel & de Hesse-Darmstat : avec cette difference neanmoins que les Landgraves de Hesse-Cassel cedent

à leurs Cadets la quatriéme partie de leurs terres pour leur legitime ; au lieu que les Landgraves de Heſſe-Darmſtad ne donnent à leurs cadets qu'une penſion. Mr. Schilter ajoûte que les Familles ne peuvent pas ainſi changer l'ordre de la ſucceſſion établi parmi elles ſans le conſentement de l'Empereur & des perſonnes intereſſées ; Ce Traitté contient encore pluſieurs autres choſes curieuſes, dont on a dit une partie cy-deſſus. On laiſſe le reſte auſſi bien que le détail des autres Traittez pour n'être pas trop long.

*NOUVEAU TRAITTE' DE la pluralité des Mondes, par feu Mr. Hughens cy-devant de l'Academie Royale des ſciences : traduit du Latin en François par Mr. D***.* A Paris chez Jean Moreau ruë S. Jacques à la Toiſon d'or 1702. in 12. pagg. 277.

ON imprima à la Haye ce Traitté en Latin il y a trois ou quatre ans, ſous le titre de *Chriſtiani Hugenii* ΚΟΣΜΟΘΕΩΡΟΣ, *ſive de terris*

cælestibus eorumque ornatu Conjectura, ad Constantinum Hugenium fratrem, Guillelmo Magnæ Britanniæ Regi à secretis. C'est un Ouvrage où l'imagination se donne carriere tant qu'il luy plait. Aussi le Traducteur fait-il un merite à Mr. Hughens d'avoir icy renfermé ce qu'il y a dans les sciences de plus curieux : il pouvoit ajoûter, & *même de plus inutile.* En effet, tandis que le nom de Mr. Hughens semble ne promettre rien que de solide, on trouve icy beaucoup de choses frivoles; ce qui fait craindre que l'Auteur ne soit un M. Hughens un peu supposé, du moins par rapport à divers endroits de l'Ouvrage: On en peut juger par le chapitre où l'on agite la question, si dans les planettes il n'y a pas *pour Habitans* des *nains* ou *des animaux qui ne soient pas plus grands que des rats ou des grenoüilles.* * A quoy l'on répond serieusement que *cette pensée ne seroit pas raisonnable*; non plus que celle des gens qui mesureroient la grandeur des animaux, par la grandeur des planettes. Car, dit-on, *il y en*

* *Chap.* 12.

auroit dans Jupiter & dans Saturne qui seroient dix ou quinze fois plus hauts que des Elephans ou plus longs que nos baleines : c'est un trop grand inconvenient, *cela pourroit bien être*, ajoûte-on, mais *il ne faut pas le croire ; puisqu'il paroit en beaucoup de choses que la nature ne s'est pas assujettie à suivre les mesures & les proportions qui à nos sens pourroient paroître raisonnables.*

La refléxion est assez juste : c'est dommage qu'elle serve à détruire tout le fond du systeme dont il s'agit : Entre les objections que par une méthode fort nouvelle l'Auteur se propose dès son premier chapitre, & avant que d'avoir encore rien établi ; il auroit pû mettre celle-ci; Quel sujet auroit-on de conjecturer que les globes que nous nommons celestes sont habitez ? seroit-ce à cause de certains rapports que l'on trouve entre ces globes & la terre qui est habitée : mais la *nature, ne s'est pas assujettie à suivre les mesures qui à nos sens pourroient paroître raisonnables*. Pourquoi dont juger qu'elles les a suivies en cecy ? de

pures poſſibilitez ne doivent point tenir lieu de vray-ſemblance, & beaucoup moins de preuves. Ce ſeroit le moyen de peupler tout d'un coup bien des mondes, & à peu de frais.

L'Auteur, pour peupler les ſiens, emploie le ſecond Chapitre à établir le ſyſteme de Copernic : comme ſi la pluralité des mondes ne pouvoit pas s'imaginer dans d'autres ſyſtemes, ou que celui-cy n'eût pas auſſi-bien ſes difficultez que les autres. On entame davantage la matiere au troiſiéme chapitre où l'on veut prouver l'uniformité entre la Terre, qu'on ſuppoſe déja planette, & les autres planettes. *Cette terre que nous habitons*, dit-on, *eſt compriſe ſous une même eſpece que les cinq autres planettes :* celles-ci, auſſi-bien que la terre, étant rondes, empruntant leur lumiere du ſoleil, & roulant en elles-mêmes autour de leur axe, (il auroit du moins fallu excepter la Lune :) cela étant, ajoute-t'on, *que peut-on objecter ou inventer pour faire voir que cela ne ſe paſſe pas de la ſorte.* * C'eſt-à-dire

* *P. 29.*

que la Terre ayant des habitans, les Planettes n'en ayent pas aussi?

Voilà un grand effort de raisonnement. Aussi est-ce le fondement de tout l'Ouvrage. Il doit, comme on voit, supposer pour principe que les êtres qui conviennent en certaines choses, conviennent en toutes les autres. *Que peut-on inventer pour faire voir que cela ne se passe pas de la sorte*?*

On raporte ensuite la comparaison d'un homme qui auroit vû la dissection du corps d'un chien, & qui concluroit que les mêmes parties, comme le cœur & le foye, se trouvent dans un bœuf. La conclusion seroit bonne, dit-on : mais le seroit elle si, pour avoir entendu aboyer un chien, on concluoit qu'un chat aboye aussi? Ces comparaisons néanmoins sont à peu près les mêmes. Pour rendre donc tout-à-fait juste celle que fait l'Auteur par rapport à son sujet, il faudroit appercevoir dans les Planettes quelques vestiges d'habitation. L'affaire seroit faite si l'on étoit aussi heu-

* *P. 29.*

reux que certaine femme ſçavante qui avoit vû diſtinctement des clochers dans la Lune, comme on pourroit voir de Paris ceux de S. Denis. C'eſt celle-là qui avoit droit de conclure des habitans de Paris à ceux de S. Denys, & de ceux-cy aux habitans de la Lune.

Je ne ſçay ſi l'Auteur a vû de ces clochers ou s'il ne les a vûs qu'*incognito* : mais il n'en parle point ; il ne croit pas cependant en connoître moins les habitans des Planettes, & tout le détail de leur conduite, car il s'étend fort au long ſur ce qui les regarde : il expoſe * leur muſique; les conſonances & les variations qui ſe trouvent dans leur chant ; leur architecture ; leur dexterité ; leurs inſtrumens de Mathematique, leur écriture, leurs habits, leurs ſens, leur corps ; enfin leur ame & leur raiſon, qui ſe trouvent de même eſpece que la nôtre. Car c'eſt tout comme icy : ce ſont, dit-on, de veritables hommes : en voici la preuve qui revient pluſieurs fois.

Dieu n'aura pas laiſſé ſans culture les autres Planettes qui ſurpaſſent

* *Chap.* 14. 17. 19.

de 50. & 60. fois la terre en grandeur. On ne doit ſoupçonner rien de ſemblable de la ſageſſe de Dieu : il y auroit de la vanité à nous autres habitans de la terre , planette moins conſiderable , de juger que Dieu à tout fait pour nous. Il faut donc qu'il l'ait fait pour d'autres hommes qui puiſſent joüir des choſes qui ſont dans les planettes. Car Dieu ne fait rien en vain ; & il paroît à l'Auteur que ſi Dieu vouloit montrer ſa liberalité & ſa magnificence aux ſeuls hommes qui ſont ſur la terre , ou aux Eſprits bien-heureux, ce ſeroit avoir fait en vain la plus grande partie de l'Univers. C'eſt pourquoi il faut des hommes par tout , & le plus loin de nous qu'il eſt poſſible. Mais pourquoi donc n'en mettre point dans tous les eſpaces de l'Univers ? C'eſt une ſi belle place ; ils y ſeroient au large, & en ſi grand nombre qu'on voudroit. Ils pourroient bien en certains endroits ne voir goute & n'être pas ſur un plancher fort ſeûr : mais* *la nature ne s'eſt pas aſſujetie à garder*

* P. 97.

garder les mesures qui a nos sens pourroient paroître raisonnables.

Au reste en rapportant, comme on fait icy, toutes les fonctions des hommes des autres mondes, on n'y parle point de celles de la Religion. C'est que le systeme des mondes Planetaires ne s'accommode pas trop des idées de la Theologie. M. de Fontenelle en avoit très-bien senti les difficultez, dans l'Ouvrage si ingenieux & si poli, qu'il a fait sur cette matiere : il avoit pris soin de les détourner, en disant que les habitans planetaires ne sont point du tout des hommes. Comme l'on ne balance pas icy à dire que c'en sont d'aussi veritables que nous, on se fait aussi cette objection * qu'il n'est pas dit un mot dans l'Ecriture des terres, des animaux & des creatures raisonnables des planettes : & qu'il n'y est parlé au contraire que de choses toutes opposées à ce systeme : en effet il est dit formellement dans la Genese que Dieu mit le soleil, la lune & les étoiles dans le firmament pour éclairer la terre. Tout

* *P.* 9.

cela eſt donc en faveur de la terre; & de ceux qui l'habitent.

A ces difficultez nôtre Philoſophe fait deux réponſes. 1° Qu'il ſe peut faire que ſous ces noms génériques de la Terre ou des Aſtres, Dieu ait renfermé une infinité de choſes. 2° Que ſes Adverſaires ſçavent bien eux-mêmes comment il faut expliquer ce qui eſt dit que toutes choſes ont été faites pour l'amour des hommes : puiſque tant de grandes étoiles qui ſans de grandes lunettes nous ſeroient inviſibles, n'ont pas été faites pour noſtre utilité particuliere ; il y aura des gens qui ne ſeront que mediocrement ſatisfaits de ces deux réponſes.

La ſeconde partie du livre contient des choſes, ſi non plus utiles, du moins plus vrayes que la premiere. Ce ſont la plûpart des conſequences Aſtronomiques ſur tout ce qui regarde les planettes par rapport à leur ſituation.

Il commence par refuter le livre de Kircher intitulé *le voyage extatique :* * parceque ce voyageur pré-

* *P. 169.*

fére le ſyſteme de Tichobrahé à celui de Copernic, & qu'il fait ſervir les Aſtres à la terre autour de laquelle il les fait tourner. On ſuppoſe ici que cet Auteur a parlé de la ſorte, n'oſant dire ce qu'il penſoit : car le moyen qu'un grand homme ne penſe pas que tout fourmille d'habitans dans les Planettes, & que leur mouvement autour de la terre eſt impoſſible, parceque leur viteſſe paſſeroit ce que nous pouvons imaginer? peut-il y avoir au monde une verité qui combatte l'imagination? Il ſemble que non, ſelon l'Auteur & quelques autres modernes, qui neanmoins ne parlent pas toûjours conſequemment ſur ce même point. Quoi qu'il en ſoit, on expoſe dans les chapitres ſuivans ce qu'on doit éprouver en chacune des Planettes au ſujet de leur temperature.

Les chaleurs devroient, ce ſemble, être intolerables au païs de Mercure, à cauſe de ſa proximité du ſoleil dans les rayons duquel il nous paroît quelquefois ſe perdre. Cependant rien n'empêche, dit

nôtre Auteur, que les animaux qui vivent dans cette Planette ne joüissent d'un air fort temperé. Comme l'on n'a pu découvrir si l'axe de Mercure est oblique, & en combien de tems se fait son mouvement autour du soleil, on ne peut rien dire de la vicissitude de ses saisons. Venus qui est un peu plus loin du soleil, est aussi un monde plus temperé: la terre peut lui servir de Lune; & de Vénus on peut voir nôtre Lune qui sert de satellite à la terre.

La terre qui le peut disputer en grandeur à Venus & à Mercure, & qui l'emporte sur ces Planettes par le merite d'avoir une Lune à sa suite, ne peut tenir contre Jupiter, & moins encore contre Saturne. Dans le monde vulgaire on juge des grands Seigneurs par leurs équipages; & dans le monde Astronomique on juge de la haute qualité des Planettes par le cortege qu'ils ont de lunes ou de satellites. Jupiter en a quatre & Saturne cinq, chacun desquels est peut-être plus grand que la terre. Les jours & les nuits sont égales dans

Jupiter il y a un équinoxe perpetuel ; les ſaiſons y ſont auſſi égales.

C'eſt tout le contraire dans Saturne:il y a une épouvãtable varieté de ſaiſons, & l'été n'y vient qu'au bout de 30.ans. Si cette planette eſt habitée, la demeure eſt peu réjoüiſſante, auſſibien que la demeure de la moitié de la Lune, dont les habitans paſſent la vie à ne voir goutte. C'eſt peut être ce qui donne quelque repugnance à nôtre Philoſophe d'y mettre des habitans. Il n'en veut point non plus dans les ſatellites de Jupiter & de Saturne : il les laiſſe vuides & ſteriles ſelon ſes principes ; voilà bien du païs perdu : comment la Providence n'y a t'elle pas pourvû d'avantage ? Ne pouvoit-elle pas faire des hommes dont le temperament convint avec la nature de ces globes ?

Le reſte de ce qui touche l'Aſtronomie des Planettes nous méneroit trop loin, on peut dire en géneral que ce ſont de bons Almanacs pour le Royaume de la Lune, de Saturne & de Jupiter. * Il n'y man-

* *P.* 133.

que qu'un Calendrier pour marquer les jours de foire où les habitans de ces païs là debitent des marchandises & font échange de toutes leurs denrées : cette particularité valoit bien les autres.

D'ailleurs on n'en demeure pas au monde des Planettes : on pousse jusqu'aux mondes des étoiles, qui sont abîmez dans des espaces immenses, ou chacune d'elle fait un soleil, & où chacun de ces soleils a des Planettes qui tournent à l'entour, & dont elles empruntent leur clarté : & cela dit l'Auteur ; parceque nôtre soleil a un semblable cortege. En chemin faisant il veut refuter le sentiment de Kepler, qui croit que nôtre soleil a autour de luy, un espace beaucoup plus grand que les étoiles n'en ont entre elles. Il refute plus au long le sentiment de Mr. Descartes qui admet des tourbillons dont les surfaces se touchent mutuellement : ce qui embarrasseroit le mouvement à cause des angles & des surfaces. Il ajoute que les raisons de Mr. Descartes pour expliquer la rondeur du soleil n'ex-

pliquent rien, & n'impoſent qu'à ceux qui ne ſont pas ſur leurs gardes. Tout le reſte du livre eſt de la ſorte employé à refuter ce Philoſophe. Car, dit Mr. Hughens, * *tout ce que Deſcartes a écrit ſur la nature des Cometes & même ſur les Planettes & ſur la formation du monde, a ſi peu de ſolidité que je me ſuis ſouvent étonné qu'il ſe ſoit donné tant de peine pour faire valoir de telles fictions*, il avoit traitté avec le même mépris au chap. 12. ce qu'enſeigne Deſcartes que les bêtes ſont des machines. *Je ſuis ſurpris*, dit en cet endroit nôtre Auteur, *que des opinions ſi abſurdes viennent dans l'eſprit de quelqu'un.* On pourra bien tenir le même langage ſur le chapitre de la pluralité des mondes de M. Hughens. Voilà comme les Philoſophes au milieu de quelques reſveries qui leur échappent, en reviennent toûjours à l'équité, & ſe font bonne juſtice les uns aux autres.

* *P.* 277.

INSTITUTIONES PHYSICÆ ad usum scholarum accommodatæ &c. C'est à dire *Cours de Physique à l'usage de l'Ecole, par François Bayle de Boulogne au Diocese de Cominges, Docteur en Medecine, Professeur ès Arts dans l'Université de Toulouse, in 4°. tom. 3. pages 746.*

ON a donné dans les Memoires précedens l'extrait des deux premiers tomes de la Physique de Mr. Bayle ; il reste encore à parler du troisiéme. Ce tome est tout entier sur les Animaux, & il est divisé en trois livres dont le premier comprend huit disputes. La premiere ne contient que les divisions des divers Animaux & de leurs parties. Dans la seconde l'Auteur traitte des os : dans la troisiéme & dans la quatriéme il parle des muscles en general & en particulier. Il rejette le sentiment de ceux qui croient que le racourcissement des muscles necessaire pour expliquer le mouvement des Animaux, vient de la fer-

mentation: & il fait voir que ce n'eſt qu'une ſuite du racourciſſement des Fibres. Ces Fibres comme il l'explique, ſont toutes composées d'une ou de pluſieurs rangées de petite veſſies, qui ont communication entre-elles par des ouvertures très-petites. Lorſque le muſcle eſt relâché, chaque veſicule s'allonge, & par conſequent ſe retrecit: lorſqu'il eſt tendu, la veſicule s'enfle, & par conſequent ſe racourcit. La matiere qui remplit ces veſicules ſont les eſprits. Surquoy M. Bayle remarque qu'une veſſie, quelque effort qu'on faſſe pour l'enfler, ne perd jamais en ſe racourciſſant plus du tiers de ſa longueur. De tout cela il tire diverſes conſequences touchant l'action des Muſcles, leur force, & leurs effets. Il prétend auſſi que la cauſe qui pouſſe les eſprits animaux dans les Fibres ne ſçauroit être que l'efferveſcence du ſang; & que celle qui les en fait ſortir, c'eſt la compreſſion du corps des environs.

Dans la cinquiéme diſpute il eſt parlé des parties qui ſont contenuës dans la tête & dans le ventre; de

leur ſtructure & de leurs uſages. En parlant des glandes & des *colatoires* des humeurs, Mr. Bayle dit qu'à la verité leurs pores doivent être petits ; mais il ajoûte qu'on ſe trompe, ſi l'on croit que la ſeule difference des figures de ces pores ſuffit pour faire la diviſion des humeurs. La ſubſtance ſpéciale de la Glande & ſa nature, dit-il, y contribue beaucoup plus que la figure de ſes pores. Une humeur ſe filtre aiſément à travers une glande dont la ſubſtance eſt déja pleine, & pour ainſi dire, imbibée de cette humeur ; pendant que les humeurs de nature differente s'y arreſtent, ſans pouvoir paſſer à travers. Ainſi nous voyons que l'huile ne peut paſſer à travers un papier moüillé, & que l'eau s'y filtre aiſément : & qu'au contraire l'eau ne peut paſſer à travers un papier huilé, quoyque l'huile y paſſe fort bien.

La ſixiéme diſpute traitte de la ſtructure du cœur & des vaiſſeaux qui contiennent le ſang. La ſeptiéme eſt ſur le mouvement progreſſif des Animaux, & contient pluſieurs choſes curieuſes touchant le vol des

Oiſeaux & la maniere dont les Poiſſons nagent dans l'eau. Dans la huitiéme il eſt parlé des differentes humeurs qui ſe trouvent dans le corps de l'Animal. Toutes ces humeurs viennent du ſang ou de ce qui tient lieu de ſang, elles ont toutes leur uſage particulier, que Mr. Bayle développe fort au long. A cette occaſion il examine toutes les qualitez de l'urine, & il marque les conjectures qu'on en peut tirer, ſur tout dans les maladies.

Le ſecond livre regarde les diverſes facultez qui ſont propres des animaux. L'Auteur explique d'abord ce qui appartient aux alimens & à la nutrition, à la reſpiration, au battement des arteres & à la tranſpiration. A l'occaſion des alimens il examine combien de jours un homme peut paſſer ſans prendre aucune nourriture. Hippocrate dit qu'on ne peut pas vivre plus d'une ſemaine ſans nourriture : mais Mr. Bayle rapporte pluſieurs exemples de perſonnes qui ont vécu un tems plus conſiderable ſans manger ; & entre autres celui d'une fille de

Pavie qui dans une maladie fort extraordinaire passa d'abord deux mois, & ensuite huit mois sans rien prendre. Cette histoire est rapportée par Alexandre Vigunsia Professeur en Medecine dans cette même ville.

Aprés cela M. Bayle vient aux sens, dont il explique les organes, leur structure & la connexion qu'il y a entre les organes des sens particuliers & le sens commun. Il rejette l'opinion des Anciens qui ont tenu que les esprits animaux se produisoient dans les ventricules du cerveau : & il fait voir qu'ils se produisent dans la partie du cerveau qu'on appelle *Corticale*, parce qu'elle en est comme l'écorce ; ou *cendrée* à cause de sa couleur. Son opinion est que deux causes contribuent à la génération des esprits animaux. 1. La séparation des plus subtiles parties du sang d'avec les plus grossieres, laquelle se fait par le moyen de la filtration. 2. La fermentation qui subtilise encore d'avantage ces parties. On explique encore dans cette dispute de quelle maniere les ob-

jets ſenſibles agiſſent ſur les ſens exterieurs, & comment cette action paſſe juſques au cerveau.

Dans les diſputes ſuivantes il eſt parlé des ſens en particulier & de leurs organes, du ſens commun, de la memoire, de l'imagination, de l'appetit, de la veille & du ſommeil. On y refute les Philoſophes qui croient que le ſon conſiſte dans un mouvement d'ondulation; & l'on ſoutient, que pour faire le ſon, il ne faut qu'un ſimple mouvement de l'air; pourveû qu'il ſoit rapide & qu'il ne ſoit pas de toute la maſſe de l'air. On y ſoutient auſſi que la propagation de la lumiere ne ſe fait point en un inſtant: parce, dit-on, que les globules du ſecond élement, qui s'étendent depuis le corps lumineux juſqu'à l'œil, ne ſe touchent pas toujours immediatement; la matiere ſubtile paſſant ſouvent entre deux. Cette objection, comme l'on voit, ne regarde que le ſyſteme des Carteſiens: & l'on doute que ces Meſſieurs vouluſſent convenir de la ſuppoſition de M. Bayle. Quant à ce qui regarde les Bêtes,

il s'accorde avec ces nouveaux Philoſophes, & croit qu'on peut expliquer toutes leurs operations par la ſtructure de leurs organes, & la machine du corps.

Le troiſiéme livre traitte de la génération des Animaux, de leur progrès & de leur vieilleſſe. Les nouveaux Philoſophes trouvent la machine du corps de l'Animal ſi admirable, qu'il ne croient pas qu'on doive attribuër aux Animaux la puiſſance de produire leur ſemblable. C'eſt Dieu, diſent-ils, qui au commencement du monde a produit les ſemences de tous les Animaux, enſorte que les premiers de chaque eſpece, dont les autres ſont provenus, renfermoient les petits corps de tous leurs deſcendans, juſques à l'infini : & ces corps, dont la petiteſſe va toûjours en diminuant, ne laiſſoient pas d'avoir tous leurs organes. Ce ſentiment paroît à M. Bayle ſujet à de grandes difficultez. Si cela étoit, dit-il, il ne devroit jamais ſe produire de monſtres, ni d'Animaux qui participaſſent de deux eſpeces, comme les mulets,

Outre qu'il ne paroît pas comment ces petits corps organiſez pourroient croître inſenſiblement & ſe nourrir. Ils ſont ſi petits qu'il n'eſt pas poſſible qu'ils reçoivent au dedans d'eux une autre ſubſtance que la matiere ſubtile qu'on ne peut pas mettre au nombre des alimens. Ces raiſons néanmoins n'ont pas tout-à-fait convaincu Mr. Bayle, & il laiſſe la choſe indéciſe.

Il s'attache enſuite à expliquer dans le détail comment un poulet ſe forme dans un œuf: & après avoir expliqué les autres choſes qui concernent la géneration, il parle des divers changemens qui arrivent aux Animaux avec l'âge : enfin il donne une idée générale des fiévres & des maladies qui ſont la cauſe la plus ordinaire de la mort des Animaux.

NOTITIA ORBIS ANTIQUI &c. Geographie ancienne de M. Cellarius, &c. livre II.

NOus avons commencé à donner l'extrait de cet ouvrage au mois de Janvier p. 78. mais nous

n'en avons donné que les prolegomenes qui font le premier livre. Le second traitte de l'Europe ancienne, dont les bornes font aiſées à déterminer par l'Ocean & la Mediterranée du côté de l'Occident & du Midi. Les Anciens n'ont rien dit de ſes bornes du côté du Nord, parceque les païs Septentrionaux leur étoient fort peu connus; ils ont été partagez ſur les bornes de l'Europe du côté de l'Orient ou de l'Aſie, mais la pluſpart font convenus que l'Europe étoit ſéparée de l'Aſie par une ligne qu'on fait paſſer par le fleuve Tanais qu'on appelle maintenant le *Don*, & par l'Hellespont, ce qui eſt aſſez conforme aux bornes qu'on donne à l'Europe moderne.

Mr. Cellarius ſuivant la methode ordinaire des Geographes commence par l'Occident, & c'eſt pour cela qu'il parle d'abord de l'Eſpagne dont il explique la Carte. Sa coutume eſt auſſi de commencer la deſcription de chaque païs par un diſcours ſur ſes bornes, ſur ſes diviſions, & ſur les differens change-

mens qui y ſont arrivez , ſur les fleuves & ſur les rivieres les plus remarquables dont il eſt arroſé ; enſuite il deſcend dans le détail des Provinces, des Villes & de tous les endroits dont il eſt parlé dans les anciens Auteurs Grecs & Latins. Il rapporte ſur chaque article ce qui regarde le nom ancien en y joignant le moderne , l'étymologie , l'ortographe qu'il fixe ordinairement par les anciennes inſcriptions & les médailles quand il y en a, la veritable ſituation , les differens ſentimens des Anciens Auteurs & des critiques modernes , entre leſquels il prend quelquefois ſon parti avec beaucoup de juſteſſe , & quelquefois il laiſſe la choſe indéciſe aprés avoir rapporté fidélement les raiſons & les preuves qu'on a de part & d'autre, ſans trouver rien qui le détermine. En general on doit cette juſtice à Mr. Cellarius, que je n'ay l'honneur de connoître que de reputation , que ſon Ouvrage eſt un des meilleurs qui ayent paru depuis long tems , & une eſpece de chef d'œuvre en ſon genre. Tout y eſt bien débroüillé , bien

éclairci, bien appuïé & dans cette prodigieuse citation de toute sorte d'Auteurs, qui paroissent continuellement les uns après les autres, on ne trouve rien de trop, rien que de fort à propos. D'ailleurs l'œconomie en est si methodique & si naturelle, que ceux qui auroient doresnavant envie d'entreprendre un semblable travail, n'auront qu'à le suivre pied à pied & en s'épargnant la peine de ramasser tout ce qu'ils trouveront dans ce livre, ne songer qu'à y ajoûter ou perfectionner le peu de choses qui pourroient être échappées aux sçavantes & laborieuses recherches de M. Cellarius. C'est un Ouvrage d'une assez longue haleine pour meriter qu'on pardonne quelques fautes qui s'y sont peut-être glissées & qui sont comme inévitables :

> * *Quas aut incuria fudit*
> *Aut humana parum cavit natura . . .*
> *Verùm opere in longo fas est obrepere*
> *somnum.*

Mais en les reprenant il faudroit

* *Horat. Poët.*

imiter la franchise avec laquelle Mr. Cellarius fait l'éloge de ceux dont il a profité, & la modestie avec laquelle il les corrige quand il se croit obligé de n'être pas de leur avis. Ce que je conseille aux autres, je le feray moy même le premier comme on le verra dans la suite. Car il y a long-tems que je n'ay lû de livre qui m'ait donné plus de satisfaction & qui m'ait parû plus utile que celui-cy.

Dans une si grande abondance de bonnes choses que ce livre nous presente, il est impossible de s'arrêter sur tout ce qui le merite, mais il faut tâcher au moins d'en donner une legere idée & c'est pour cela que je suivray l'ordre que Mr. Cellarius a mis dans ses 21 Cartes de Geographie, & je diray un mot de chacune. J'ay déja remarqué qu'elles sont dessinées fort proprement & gravées avec bien du soin.

Les deux premieres sont dans les prolegomenes & regardent les climats & les vents.

La troisiéme * comprend l'Es-

* *P.* 64.

pagne que les anciens Latins aprés les Grecs ont aussi appellée *Iberie* à cause du fleuve Ebro, *Iberus*, & Hesperie, parce qu'elle est la partie la plus occidentale du monde ancien. Quand les Romains l'eurent conquise, ils la partagerent en deux Provinces Prétoriennes, c'est-à-dire qui étoient gouvernées par des Preteurs, la citerieure & l'ulterieure, c'est ce qui fait qu'on dit encore *les Espagnes* au pluriel. Pendant la guerre des Romains avec les Rois de Macedoine on reduisit les deux Espagnes sous un même gouvernement, c'est-à-dire qu'on n'en fit qu'une Province; mais ensuite on rétablit les deux Provinces, & cela dura jusqu'à l'Empire d'Auguste qui fit trois Provinces dans l'Espagne, ayant partagé l'ulterieure en deux, sçavoir la Betique qu'il donna à un Proconsul pour la gouverner au nom du peuple Romain, & la Lusitanie qu'il se reservaaussi bien que la Taraconnoise qui étoit auparavant l'Espagne citerieure ; parce qu'elle est en effet, plus prés de l'Italie. Le nom de la Lusitanie est main-

tenant demeuré au Portugal, quoy que les bornes n'en ſoient pas les mêmes. Car cette Province étoit autrefois terminée au Septentrion par le fleuve Douro, que les Eſpagnols appellent Duero, *Durius*; au midi par le Guadiana, *Anas*; & diviſée en deux parties par le Tage. Rien n'eſt plus fameux que l'or du Tage, & les Poëtes en ont tant parlé qu'ils l'ont fait paſſer pour une fable; mais pour ſçavoir au vray ce qui en eſt, Mr. Cellarius rapporte ici * le témoignage du ſçavant Portugais Laurent André Reſendes, qui dit que les loix du pays défendent de remuer le ſable du Tage, afin de conſerver le bled qui eſt ſemé dans les champs d'alentour, mais qu'il a vû plus d'une fois le ſceptre des Rois de Portugal, qu'il ſçait être fait de l'or qu'on a tiré du Tage, & qu'on a trouvé très-fin & très pur. Pour le fleuve *Anas*, il ſemble que Pline le naturaliſte ait pris plaiſir à décrire ſon cours: il ſe cache en terre & puis il reparoît, il forme des étangs & ſe reſſerre enſuite dans des bor-

* *P.* 68.

nes étroites. *Ortus hic Laminitano agro citerioris Hispaniæ & modò se in stagna fundens, modò in angustias resorbens aut in totum cuniculis condens, & sæpius nasci gaudens, in Atlanticum oceanum effunditur.*

Nous n'aurions jamais fait si nous nous arrêtions ainsi à tous les beaux endroits, & malgré que nous en ayons, il en faut passer beaucoup sous silence & abreger le reste. Après avoir parlé des Caps & des anciennes villes de la Lusitanie, M. Cellarius passe à la *Betique*, *Bætica* qui tiroit son nom du fleuve *Bætis*, maintenant *Guadalquivir.* En parlant de l'ancienne ville, *Ilipa Ilia*,* il remarque une chose qui nous fait voir avec quelle précaution il faut toucher au texte des anciens Auteurs, & combien il arrive souvent qu'on leur impose ce qu'ils n'ont jamais dit, qu'on les blâme & qu'on les reprend aigrement, parce qu'on ne ne les entend pas. On trouve dans les mss. de Pline *Ilipa cognomine Illa, Italica.* Froben dans son édition avoit crû faire merveille de retran-

* *P. 85.*

cher cet *Illa* qui lui paroiſſoit inutile & ſuperflu. Il avoit donc imprimé *Ilipa cognomine Italica* , & n'avoit pas manqué d'être ſuivi par ceux qui avoient imprimé Pline aprés lui. Là deſſus Mr. Samuël Bochart avoit repris Pline de n'avoir pas diſtingué les deux villes *Ilipa* & *Italica* qui ſont ſi diſtinguées dans Strabon & dans Ptolomée qui appelle *Læpa Magna* λαῖπα μεγάλη , ce que les autres appellent Ilipa. Mais le P. Hardoüin a juſtifié Pline en rétabliſſant ſon texte en cette maniere. *Ilipa cognomine Ilia* , *Italica* &c. Cette conjecture ſi naturelle & ſi ingenieuſe eſt d'autant plus vrayſemblable qu'il rapporte en preuve une inſcription de Gruter p. 351. *Immunes Lilienſis Iliponenſes* , c'eſt en effet ce ſurnom de *Ilia* qui diſtinguoit cette ville de pluſieurs autres qui portoient le nom d'*Ilipa* , nom que M. Bochart fait venir de la langue Punique. *

On parle enſuite de la ville de Cordouë , que Strabon compte la premiere colonie que les Romains

* *Phaleg. part. 2. l. 1. c. 24.*

ayent eu dans ce païs-là. On l'appelloit *Colonia Corduba* ou simplement *Patricia*, parceque ses premiers habitans avoient été choisis parmi les *Patrices* ou les gens de qualité tant de Rome que de l'Espagne. Elle est celebre sur tout par les grands hommes qu'elle a produits dans les lettres, & dont les Romains estimoient l'esprit, la délicatesse & l'érudition. Tels furent les deux Seneques & le Poëte Lucain.

Dans la pointe la plus occidentale & à l'embouchure du *Bœtis* les anciens ont placé la ville de *Tartessus* [a] que quelques-uns ont confondu avec *Carteja*, & d'autres ont confondu l'une & l'autre avec l'Isle de Cadis. *Gades*. Les Poëtes persuadez que Tartessus étoit le lieu le plus occidental de l'Europe & par consequent du monde connu, ont feint que c'étoit là que le soleil dételoit son char & faisoit reposer ses chevaux. *Tartessos stabulanti conscia Phœbo.* [b]

Mais sans s'arrêter aux idées des Poëtes ou des Auteurs mal instruits,

[a] *P.* 87. [b] *Sil.* III. *v.* 399.

Pline

Pline [a] nous apprend que la ville de Cadis située dans une Isle éloignée du Continent seulement de 700. pas fut bâtie par les Tyriens, & que les Pheniciens la nommerent [b] *Gadir* qui dans leur langue signifie une enceinte ou un retranchement. Il y a quelque difference dans les anciens Geographes pour la situation des villes qui étoient sur ces côtes, mais rien n'est plus raisonnable que de s'arrêter à la description qu'en fait Pomponius Mela, qui étoit du pays, & qui par consequent en devoit être mieux instruit. Cependant quelque envie qu'il ait eu de faire connoître sa patrie à la posterité, les sçavans sont encore partagez la dessus, & Isaac Vossius, le Cardinal Noris, M. Vaillant sont opposez à Jacques Gronovius, M. Cellarius n'ose se déterminer : mais, avec la permission de ces grands hommes, il me semble que Gronovius à mieux trouvé, parce qu'il ne change rien au texte, qui porte simplement, *at-*

[a] *L. 4. sub finem.*

[b] גדר *sepimentum.*

que unde nos ſumus Tingentera. Nous rendons volontiers ce témoignage en faveur de M. Gronovius, quoiqu'il vienne de déclarer aſſez fierement que l'honneur de nôtre approbation étoit la choſe du monde dont il étoit le moins curieux. Ses paroles meriteroient bien d'être placées icy, mais elles ſeront mieux ailleurs. Nous avons maintenant autre choſe à faire.

En voilà aſſez ſur l'Eſpagne & nous paſſons legerement la Tarraconnoiſe dans laquelle Monſieur Cellarius place les Concaniens qu'on prendroit pour des Scythes à la maniere dont Horace * & d'autres après lui en ont parlé. Ils en avoient en effet les mœurs, mais ils étoient en Eſpagne. On ſçait que la nation des *Vaſcons* étoit dans l'Eſpagne & que c'eſt de là que ſont venus les *Baſques* d'Eſpagne & les *Gaſcons* de France. Leur Capitale étoit *Pompelon*, aujourd'hui *Pampelune* capitale de la Navarre. Mariana, Jean de Vaz & beaucoup d'autres s'accordent à regarder le

* *l.* 3. *Od.* 4.

Grand Pompée comme le fondateur de cette ville & prétendent qu'il luy a même donné son nom. Ce sentiment ne manque pas de preuves, mais en les examinant bien, on ne les trouve pas incontestables. La ville de *Numance* [a] si fameuse dans l'histoire Romaine n'étoit qu'à trois mille du Douro, & assez prés de sa source. *Sagunte*, si renommée par sa fidelité pour les Romains, étoit située à trois mille de la mer ; cette ville selon Silius Italicus [b] reconnoissoit Hercule pour son fondateur; mais les Geographes [c] nous apprennent que c'étoit une colonie de l'Isle de *Zacinthe* ou *Zante* & cela est plus raisonnable. Là encore étoit *Satabis* connuë par la finesse de ses ouvrages de lin, & les grandes villes de *Tarraco* & *Barcino* que personne ne peut méconnoître.

[d] On compte parmi les Isles d'Espagne premierement celle de Cadis, dont nous avons deja parlé & une autre petite Isle voisine nommée *Erithea*, qu'on ne trouve plus, soit que la mer l'ait abimée, soit qu'elle

[a] *P. 120.* [b] *L. 1. v. 505.* [c] *Strab. l. 3 p. 110.* [d] *p. 155.*

faſſe maintenant une partie de Cadis. La plûpart des anciens Geographes placent dans l'Ocean & aux environs de l'Eſpagne des Iſles fertiles en étain & qu'ils nomment *Caſſiterides.* Il y a bien de l'apparence qu'ils ſe ſont trompez, quoique M. Cellarius n'oſe les condamner, & qu'ils ont voulu parler des *Sorlingues*, que tout le monde ſçait être près d'Angleterre, & fort éloignées de l'Eſpagne.

Les anciens ont auſſi connu pluſieurs Iſles dans la mer Mediterranée, près des côtes d'Eſpagne. Les plus fameuſes ſont Majorque & Minorque qu'ils appelloient. *Balearides* dont M. Bochart tire l'étymologie de la langue Punique ou Phenicienne qui étoit la langue du pays, ce mot étant conſtamment Phenicien & non pas grec, ſelon le témoignage même des anciens Auteurs Grecs & Latins. Mais avançons.

La quatriéme Carte [a] repreſente la Gaule Tranſalpine, que les Romains ont auſſi nommée ulterieure,

[a] P. 161.

parce qu'à leur égard elle étoit au delà des Alpes. Tout le monde ſçait ce que c'étoit chez les Romains que la *Gallia Braccata*, auſſi bien que la Gaule chevelue *Comata*, qu'ils appelloient ainſi pour les diſtinguer de l'autre qu'ils nommoient *Togata*, parceque les habitans étant en deçà des Alpes, c'eſt à-dire plus près des Romains, avoient pris leurs habits & leurs manieres. Après que la Gaule Tranſalpine fut conquiſe, elle fut partagée en trois, la Narbonoiſe qui étoit proprement la Province Romaine d'où eſt venu le nom de *Provence*, qu'une de ſes parties garde encore aujourd'huy ; la Lionnoiſe & plus anciennement la Celtique ; & l'Aquitaine. Toute cette Gaule Tranſalpine étoit bornée par l'Ocean, par les Pyrenées, la mer Mediterranée, les Alpes, une partie du Rhin & la Seine. Lyon, Arles, Bourdeaux, Marſeille & quelques autres villes ſe ſont diſtinguées par leurs écoles & leur Academies pour l'étude de l'éloquence & de la langue Latine. Mais deux reflexions nous empêchent de nous étendre icy plus

au long. La premiere eſt que la quantité des choſes remarquables empêche ſouvent d'en remarquer aucune. Tout de même que la multitude de raiſons embarraſſe, quand on eſt obligé de commencer par en dire une :

> * *Ut ſtat & incertus qua ſit ſibi neſcit eundum,*
> *Cum videt ex omni parte viator iter :*
> *Sic quia poſſe datur diverſas reddere cauſas,*
> *Quà ferar ignoro, copiaque ipſa nocet.*

Deplus la pluſpart des difficultez qui arrêtent icy M. Cellarius ſon tellement éclaircies par les recherches des ſçavans hommes de nôtre France, qu'il eſt inutile de nous y arrêter. Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. Cellarius eût eu la commodité de voir les livres qu'ont publiez là deſſus Meſſieurs Samſon pere & fils, & tant d'autres. Mais comme on fait en Allemagne bien des livres qui ne viennent pas juſqu'à nous, il ne faut

* *Ovid. Faſt. l. 5. v. 3.*

pas s'étonner que les Allemans ne voïent pas toûjours les livres qui ſont les plus communs en France. Il y a même de très-bons livres ſur ces matieres qui n'ont paru quen François, & peut être que Mr. Cellarius n'entend pas cette langue, ce qui dans le fond luy eſt auſſi pardonnable qu'à pluſieurs François de ne pas ſçavoir l'Allemand. En effet je n'ai pas remarqué qu'il ait cité aucun écrit François hors la Diſſertation de Mr. du Cange ſur le port *Iccius*, & il y a bien de l'apparence qu'il ne l'a citée que ſur la traduction Latine faite par Edm. Gibſon. Puiſque j'en ſuis ſur cet article je voudrois auſſi que Mr. Cellarius eût lû avec attention les notes du grand Caſaubon ſur la Geographie de Strabon. L'Edition de Paris 1620. eſt augmentée & plus correcte quoyque faite après la mort de Caſaubon. Il y eût trouvé de grands ſecours pour quelques endroits qui l'ont embaraſſé dans ſon Ouvrage.

La cinquiéme Carte * repreſente la Gaule Belgique dont les bornes

* *P.* 154.

naturelles font l'Ocean, la Seine, la Marne & le Rhin. Les peuples que les anciens appelloient *Sequani*, & *Helvetii* qui font à peu près la Franche-Comté & les Suiffes, n'étoient pas de la Gaule Belgique du tems de Cefar, mais Augufte les y mit & de là vient que Pline & Ptolomée les comptent parmi les Belges. Une des premieres chofes & des plus curieufes que M. Cellarius traitte icy, regarde les embouchures du Rhin. Il n'y en avoit autrefois que deux, & c'eft pour cela qu'on trouve dans Virgile *Rhenus Bicornis* * & des expreffions femblables dans Claudien, qui en cela comme en beaucoup d'autres chofes a mieux aimé fuivre Virgile, que de reprefenter le Rhin tel qu'il étoit de fon tems. On a plus de peine à expliquer comment Cefar en parlant de ce fleuve lui donne plufieurs embouchures, & on eft obligé de dire ou qu'il n'en étoit pas affez bien informé, ce qui n'eft gueres foutenable, ou qu'il a pris pour des embouchures, les rigoles & les canaux du Rhin qui ont tou-

* *Æn. VII.* 727.

jours été en grand nombre. Quoi qu'il en ſoit ce fleuve du tems de Ceſar n'avoit que deux branches principales, qui en ſe ſeparant formoient ce qu'on appelloit l'Iſle des Bataves. La branche la plus meridionale ſe rendoit dans la Meuſe aſſez prés de la mer en gardant toûjours le nom du Rhin. Les choſes ſont bien changées depuis ce tems-là, & il n'y a point peut-être de pays, où ce qu'Ovide fait dire à Pythagore ſe verifie plus à la lettre.

..... Sic toties verſa eſt fortuna locorum
*Vidi ego, * quæ quondam fuerat ſolidißima tellus*
Eſſe fretum, vidi factas ex æquore terras ...
Quodque fuit campus, vallem decurſus aquarum
Fecit, & eluvie mons eſt deductus in æquor,
Eque paludoſa ſiccis humus aret arenis,
Quæque ſitim tulerant, ſtagnata paludibus hument.

* *Metamor. xv. 261.*

Drusus fit un canal de communication du Rhin à l'Issel, c'est ce qui est maintenant depuis Doesbourg jusqu'à Isseloort : le Rhin par là se rendit dans le fleuve *Flevus* ou *Flevo*; & de là dans la mer ; de sorte qu'il eut pour lors les trois embouchures dont parle Pline, & cette derniere qui étoit la plus Septentrionale s'appelloit *Flevum Ostium*, la plus meridionale *Helium ostium* ; celle du milieu resta toûjours sous le nom de Rhin, & c'est celle qui est maintenant fermée, son cours se terminant en fossé, ce qui fait dire ordinairement, quoique cela ne soit pas exactement vray, que ses eaux se perdent dans les sables à Katuvik, depuis qu'elles ont été détournées en tant de façons non seulement par les differens canaux de Drusus, de Civilis, de Corbulon, mais sur tout par les inondations de la mer, & par les autres canaux que les habitans ont faits, tant pour faciliter le commerce du pays, que pour se mettre à couvert des ravages de la mer. Le Lac *Flevo* avec les autres Lacs & Marais voisins est devenu

une grande Mer qu'on appelle maintenant *Zuider-Zee* ou mer de Sud. On trouve le nom de Vahal dans Cesar, mais ce canal a changé de ſituation ; celui de Leck n'eſt que du IX. ſiécle ſelon quelques Chroniques, mais on prétend avoir d'autres preuves pour lui donner une plus grande antiquité. Il y en a même qui le font remonter juſqu'à Claude Civilis, dont il eſt parlé dans Tacite [a]. Monſieur Cellarius a fort bien developpé tout cela, & s'eſt avantageuſement ſervi de ce que d'habiles Critiques & ſur tout Phil. Cluvier, Jean Iſaac Pontanus, Hadrien Junius, Menſo Alting & quelques autres ont écrit ſur cette matiere. Il parle auſſi fort au long du port Iccius, [b] & après avoir rapporté fidellement les differens partis que les ſçavans ont pris là-deſſus, & les preuves de chacun, il ne ſe determine à rien, & laiſſe au Lecteur la liberté de décider. Mais il ny a pas moyen de nous arrêter à ce port & il faut finir ou du moins avancer.

La ſixiéme Carte [c] eſt des Iſles

[a] *Hiſt. l. 5. cap. 19.* [b] *p. 376.* [c] *P. 400.*

Britanniques qui ſont en grand nombre, mais deux beaucoup plus conſiderables que les autres, ſçavoir *Albion* que Ceſar appelle ſimplement Britannia & d'autres la grand' *Bretagne* ou la grande Iſle Britannique, qui comprend l'Angleterre avec l'Ecoſſe; l'autre *Hibernia* qui eſt l'Irlande. Ceſar fut le premier des Romains qui paſſa dans cette Iſle avec ſon armée, mais il n'y fit pas aſſez de ſejour pour en être bien inſtruit. Après lui les Romains étendirent peu à peu leurs conquêtes, & à meſure qu'ils avançoient ils furent obligez de ſe retrancher contre les invaſions des Barbares qui venoient ſouvent harceler les Legions Romaines. Du tems de l'Empereur Claude les Romains n'étoient gueres les maîtres que juſqu'au fleuve de Saverne *Sabrina*. Agricola ſous Domitien pouſſa ſes découvertes juſqu'à ce que nous appellons maintenant le Golfe de Forth, & fit un retranchement dans l'Iſthme depuis ce Golfe juſqu'à celuy de Glasko ou de Cluyd, dans lequel ſe rend la riviere de Cluyd, *inter Bodotriam &*

Glotam, comme Tacite les appelle. Mais il ne fut pas poſſible de conſerver ce poſte long tems. On fut obligé de ſe retirer & de faire d'autres retranchemens du tems d'Hadrien & d'Antoine le debonnaire. Sous l'Empereur Severe, au moins à ce que prétend Mr. Cellarius, car la choſe n'eſt pas ſans difficulté [a] on regagna juſqu'au Golfe d'Edimbourg; & on partagea en deux le gouvernement de la Bretagne. Le païs qui reſta aux Barbares demeura fort inconnu. On l'appelloit *Britannia Barbara* ou le païs des *Pictes*, dont les Anciens ne ſçavoient rien que fort confuſément. C'eſt là proprement, où l'on place les *Caledoniens* quoique Martial [b] ait donné ce nom aux habitans de toute la Bretagne ; mais cela eſt plus pardonnable à un Poëte, puiſque l'hiſtorien Florus [c] fait la même faute en parlant de l'expédition de Ceſar, qui ne penetra pas fort avant dans le païs. Nous ne devons pas oublier en faveur d'un païs où les lettres ſont maintenant ſi cultivées & les

[a] *P.* 433. [b] *L. x. Epigr.* 44. [c] *L.* III. *c.* 10.

études ſi floriſſantes , ce que Tacite [a] en rapporte , ſçavoir qu'Agricola ayant fait inſtruire les Seigneurs du païs, leur trouva tant de diſpoſition pour les ſciences, qu'on les préferoit même aux Gaulois, & qu'on les trouvoit capables non ſeulement de bien parler latin , mais même d'aſpirer à l'éloquence Romaine.

On ne peut dire que très - peu de choſe de *l'Hibernie* que tout le monde ſçait être l'Irlande d'aujourd'hui, non plus que des petites Iſles qui ſont répanduës dans les mers qui entourent la Grand' Bretagne. Tacite [b] rapporte qu'Agricola avoit eu deſſein de conquerir l'Hibernie, & qu'il regardoit même cette conquête comme une choſe fort aiſée, mais enfin il ne l'entreprit jamais. On a toûjours parlé de *Thule* comme du bout du monde , mais Strabon avouë que tout ce qu'on en diſoit étoit incertain & fort obſcur. Ce que les anciens en ont dit , ſuppoſé qu'ils en ayent parlé juſte, con-

[a] *Vit. Agric. c.21.* [b] *Vit. Agric. c.24.*

vient mieux à la plus grande des Isles de *Hitland* qu'à l'Islande.

La septiéme Carte [a] est de l'ancienne *Germanie Trans-rhenane* ou au delà du Rhin. Car la Germanie en deçà du Rhin ou *Cis-rhenane* est dans la Carte de la *Gaule Belgique*. La *Trans-rhenane* ne fait qu'une partie de l'Allemagne d'aujourd'huy, parce qu'elle étoit bornée au midi par le Danube, Quoique le nom de Germains paroisse originairement Latin, & que Strabon [b] dise que les Romains nommerent ainsi ces peuples parce qu'ils les trouvoient semblables aux Gaulois, de vrais Gaulois, de francs Gaulois [c] γνησίυς Γαλάτας cependant on prétend que ces peuples se donnerent eux-mêmes ce nom, qu'ils prirent dans leur langue pour signifier l'inclination qu'ils avoient à la guerre, du mot *gerre* qui signifie guerre, dans l'ancien langage Teuton, & que les conquêtes des Goths & autres peu-

[a] *P.* 447. [b] *l.* 7.

[c] *Xylander a tourné*, Fratres Gallorum, *Casaubon & Mr. Cellarius n'ont point changé cette version.*

ples ont fait passer presque dans toutes les langues de l'Europe, ou du mot *heer* qui signifie armée & de celuy de *man* qui signifie *homme*.

Ce païs étoit terminé par le Rhin, le Danube, la Vistule qui separoit les Germains des Sarmates, & l'Ocean Septentrional. On joint à la Germanie plusieurs Isles qui sont au Nord & sur tout les *Glessaires* ou *Electrides* fameuses par l'Electre ou ambre qu'on en tiroit. Il y a bien de l'apparence que la ressemblance du nom ancien du Golfe de Venise *sinus Venetus*, & du Golfe de Danzick, *sinus Venedicus*, a produit l'embarras qu'on trouve dans les Auteurs sur le païs qui produisoit l'ambre; les uns ayant mis les Isles Electrides dans le Golfe de Venise près de l'embouchure du Po, & les autres ayant placé le fleuve Eridan qui est le nom que les Grecs ont donné au Po, dans les païs Septentrionaux.

La huitiéme Carte * est de la Sarmatie Europeane, qui est au Nord du Pont-Euxin. On ne sçait gueres que les noms de ces peuples, de

* *P.* 194.

leurs rivieres,& de leurs montagnes, y ayant eu peu de villes dans ces païs. Il y en avoit & même d'assez fameuses dans la Chersonese Taurique, dont les anciens ont tant parlé aussi bien que du Bosphere Cimmerien.

La neuviéme [a] nous rapproche du païs plus connu par les expeditions des Romains & par leurs histoires. Elle comprend ce qu'on nomme *Vindelicia,Rhætia,Noricum* entre le Danube qui bornoit la Germanie ancienne & l'Italie, c'est là que sont aujourd'huy les Grisons, la Baviere, partie de la Suabe, l'Austriche &c. La Riviére de Inn, *Ænus* separe la Vindelicie du Norique. Il n'est pas aisé de trouver les bornes entre la Vindelicie & la Rhetie, les Romains n'en ayant jamais fait qu'une Province ce qui a beaucoup aidé à confondre ces noms, en sorte que Tacite parle d'*Augusta Vindelicorum* comme de la plus belle colonie de la Province *Rhetia*, & il y a même apparence, au jugement de Mr. Cellarius, qu'Horace [b] n'a voulu parler

[a] *P. 514.* [b] *l. 4. Od. 4.*

que des peuples *Vindelici* lorſqu'il a dit :

Videre Rhæti bella ſub Alpibus
Druſum gerentem Vindelici,

D'autant plus que la conjonction, & qui eſt dans les imprimez, ne ſe trouve point dans les mſſ. Mr. Dacier que Mr. Cellarius paroît n'avoir point lû, n'approuve point cette correction, & les raiſons qu'il apporte de ſon ſentiment, ſe reduiſent à ces trois. La premiere ſur laquelle il n'inſiſte pas beaucoup & qui cependant paroît aſſez forte, eſt que ce *Vindelici* mis ſi loin après *Rheti* & ſans liaiſon rend le vers *moins noble & moins rempli*, c'eſt à dire trop languiſſant & peu digne d'Horace : la ſeconde & qui luy paroît meilleure c'eſt que cette correction *eſt injurieuſe à la memoire de Druſus, c'eſt luy dérober la moitié de ſa gloire que de ne faire qu'une même Nation de ces deux belliqueuſes nations qu'il a vaincuës.* La troiſiéme qui eſt la meilleure de toutes, c'eſt qu'effectivement les hiſtoriens & les Geographes ne les ont point confon-

duës, & si les Vindeliciens ont été quelquefois appellez Rhetiens comme dans la notice de l'Empire où la Vindelicie est appellée *Rhætia secunda*, on ne trouvera jamais que les Rhetiens ayent été appellez Vindeliciens. Ce qu'il y a de certain c'est que les Rhetiens étoient plus près de l'Italie & plus meridionaux, les Vindeliciens plus au Nord. Ces peuples furent soûmis à la domination Romaine par Drusus & Tibere. Nous avons encore les deux Odes excellentes qu'Horace [a] fit à Auguste sur cette victoire.

La dixiéme Carte [b] comprend la Pannonie, la Mesie, la Dacie & l'Illyrie, tout cela étoit renfermé entre le *Norique*, le Danube, le mont *Æmus*, & la mer Adriatique. Ces païs fournissent plusieurs choses dignes de remarque, mais nous ne nous arrêterons icy qu'à quelques refléxions sur le pont que Trajan fit faire sur le Danube. [c] Cet Empereur fâché que le Danube terminât son Empire, conçût le dessein

[a] *L. 4. Od. IV. & XIV.* [b] *p. 546.* [c] *p. 577. & 598.*

de faire bâtir un pont ſur ce fleuve, & en donna la commiſſion à un celebre Architecte nommé Apollodore de Damas. Dion Caſſius ou plûtôt ſon abbreviateur Xiphilin, nous en a donné la deſcription aſſez au long pour nous faire concevoir que c'étoit un chef d'œuvre. Il avoit 60. pieds de large, & 150. de hauteur au deſſus des fondemens. Il étoit ſoutenu ſur 20. piles de belle pierre de taille, éloignées l'un de l'autre de 180. pieds & joints par de grandes arcades. Un ſi beau monument étoit fait pour demeurer à la poſterité, Mais Hadrien jaloux de la gloire de ſon prédéceſſeur le fit démolir, & comme un Prince ne manque jamais de pretexte pour autoriſer ce qu'il fait ſouvent par des motifs qu'il n'oſeroit rendre publics, il apporta pour raiſon qu'il vouloit empêcher les Barbares de ſe ſervir de ce paſſage pour faire des excurſions dans l'Empire. Ce qu'il y a de plus étonnant c'eſt que ce bel ouvrage & digne de l'immortalité eſt ſi bien détruit qu'on n'a pu encore déterminer bien certainement

en quel endroit du Danube Trajan l'avoit fait bâtir, ce qui nous marque bien comment les hommes ſont ſujets à ſe tromper ſur les vaſtes projets qu'ils forment, pour laiſſer à la poſterité des monumens éternels de leur gloire & de leur magnificence.

A force de paſſer bien des choſes auſquelles nous nous ſerions arrêtez volontiers, ſi nous avions ſuivi nôtre inclination, nous voici enfin preſts d'entrer en Italie & en Grece, qui eſt preſque tout ce qui nous reſte à examiner de l'Europe ancienne de Mr. Cellarius. Il n'y a point de païs qui nous fourniſſe des reconnoiſſances ſi agreables, & quelque difficiles que ſoient les Lecteurs qui voudroient qu'on donnât tout de ſuite l'extrait entier d'un livre, ils doivent bien nous permettre de nous arreſter un peu de tems ſur un païs que toutes les Nations du monde reconnoiſſoient autrefois pour leur patrie commune, * & qu'on regarde avec raiſon comme la ſour-

* *Una cunctarum gentium in toto orbe patria.* Plin. l. 3. c. 6.

ce des arts & des lettres & le païs commun de ce qu'il y a jamais eu de ſcience & d'eſprit en Europe. Ainſi comme un voïageur fatigué d'une longue & penible courſe, je m'arreſte icy pour réprendre haleine, & ne fais que ſaluer de loin l'Italie en attendant que je me remette en chemin pour y arriver

> [a] *Salve magna parens frugum, Saturnia tellus,*
> *Magna virûm. . . . . .*

J'en demeure à la page 627. de Cellarius & à ſa XI. Carte, qui eſt de l'Italie ancienne.

On vient de m'avertir qu'il y aura des Lecteurs qui trouveront cet extrait trop long, mais j'ay ſi peu apprehendé la critique de ces gens-là, que j'ay cru que je devois plûtôt me prémunir contre le jugement de ceux qui trouveront que n'en ay pas aſſez dit, & c'eſt à cette ſorte de Lecteurs que j'addreſſe l'avis de Pline le naturaliſte dans ſa deſcription de l'Italie, [b] *quod in men-*

[a] *Virg. Georg.* II, 173. [b] *l.* 3. *c.* 6.

tione cœli fecimus, hac quoque in parte faciendum eſt, ut quaſdam notas ac pauca ſidera attingamus, legentes tantum quæſo meminerint ad ſingula toto orbe ediſſerenda feſtinari. Je m'y ſerois arreſté bien plus long tems, ſi ce n'eſt que j'ay le monde entier à parcourir.

DESCRIPTION DE LA COLONNE *hiſtoriée de Conſtantinople dreſſée à l'honneur de l'Empereur Theodoſe le jeune, expliquée par le R. P. Cl. Fr. Meneſtrier de la Compagnie de Jeſus & gravée par Jerôme Vallet. Dediée à M. Manſard, Sur-Intendant & Ordonnateur Général des Bâtimens & Jardins de S. M. Arts & Manufactures Royales.*

DE celebres Auteurs ont parlé fort differemment de la colonne de Conſtantinople, & il ne faut pas s'étonner de cette diverſité, puis qu'outre la colonne de porphyre, ſur laquelle fut poſée la ſtatuë de Conſtantin, il y en avoit deux autres, toutes deux hiſtoriées, toutes deux creuſes en dedans, avec un

escalier pour monter jusqu'au faîte, l'une dans la septiéme & l'autre dans la douziéme region de la ville ; c'est ce que le P. Menestrier prouve tant par une ancienne description des regions ou quartiers de Constantinople, que par un plan de cette ville, telle qu'elle étoit encore en 1422. avant que les Turcs s'en fussent rendus les maîtres. La Colonne dont Mr. du Cange a donné la figure, & qu'il attribuë à Theodose le Grand lui avoit été communiquée par le R.P. du Moulinet, & c'est la même que celle dont parle Geoffroy de Ville-Hardoüin, à l'occasion d'Alexis Ducas surnommé Mursufle, qui fut précipité du haut de cette colonne pour avoir fait mourir l'Empereur Alexis, que les Croisez avoient rétabli dans ses Etats. Celle-cy est differente, & soit qu'elle ait été dressée à l'honneur du Grand Theodose, comme quelques-uns l'ont cru, ou d'Arcadius & d'Honorius selon le sentiment de M. Spon, soit qu'elle ne regarde que Theodose le jeune, comme le P. Menestrier le croit plus

vray-

vray-ſemblable , elle étoit beaucoup plus haute que la Colonne Trajane qui eſt à Rome , & quoique le tems de Theodoſe ne fût pas un ſiécle ſi heureux en bons ouvriers que celui de Trajan, on trouvera cependant icy des figures fort correctes, & d'ailleurs ſi animées & avec tant d'expreſſion, qu'on diroit qu'elles ſe parlent les unes aux autres.

Ceux qui ſçavent les difficultez que les Turcs font aux curieux qui veulent deſſiner un peu à loiſir les beaux reſtes de ſculpture & d'architecture ancienne qui ſont à Conſtantinople, ſeront bien aiſes d'apprendre comment on a pû apporter en Europe les deſſeins que l'on donne maintenant au public. En voici l'occaſion. Un Baile ou Ambaſſadeur de Veniſe à la Porte, ayant meublé ſon appartement de fort beaux tableaux, qu'il avoit apportez de Veniſe, Mahomet II. eut la curioſité de les voir, & il en fut ſi charmé, qu'il ſouhaita qu'on fiſt venir l'ouvrier à Conſtantinople, c'étoit Jean Bellin, qui étoit pour

lors occupé à peindre le palais de S. Marc. Ce Peintre étant trop âgé pour entreprendre le voïage, & d'ailleurs ne pouvant pas laisser son ouvrage imparfait, la Republique se détermina à envoyer au grand Seigneur Gentile Bellin frere de Jean Bellin, bien plus jeune que lui & assez habile pour donner à Mahomet la satisfaction que sa Hautesse souhaitoit de voir peindre des portraits. Mahomet en fut très-content, & il auroit retenu le peintre pour lui faire peindre son palais, si ce Prince n'avoit craint de scandaliser les Mahometans en faisant travailler à des ouvrages defendus par la loy de leur Prophete. Gentile Bellin ne demanda point d'autre recompense, sinon qu'il plût à sa Hautesse de le recommander à ses Maîtres, & de leur témoigner qu'elle étoit contente de ses services, & de l'addresse du peintre qu'ils lui avoient envoyé. Mais pendant son sejour de Constantinople, il obtint aisément permission de dessiner cette colonne. Le dessein de Gentile Bellin étoit tombé entre les mains

du sieur Accard Parisien, qui avoit un cabinet si riche en toutes sortes de curiositez. Il y a bien de l'apparence que ce dessein ne represente pas la colonne toute entiere, soit qu'elle fût ruinée en quelques endroits, & que Gentile Bellin n'eût dessiné que ce qu'il trouvoit assez bien conservé pour servir à ses études, soit qu'ayant dessiné tout, il s'en soit perdu une partie par la négligence de ses heritiers. Quoiqu'il en soit le sieur Vallet le pere ayant vû ce dessein de Bellin & en ayant trouvé les figures de très-bon goût demanda à M. Accard la permission d'en faire tirer copie; l'ayant obtenuë il pria Mr. Paillet son parent peintre ordinaire du Roy & l'un des Professeurs de l'Academie Royale de peinture de vouloir bien les dessiner, ce qu'il fit exactement, en reduisant à 32. pieds ce que Mr. Bellin avoit mis en 52. Mr. Vallet les a depuis peu fait graver par son fils qui revenoit de Rome, où il étoit allé pour se perfectionner au dessein & à la gravûre, en travaillant d'aprés les antiques. Ce

ſeul ouvrage marque bien l'habileté du fils. Il a partagé ces 32. pieds du deſſein du ſieur Paillet en 16. planches de deux pieds chacune, enſorte qu'on peut les faire relier dans un livre pour les conſerver. Le P. Meneſtrier a joint au bas de chaque planche l'explication des figures, & a mis à la tête deux grandes feüilles de papier, où on trouvera plus au long l'hiſtoire de Gentile Bellin & les autres choſes dont nous venons de donner l'extrait.

SUITE DE L'HISTOIRE de l'Academie Royale des Sciences, année 1699. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Royale des Sciences ruë S. Jaques au Soleil d'or proche la Fontaine S. Severin. 1702.

NOus n'avons pû ramaſſer dans un ſeul extrait tout ce que l'Hiſtoire de l'Academie des Sciences fourniſſoit de propre à entrer dans nos Memoires : nous allons en donner un ſecond extrait, où l'on

trouvera des obſervations auſſi nouvelles & auſſi curieuſes que dans le premier.

Du Cœur d'un Fœtus humain.

Monſieur Chemineau a fait voir à l'Academie le cœur d'un Fœtus qui avoit trois ventricules qui communiquoient enſemble, comme celuy de la Tortue. Le ventricule droit recevoit à l'ordinaire la veine cave, mais ſans recevoir l'artere pulmonaire. Le gauche recevoit auſſi la veine pulmonaire, mais ſans recevoir l'Aorte. L'Artere pulmonaire & l'Aorte étoient implantées dans le troiſiéme ventricule. Si l'enfant fût venu à terme il eût pu ſe paſſer de la reſpiration.

Des Inſectes.

Mr. Poupart aſſûre que les vers de terre, les vers à queüe ronde, qui ſe trouvent dans les inteſtins des hommes, ceux qui ſe trouvent dans les inteſtins des chevaux, les limaçons & les ſangſuës, ſont her-

maphrodites. Les vers dont ſe forment les mouches, & les vers à ſoye ne le ſont pas ; ils ne ſont d'aucun ſexe : ce ſont comme des fourreaux pleins de veritables animaux qu'on en voit ſortir dans la ſuite avec des aîles.

Sur les Dents.

Mr. De la Hire a obſervé que l'os de la dent ne croît point dans les adultes, mais ſeulement l'émail qui eſt d'une matiere toute differente de l'os. Il eſt composé d'une infinité de petits filets, qui ſont attachez ſur l'os par leurs racines, à peu près comme les ongles & les cornes. Ces filets croiſſent comme les ongles. Quand une partie de l'email ſe rompt, & que l'os ſe découvre, la dent perit ; à moins qu'elle ne ſoit déjà fermée, c'eſt à dire à moins que le nerf qui y aboutit ne ſoit déjà coupé.

Des plumes des Oiſeaux.

Mr. Poupart a remarqué que les plumes des Oiſeaux ſont nourries

du sang & de la limphe. Au bout du tuyau de la plume est un petit trou, par où entrent les vaisseaux sanguins. La matiere seche & legere qu'on ôte du dedans du tuyau d'une plume, quand on la taille, est dans les jeunes Oiseaux un canal charnu, autour duquel rampent plusieurs vaisseaux sanguins, qui sont entrez par le bout du tuïau. Dans les oiseaux adultes ce canal est composé de plusieurs petits godets, dans lesquels les vaisseaux sanguins versent leur limphe, qui se filtre jusqu'au haut du tuïau, d'où elle entre dans la moëlle de la plume.

De la Rage.

La Rage est accompagnée d'une aversion furieuse pour l'eau, Mr. Tauvry en rapporte cette raison. La salive & la bile sont les premieres liqueurs infectées du venin de la Rage. Le malade en vomit un mélange qui excorie, & enflamme l'œsophage. De là vient son aversion pour toute sorte d'alimens qui ne passent qu'avec douleur, & prin-

cipalement pour l'eau, parcequ'elle dissout les sels nuisibles envelopez dans la bile, & dans la salive.

Le venin dissout la partie nourriciere, & balsamique du sang, de sorte que le sang n'ayant plus que des esprits, & n'humectant plus le cerveau, ce siege de l'ame se met en feu, & cause la fureur.

Observations Anatomiques.

Mr. Poupart ayant ouvert un homme mort à l'âge d'environ cent ans, y trouva un mélange étonnant de marques de vieillesse, & de jeunesse. Les neuf vertebres inferieures du dos ne formoient plus qu'un os, les cartilages qui sont entre deux s'étant tous ossifiés. Mais outre les apophises transverses ordinaires des vertebres, il y en avoit encore de transverses anterieures situées de chaque côté sur l'articulation de chaque vertebre. Celles du côté droit étoient plus grandes, arondies, & recouvertes d'un bel os blanc qui avoit nouvellement vegeté, & cette vegetation sembloit avoir

coulé comme un metal fondu entre chacune de ces apophises. Celles du côté gauche étoient plus courtes. C'est ainsi qu'une vieille souche se reproduit, & que son bois sec se recouvre d'une nouvelle écorce qui se lignifie & pousse de nouvelles branches qui vivent plus long-tems.

Mr. Mery ayant fait l'operation césarienne à une femme morte, trouva le mouvement peristaltique & vermiculaire des intestins fort sensible, quoique le cœur & les poumons fussent entierement immobiles. Le même a fait voir la structure mechanique en quoy consiste la force de la serre de l'Aigle. Il a fait aussi une description des differens muscles qui servent au mouvement du coû d'un Pelican. Le P. Gouye Jesuite a communiqué à l'Academie une description Anatomique d'un Tigre rayé, faite à la Chine par les Peres Jesuites. Le Tigre avoit été tué à la chasse par l'Empereur, & pesoit 265. livres. Il avoit un tiers de l'estomach plein de vers, & il n'étoit pas corrompu.

Chymie.

L'Histoire de l'Academie des Sciences donne la nouvelle methode que Mr. Homberg a inventée 1. pour connoître quelle quantité de sel acide est contenu dans une certaine quantité d'un esprit acide. 2. Pour découvrir précisément combien un esprit pese plus qu'un autre. 3. Pour mesurer exactement la même liqueur en differentes saisons.

Mr. Boulduc nous apprend qu'il est faux que tout sublimé corrosif, sophistiqué ou non, étant arrosé d'huile de tartre, après avoir jauni, & puis rougi, noircisse enfin étant exposé à l'air; comme le marquent les Actes de Leipsic du mois de Decembre 1698. en parlant d'un livre intitulé *I. C. Barchusen Pyrosophia.*

Mr. Regis étant aux eaux de Balaruc dans le Languedoc, voulut découvrir si ces eaux contenoient un sel volatile acide, dégagé de leur sel alcali, & qui pût par consequent y entretenir une fermentation &une chaleur continuelle. Diverses expe-

riences le convainquirent que la chose étoit ainsi.

Selon Mr. Boulduc les eaux de S. Amand près de Tournay ne donnent aucun indice ni d'acide, ni d'alcali : ce qui semble marquer un mélange assez égal de principes.

Mr. Lemery dit qu'il a connu un Alchimiste tellement accoûtumé à l'usage du Mercure, qu'il mangeoit du sublimé doux comme du pain. Le même raconte que deux personnes de sa connoissance ayant demeuré cinq ou six heures, & pendant un tems fort chaud, dans un lieu où il y avoit beaucoup de roses pâles, ils furent purgez pendant douze heures avec une extrême violence par haut & par bas. Les parties volatiles des roses avoient dissous la pituite dans les glandes de leur cerveau.

On trouve au même endroit de cette histoire un secret de l'invention de Mr. Homberg pour prévenir, & empêcher la roüille du fer.

Botanique.

Les merveilles se multiplient pour

ceux qui ont les yeux propres à les observer. Dans plusieurs arbres fruitiers, comme les Pomiers, les Poiriers &c. la base de la touffe affecte presque toûjours d'être paralléle au plan d'où sortent les tiges; soit que ce plan soit horizontal, ou qu'il ne le soit pas; soit que les tiges soient perpendiculaires, ou inclinées sur ce plan. Mr. Dodart donne ses conjectures sur cette matiere, & il tâche d'apporter la raison pourquoy, quand la tige de l'arbre fait deux angles inégaux de part & d'autre avec le sol, la touffe des branches fait avec la même tige, les mêmes angles alternativement disposez, comme il est necessaire pour le Parallelisme.

Mr. Homberg a donné des refléxions nouvelles sur les sels du Fenoüil & du Cresson. Mr. Reneaume a trouvé sur les feüilles d'une espece d'Erable, *Acer montanum candidum*, une humidité visqueuse qui ne pouvoit être qu'une transpiration sensible de la plante. Elle étoit d'une douceur agreable, & aprochoit du sucre.

Mathematique.

Mr. Hughens trouva le premier la quadrature d'un certain espace cycloïdal déterminé. Mr. Leibnits trouva ensuite celle d'un autre espace pareillement déterminé : & l'on croïoit qu'aprés ces deux grands hommes, on ne trouveroit plus aucun espace quarrable dans la Cicloïde. Cependant Mr. Bernoulli Professeur en Mathematique à Groningue, a decouvert dans la Cicloïde une infinité d'espaces quarrables.

Mr. Varignon donne une methode pour avoir des courbes, le long desquelles un corps tombant s'approche ou s'éloigne de l'horison en telle raison de tems qu'on voudra, & dans quelque hypothese de vitesse que ce soit.

Il est très-difficile de resoudre les Equations dès qu'elles vont au second degré. Cependant Mr. Varignon a inventé, pour ce second degré, & de plus pour le troisiéme, une methode simple & facile.

Le Docteur Jean Raimond Co-

ninkius, Maître de la Chapelle du Palais de Lima, prétendoit avoir donné la ſolution du probleme de la duplication du cube. Mr. de la Hire à découvert le Paralogiſme de ſon livre.

Aſtronomie.

Apollonius Myndien croïoit que les Cometes étoient des Aſtres reguliers, & il oſa prédire qu'un jour on découvriroit les regles de leur mouvement. Mr. Caſſini trouve beaucoup de vray-ſemblance dans ce ſyſteme, & il le rend ſi plauſible, qu'il ſemble devoir être l'Aſtronome prédit par Apollonius. Nous dirons ſeulement ici en genéral qu'il ſuppoſe que les Cometes décrivent des cercles prodigieuſement excentriques à la terre; & qu'ils le ſont à tel point, que nous ne pouvons voir ces aſtres, que dans une très-petite partie de leur revolution. Dans cette hypotheſe ce ſont les mêmes Cometes que nous voyons de tems en tems.

Avant l'Eclipſe de Lune, qui devoit arriver le 15. de Mars 1699. au

ſoir, Mr. le Fevre en donna un calcul à l'Academie. Il y eut auſſi le 23. Septembre une éclipſe de ſoleil obſervée avec beaucoup de ſoin. On voit dans l'écrit de Mr. Caſſini juſqu'où peut aller l'induſtrie humaine ſur cette matiere. Il détermina la viteſſe avec laquelle l'ombre de la lune couroit ſur la terre. Un boulet de canon ne va pas ſi vîte dans l'air.

Mr. Caſſini a donné l'hiſtoire des taches de Jupiter. Le P. Feüillée Minime, & habile Aſtronome, envoya à Mr. Caſſini ſes obſervations, d'une Etoille ſur le diſque de la Lune, & Mr. Caſſini les communiqua à l'Academie.

Mr. Flamſteed Aſtronome Anglois a obſervé, qu'en differentes ſaiſons de l'année la diſtance qui eſt entre le pole, & l'étoile polaire varie, & il a cru que cette variation étoit celle que le mouvement de la terre doit produire dans le ſyſteme de Copernic. Mr. Caſſini le fils convient de ces obſervations, mais il nie la conſequence. Il croiroit plutôt que les Etoilles fixes tournent ſur

leur centre, que leurs Hemiſpheres ſont inégalement lumineux ; & qu'elles paroiſſent plus grandes & plus proches , lorſqu'elles tournent vers nous l'hemiſphere le plus éclatant.

Le P. Feüillée & Mr. Chazelles ayant envoyé leurs obſervations des Parclies qu'on avoit vû à Marſeille, M. Caſſini trouva qu'elles appuyoient l'hypotheſe de Mr. Mariotte dans ſon Traitté des Couleurs, où il prétend qu'une infinité de petites parcelles de glace flottantes cauſent les mêmes apparences que des Parelies.

Geographie.

On trouve icy la poſition exacte de pluſieurs ville de la Chine, de la Turquie, & de l'Armenie, conformément aux obſervations des Jeſuites répandus dans ces differens climats pour la propagation de la Foy. Le P. Gouye a ramaſſé ces obſervations.

Optique.

Mr. de la Hire a expliqué pour-

quoi, quand on eſt proche d'un miroir, & qu'on regarde par une ligne aſſez oblique à ſa ſurface, une Bougie, qui en eſt proche auſſi, paroît multipliée pluſieurs fois, s'il n'y avoit que deux images, la choſe ſeroit ſans difficulté : parce qu'il ſe fait deux refléxions differentes, l'une ſur la premiere ſurface du miroir, & l'autre ſur l'étain appliqué derriere la glace. Mais il y a pluſieurs images ; & Mr. de la Hire croit qu'il faut en chercher la raiſon dans l'inégalité des glaces dont les ſurfaces ſont ondées & pleines de rides. Ce defaut ne nous eſt pas ſenſible, mais il l'eſt pour ainſi dire aux rayons de la lumiere : de ſorte que leur parallelíſme eſt détruit par cette inégalité.

Dioptrique.

Mr. Tſchirnhaus a taillé des verres brûlans dont les effets ſont au deſſus de tout ce qu'on a encore vû. Le détail de ces effets eſt trop curieux pour n'être pas lû tout entier, & l'on ne pourroit pas en donner

une juſte idée dans un ſimple extrait tel qu'il devroit être pour avoir place icy.

Mechanique.

On explique quelle eſt la ligne courbe telle que le changement perpetuel d'obliquité ou d'inclination qui ſe feroit dans toutes ſes parties, la rendroit plus propre que toute autre à diviſer aiſément un liquide.

Mr. de la Hire donne un détail curieux de la force des muſcles de l'homme pour lever differents poids ſelon les differentes ſituations où il ſe met.

Mr. Varignon propoſe une methode pour graduer une Clepſydre, c'eſt-à-dire pour trouver les points où la ſurface de l'Eau arrivera par ſa deſcente continuelle en certains temps.

Mr. Amontons a imaginé une eſpece de moulin pour tirer autant de ſervice du Feu, que nous en avons tiré juſqu'à preſent de l'Air, & de l'Eau.

Mr. de la Hire & Mr. Amontons ont prouvé que c'eſt une erreur de croire, comme l'on fait communément, que le frottement de deux corps, qui ſe meuvent en s'appliquant l'un contre l'autre ſoit d'autant plus grand que les ſurfaces qui frottent ſont plus grandes. Il y a une raiſon particuliere pour que cela arrive ainſi dans la plûpart des machines; & l'on avoit fait une regle genérale de cette experience particuliere. Mais il eſt vray que le frottement n'augmente que ſelon que les corps ſont plus preſſez l'un contre l'autre, & chargez d'un plus grand poids.

Un grand obſtacle à l'effet des machines, c'eſt la roideur des cordes qui ſont obligées de ſe plier pour le jeu d'une machine. Mr. Amontons a entrepris d'examiner cette matiere, & il l'a developpée comme il avoit fait celle des frottemens.

Mr. Varignon en raiſonnant ſelon les principes établis dans ſon projet de mechanique, a tourné la demonſtration de la vis de telle ſorte, que toutes les manieres dont

on peut emploier cette machine y ſont compriſes : & c'eſt ce qu'on n'avoit pas encore fait.

Le niveau des anciens étoit fort imparfait. Ils étoient obligez, pour la conduite des eaux, de prendre beaucoup plus de pente qu'il ne faloit : & s'ils n'avoient eu au juſte que celle qui étoit neceſſaire, ils n'euſſent pas osé hazarder ces entrepriſes. Preſentement, grace aux Niveaux inventez par Mrs Picard, Hughens Roëmer, & de la Hire, on ſçait conduire des eaux dès qu'il eſt poſſible de les conduire. Mais l'éxecution étoit encore difficile : & Mr. Couplet là renduë ſi aiſée, que les plus ſimples ouvriers en ſont capables.

Ceux qui ont travaillé pour rendre la Seine navigable au deſſus de Nogent, ont inventé de nouvelles portes d'Ecluſes, & de nouvelles manieres de tirer les eaux des excavations. Mr. des Billettes en donne la deſcription.

Le Pere Sebaſtien a imaginé, & executé une Machine propre à prouver le ſyſteme de Galilée ſur la proportion ſelon laquelle s'aug-

mente la viteſſe des corps qui tombent.

L'Academie a entrepris la deſcription des Arts dans l'état où ils ſont aujourd'hui en France : & elle repreſentera, ſoit par diſcours, ſoit par figures, toutes les manieres qu'on employe, tous les inſtrumens, & toutes les operations des ouvriers.

Cette premiere partie finit par un détail des Machines ou inventions nouvelles approuvées par l'Academie pendant l'année 1699. La ſeconde partie contient les Memoires dans leſquels on explique fort au long la plûpart des choſes dont on n'a donné qu'une idée aſſez ſuperficielle dans la premiere, & telle que la peuvent comporter des perſonnes qui ſont bien aiſes de ſçavoir les choſes, ſans entrer dans le fond des preuves & des raiſonnemens, ſur quoy les ſçavans les appuyent.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *Latine de Mr. C. R. de Coppenhague* 20. *de Decembre* 1701. *à un des Auteurs de ces Memoires.*

J'Aurois plûtôt fait réponſe à la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ſi j'avois eu à vous mander des choſes plus dignes de vôtre eſtime & de vôtre curioſité. Le Dannemark ne fournit pas des livres nouveaux auſſi frequemment que d'autres païs; ce n'eſt pas que nous manquions icy de gens d'étude. Nous en avons, & même en très-grand nombre, mais la plus part contens d'étudier en leur particulier & pour leur propre ſatisfaction ſe dégoûtent de l'impreſſion par les difficultez que les Libraires ont icy plus que par tout ailleurs, de ſe charger de faire les frais de l'édition d'un livre quelque bon qu'il ſoit. De plus on peut dire en general que les Sciences ſont moins eſtimées & moins recompenſées icy qu'en bien d'autres en-

droits, ce qui fait que des gens qui pourroient y reüssir en perfection, ne donnent point de ce côté-là, & s'occupent de mille petits soins domestiques, qui ne sont gueres compatibles avec l'estude. J'ay cru que vous vous interessiez peu aux Dissertations dont nos Professeurs font le sujet de leurs theses journalieres, & encore moins aux Ouvrages qui sont écrits dans la langue du païs, & qui n'en sortent que rarement. Ainsi je me suis borné à quelques livres dont même je ne vous envoie gueres que le titre, & que peut estre vous aurez déja connus avant que de recevoir ma lettre; j'entreray une autrefois dans un plus grand détail, si vous me témoignez que cela vous fait plaisir.

1. M. Otthon Sperling un des plus sçavans & des plus honnêtes hommes que nous aïons dans le païs, a fait un livre singulier & très-curieux sur les medailles. *Otthonis Sperlingii Consiliarii Regii & Jurisconsulti de nummorum bracteatorum & cavorum nostræ ac superioris ætatis origine ac progressu ad Rev. Dominum Jac. Amellen Epis-*

tola. Mr. Sperling est de la Societé Royale de Londres & s'est fort attaché à la connoissance de l'histoire & des antiquités de Dannemarck. Il a fait là dessus des découvertes très particulieres, & c'est bien dommage que le public n'en profite point, son grand âge & ses occupations pour le service de son Roy ne l'empêchent point de trouver du tems pour faire de beaux Ouvrages & très-dignes de la curiosité des Sçavans.

2. Mr. Thomas Broder Bircherod Professeur à Odensée dans l'Isle de Fuinen, ou Fionie *Rector scholæ Cathedralis Otthinianæ in Fionia*, nous a donné un petit essai in 4° sur les anciennes monnoyes du Dannemarck : sur tout depuis que le Christianisme y a été établi, jusqu'au commencement du regne de la maison d'Oldenbourg qui est maintenant sur le trône. *Specimen antiquæ rei monetariæ Danorum ab antiquissimis temporibus investigatæ cum figuris æneis præsertim à tempore Christianismi in Dania ad initium auspicatissimum Imperii stirpis Oldenburgiæ.*

L'Auteur

L'Auteur y recherche avec ſoin tout ce qu'on peut ſçavoir de nos premieres monnoyes & cela l'engage à parler des anciennes monnoyes de la plûpart des nations de l'Europe & de chercher dans differentes langues l'étymologie des noms qu'on donnoit à differentes pieces de monnoye. Il traite plus en particulier l'hiſtoire de nos monnoyes depuis Suen-Otthon pere de Canut le Grand, juſqu'à Chriſtierne premier, de la maiſon d'Oldenbourg. Cet Ouvrage doit faire d'autant plus d'honneur à Mr. Bircherod, qu'il a été plus difficile de trouver de nos anciennes monnoyes, qui ſont d'ailleurs ou ſans aucune inſcription, ou ſi mal frappées, qu'on ne ſçauroit bien diſtinguer de quel Roy elles ſont. Il a tiré de ſon cabinet preſque toutes celles dont il parle dans ſon livre, & il eſpere au moins que ſon exemple excitera ceux qui en peuvent avoir quelques-unes, à les lui communiquer, afin que par la comparaiſon qu'il fera des unes avec les autres il puiſſe établir plus certainement, & éclaircir bien des

choſes ſur leſquelles il ne s'eſt déterminé que par conjecture & en attendant qu'il ait aſſez de memoires, pour donner quelque choſe de plus certain & de plus achevé.

3. *Caſpari Bartholini Thomæ filii ſpecimen hiſtoriæ Anatomicæ partium corporis humani ad recentiorum mentem accommodatæ, noviſque illuſtrationibus illuſtratæ.* In 4° pagg. 187. Hafniæ. Mon reſpect & mon attachement pour M. Bartholin mon beau pere ne me rendroit peut-être pas croyable ſur ſon chapitre : Ainſi il vaut mieux que vous faſſiez vous-même l'extrait de ſon livre à vôtre maniere, & je vous l'envoye pour cela. Son nom eſt trop illuſtre dans la Republique des lettres, pour vous être inconnu ; je vous prie ſeulement d'avertir le public que cet Ouvrage d'anatomie qu'il vient de publier n'eſt qu'un eſſay d'un plus grand Ouvrage qu'il nous promet, & qui eſt déja bien avancé.

4. Un de nos ſçavans Profeſſeurs nommé *Pierre Brinch* Inſpecteur du College fondé par Borrichius, vient de publier deux livres ſur la Chro-

nologie & l'hiſtoire de l'ancien Teſtament ; l'un eſt en Danois , *Det gamle teſtamentes* 4000. *Aars chronologie og Iſraëlitiske hiſtorie* &c. l'autre eſt en latin , *Petri Brinch Collegii Medici inſpectoris Chronologiæ & hiſtoriæ Fl. Joſephi examen* &c. in 4°. Dans ce dernier Ouvrage l'Auteur s'attache principalement à deux choſes. 1°. Il ramaſſe tous les endroits de l'hiſtoire de Joſephe qui ont rapport à la Chronologie de l'ancien Teſtament , il compare tous les calculs de cet hiſtorien les uns avec les autres , tels que nous les avons dans les differentes éditions , il les examine ſur la verſion Greque de la Bible & ſur la Chronologie de Iſ. Voſſius , & il tache enſuite de juger par les bonnes regles de la critique, des endroits qu'il faut laiſſer tels qu'ils ſont , & de ceux qu'il faut abſolument reformer, ſoit que Joſephe s'y ſoit trompé lui même, comme cela pourroit bien être , ſoit que ſes chiffres ayent été alterez & corrompus, comme tous les ſçavans le reconnoiſſent. 2°. Il ramaſſe & examine les faits rapportez dans les *Anti-*

quitez Judaïques, dont les Ecrivains ſacrez n'ont point parlé, ou dont ils paroiſſent avoir parlé bien autrement que Joſephe.

5. Le ſieur Eraſme Winding fils de Paul a donné un manuſcrit Grec qui n'a jamais été imprimé, & il y a joint ſa traduction latine. C'eſt une paraphraſe des *Ixeutiques* d'Oppien, qui traitent de la maniere de prendre les oiſeaux à la glu ou à la pipée. *Eutecnii Sophiſtæ paraphraſis proſaica in Oppiani Ixeutica nunc primum ex mſſ. Græcè edita, & latinâ verſione donata ab Eraſmo Pauli filio Windingio.* La verſion qui en eſt fort belle & la preface ſur les termes de l'art *Ixeutique* qui ont été en uſage parmi les Grecs, nous font aſſez voir combien le ſieur Eraſme tout jeune qu'il eſt, a déja ſceu profiter de la bonne éducation que lui donne ſon illuſtre pere. Au reſte cet Ouvrage doit être d'autant mieux reçû que c'eſt une partie de ce que Lambecius paroît deſirer, lors qu'il dit dans la continuation de ſon ſecond tome de ſa bibliotheque de Vienne, qu'il ſeroit à ſouhaiter, & fort utile au

public, que quelque habile homme & fort intelligent dans la langue Grecque, fît une nouvelle édition des poëmes de Nicander & d'Oppien, & qu'il y joignît les paraphrases du sophiste Eutecnius, qui n'ont point encore vû le jour.

6. *Tormundi Torfæi series Regum Daniæ.* In 4°. Cet Auteur est natif de l'Isle d'Islande. Il commence la suite des Roys de Dannemark à Schiold, & continuë jusqu'à Harald Blaatand fils de Gormon. Je vous en écriray la premiere fois plus au long aussi-bien que de la description du Cabinet du Roi commencée par Oliger Jacobæus, & continuée par Jean Laurent. *Joannis Laurentii Typographi Regii auctuarium Musæi Regii ab Oligero Jacobæo olim descripti.*

Cet Oliger Jacobæus, dont je viens de parler, est un des Sçavans que nous avons perdu cette année. Il mourut le 18. de Juin. Son erudition, sa politesse, sa probité, meritent assurément qu'on la fasse connoître à la posterité. On en a fait icy l'éloge à l'ordinaire, dans un program-

me que je vous envoye en vous priant d'en donner l'extrait dans vos *Memoires.* J'y ajouteray seulement la liste des Ouvrages qu'il avoit imprimez , & qui ne sont rien en comparaison de ce qu'on pouvoit esperer de luy, si la mort de sa premiere femme ne l'avoit jetté dans un abbatement & ensuite dans une espece de melancholie hypocondriaque , qui l'a mis hors d'état de s'appliquer à l'étude les dernieres années de sa vie, & qui l'a enfin conduit au tombeau.

De Ranis Dissertatio Romæ. 1676. *in* 8° *& Parisiis.*

Bartholomæi Scalæ Equitis Florentini historia Florentinorum edita ab Olligero Jacobæo ex Bibliotheca Medicæa Romæ 1677. 4°. Mr. Jacobæus avoit obligation de ce manuscrit au fameux Mr. Magliabecchi avec lequel il avoit lié une connoissance très-particuliere pendant le tems de son sejour à la Cour du Grand Duc Cosme III.

Oratio in obitum Thomæ Bartholini 1681. 4°.

Compendium Institutionum Medicarum Hafniæ 1684. *in* 8°.

De Ranis & lacertis Dissertatio, Hafniæ 1686. *in* 8°.

Francisci Ariosti de oleo montis Zibinii, seu Petroleo agri Mutinensis, edita ex Mss. membranis ab Olig. Jacobæo Hafniæ, 1690. *in* 8°.

Panegyricus Christiano Quinto dictus 1691. *fol.*

Gaudia Arctoi orbis ob thalamos Augustos Friderici & Ludovicæ 1691. *in fol.*

Musæum Regium, sive Catalogus rerum tam naturalium quam artificialium quæ in Basilica Bibliotheca Christiani Quinti Hafniæ asservantur. Hafniæ 1696.

Il avoit un grand talent pour la poëſie & il a fait pluſieurs beaux poëmes ſur differents ſujets, dont il n'y a qu'une partie d'imprimez.

ELOGE DE M. OLIGER *Jacobæus.*

CE que nous avons à dire ſera tiré du Programme dont il eſt parlé dans l'article precedent. Il eſt datté du 13. de Juillet 1701 & porte

pour titre *Rector Regiæ Universitatis Hafniensis Casparus Bartholinus S. R. M. Consiliarius justitiæ, in supremo tribunali, cancellaria & consistorio assessor, Medicinæ & Physices Professor R.* & voici l'extrait de ce qu'il contient de plus remarquable.

Nous venons de perdre le 18. du mois passé un de nos Professeurs, *Oligerus Jacobæus*, c'étoit un homme d'un merite singulier, & qui joignoit à la connoissance profonde qu'il s'étoit acquise de la Medecine toutes les vertus qui composent l'honnête homme. Il étoit né à Arhusen dans le Jutland le 6. de Juillet de l'année 1650. d'une Famille très-illustre. Car pour ne point remonter plus haut, son bis ayeul paternel Jacques fils de Matthias étoit Evêque de Fiunen. Matthias Jacobæus fils de Jacques fut premier Medecin du Roy Christierne IV. de glorieuse memoire, & son pere Jacques fils de Matthias étoit Evêque d'Arhusen, & il eut tout le soin possible de la premiere education de son fils. Mais la mort ayant enlevé le pere en 1661. la mere fille du fameux Gaspar Bar-

tholin envoïa nôtre Oliger à Copenhague, où après avoir pris les degrez ordinaires dans cette Université, il ſortit de ſa Patrie pour viſiter les principales Cours de l'Europe. Dans ce deſſein il parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre & les Païs-Bas. Il trouva dans ces voiages ce qu'il y cherchoit uniquement, c'eſt à dire des moyens de ſe perfectionner dans les Sciences & en particulier dans ſa profeſſion. Il profita des lumieres des Sçavans qu'il trouva dans ces pays, & s'acquit même leur eſtime. Il travailla quelque tems à Livourne ſous le celebre Anatomiſte *Stenon*, à la diſſection de differens Poiſſons, & il ne faut que nommer les Redi, Malpighi, Ch. Patin, Borelli, Brown, Sydonham, Boyle, Moriſon, Drelincourt, Diemerbroek, Ray, Swammerdam, Spanheim, Cruſius, Græviuș, Duverney, Du Hamel, Ettmuller & tant d'autres qu'il eut ſoin de pratiquer & avec leſquels depuis ce tems il a entretenu commerce, pour faire voir qu'il n'oublia rien de ce qui pouvoit

contribuer à le rendre plus habile & plus éclairé.

Revenu dans le ſein de ſa Patrie en 1679. il receut des lettres de ſon Prince qui luy donnoit la qualité de Profeſſeur de Medecine & de Philoſophie dans la Capitale du Royaume. Il en commença les fonctions en 1680. Dans cette nouvelle place il s'appliqua particulierement à étudier avec ſoin la nature & ſes differentes productions. Il expliqua & démontra à ſes écoliers tout ce qui luy parut difficile & digne de leur curioſité & de leur application. En un mot il s'attacha uniquement à remplir avec honneur la place qui luy avoit été confiée. Auſſi ſon merite fut-il aiſément reconnu, & bientôt recompenſé. Sans parler des honneurs Academiques que l'Univerſité luy defera, le feu Roy de Dannemarck Chriſtierne V. luy donna le ſoin d'augmenter & de mettre en ordre le celebre cabinet de curioſitez que ſes Predeceſſeurs avoient commencé, & ſa Majeſté en 1698. joignit à cet honorable employ le titre de Conſeiller de ſon Tribunal

de Justice. Chargé d'honneurs, aimé & honoré de tous ses compatriotes il passoit tranquillement ses jours, lors qu'un coup imprevû luy ravit pour jamais son heureux repos ; ce fut la perte de sa femme Anne Marguerite Bartholin fille de Thomas, laquelle après 17. ans de mariage, mourut le 18. du mois d'Aoust 1698. le laissant pere de 6. garçons, cette perte le toucha si vivement qu'il tomba dans une melancholie qui dans la suite devint une maladie mortelle. Il avoit cru trouver dans un second mariage un prompt remede à cette noire humeur, & pour cet effet suivant le conseil de ses amis il avoit épousé en seconde nopces Anne Tistorph. Mais cette précaution luy fut inutile, sa maladie augmenta, & après avoir langui près de trois ans il mourut âgé de 51. ans.

Mr. le Recteur finit l'éloge de Jacobæus par les excellentes qualitez qu'il luy attribuë à l'égard de sa femme, de ses enfans, de ses domestiques, de ses voisins & de ses amis. Pour les beaux sentimens de pieté

qu'il avoit eu pendant sa vie, & qu'il témoigna sur tout à l'heure de la mort.

LETTRE ECRITE DE S. PAUL *trois Châteaux du premier de Mars 1702. touchant une Antique considerable qu'on y a decouverte.*

ON a trouvé icy depuis quelque jours, en creusant la terre, une belle Antique. C'est une statuë de bronze, laquelle au jugement des Sçavans qui l'ont veuë, represente une Heracliade ou Prêtre d'Hercule. Vous en jugerez vous-même par la description exacte que je vas vous en faire.

Elle est d'une couleur verdâtre obscure, & elle répand une odeur qui marque son antiquité; quoique ce n'en soit là qu'un leger indice. Elle est si bien faite que tous ceux qui la voyent ne se lassent point de la regarder; & en parlent d'une maniere à faire naître à tout le monde l'envie de la venir voir. Elle n'a qu'un demi pied de hauteur: elle est cependant d'une proportion ad-

mirable ; & toute petite qu'elle est, elle represente un homme des plus grands & des mieux faits.

Mais peut-être qu'un plus grand détail vous fera plaisir. La statuë represente un vénérable vieillard dont la vuë inspire le respect. Il est fait de sorte qu'il peut se tenir sur ses pieds. Il appuye entierement du pied droit, & seulement de la pointe du gauche ; parce qu'il est un peu penché de ce côté là, ayant le genou un peu plié & le talon élevé de terre, le tout d'une maniere fort dégagée. Il a le bras gauche replié à la hauteur du creux de l'estomach, & ensorte qu'il peut voir le dedans de sa main gauche, dont il soutient un vase rond. Le vase est ouvert & rempli, mais on ne sçait de quoy.

Le Vieillard a le bras droit comme une personne qui donne de l'encens, lorsque la main qui encense est dans sa plus haute élevation. Il regarde cette main droite d'un regard fort simple est fort doux, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi ; ayant la tête tant soit peu

penchée du côté gauche. Il a le visage très-beau, & le nez très-aquilin. Les levres sont un peu ouvertes & un peu repliées en dehors; les joües un peu longues & remplies; le front fort uni; les yeux tant soit peu enfoncez. Le menton est revêtu d'une belle barbe ondée à trois rangs d'ondes, pas trop longue pourtant, mais s'étendant jusqu'aux oreilles & sur toute la levre qui est immediatement sous le nez. Le tour de la face est couvert de cheveux ondez ou frisez comme la barbe.

Le cou, les deux bras, & les jambes depuis les genoux jusqu'aux chevilles, sont nuds; & ils sont si bien travaillez, qu'on y découvre les tendons & les muscles. Les pieds ont des souliers à simple semelle & sans talon. On y remarque des oreilles qui se terminent un peu en pointe, peu larges & peu longues, retroussées sur les courroyes qui attachent les souliers & qui forment une gance sur tous les deux souliers. Ils sont faits de telle maniere que le même ne peut servir qu'au pied où il est.

Le corps de la ſtatuë eſt revêtu d'une tunique de lin ſemblable à nos aubes, mais elle ne deſcend que juſqu'aux genoux : parce qu'une attache, ou un cordon qui ne paroît point la releve enſorte qu'elle a la figure d'une cotte d'armes depuis la ceinture où eſt caché le cordon juſqu'aux genoux ; depuis le cou juſqu'un peu au deſſous de la ceinture elle retombe en forme de fraiſe d'une maniere aſſez ample.

Sur cette tunique paroît une eſpece de courroye venant de l'épaule gauche & ſe terminant en pointe vers la ceinture. Il n'y a rien autre choſe par devant ſur la tunique ; mais on y voit par derriere une demi-peau de lion. Je dis demi-peau ; car la partie de la peau qui couvre la machoire inferieure, le bas du cou & tout le ventre de l'animal, ne paroît point. Il ne paroît que le reſte de la peau. Le deſſus de la tête du lion, couvre, ou pour mieux dire, ſert de capuchon au Vieillard ; & la criniere lui répond directement à la nuque du cou. Sur le dos deſcend juſqu'au

dessous des reins, la peau du lion avec ses deux pattes de derriere & sa queuë. Les deux pattes de devant viennent se replier en croix, & sont attachées ensemble sur le devant de la statuë à l'endroit qu'on appelle le *sternum*. Voilà la peinture la plus exacte que je puis vous faire de nôtre Antique, en attendant que je vous la fasse voir.

NOUVELLE EXPLICATION *des Medailles de Gratien, dont il a été parlé dans le premier & quatriéme tome de ces Memoires.*

IL semble qu'il y ait de la temerité à proposer une nouvelle explication des Medailles de Gratien, sur lesquelles trois Auteurs célebres ont déja parlé avec tant d'érudition. Cependant mes conjectures ont paru si heureuses à d'habiles gens, que je me suis laissé persuader aux instances qu'ils m'ont fait de les rendre publiques.

Comme ceux qui liront cette nouvelle explication n'auront pas peut-être à la main les deux tomes

des Memoires de Trevoux où il eſt parlé de ces Medailles, il faut d'abord dire qu'il s'agit de trois Medailles qui d'un côté ont la tête de l'Empereur Gratien, avec cette inſcription D.N. GRATIANUS AUG. G. AUG. & au revers la figure d'un guerrier tenant de la droite le *labarum*, c'eſt-à-dire l'étendard des Empereurs Chrétiens & de l'autre ſon bouclier, la legende dans l'une eſt *Gloria novi ſæculi* : dans l'autre *Gloria Romanorum* : dans la troiſiéme il y a au revers, *Securitas Reipublicæ*, & l'on y voit une victoire.

Le Pere H. explique l'inſcription qui ſe lit autour de la tête par ces paroles : *Dominus noſter Gratianus Auguſti gener, Auguſtus.* Il veut qu'on ſuppoſe un Gratien qui ſans être fils d'un Auguſte ait été gendre d'un Auguſte. Ce n'eſt pas tout, il veut abſolument que, *gloria novi ſæculi*, marque un évenement glorieux. Les conjectures ſont contraires à tout ce que l'hiſtoire nous enſeigne de Gratien.

Le Pere D... a fait voir d'une maniere nette & ſolide qu'il faut ex-

pliquer les Medailles par les Historiens les plus approuvez, & non pas opposer les Medailles, qui peuvent être fautives & dont le sens est presque toûjours incertain à cause des abbreviations que chacun explique à son gré; les opposer, dis-je, à ce qu'il y a de plus assuré dans l'histoire. Il explique l'inscription en question par ces paroles, *Dominus noster Gratianus Augusti Germanus Augustus*: & prétend qu'elle a été battuë pour conserver la memoire de l'association du jeune Valentinien à l'Empire. Pour ce qui regarde la legende, *Gloria novi sæculi*, il fait voir d'une maniere incontestable que, *novum sæculum*, ne signifie pas toûjours le commencement d'un siecle Chronologique: que même selon le Pere H. il peut signifier le commencement d'une ere particuliere, telles que plusieurs peuples en commençoient, lors qu'une nouvelle famille montoit sur le thrône ou s'y établissoit par un second Successeur: qu'enfin sans aucun mystere on peut fort bien prendre *novum sæculum* pour le commencement d'un tems plus heureux.

Mr. G. conteste au P.H. quelques autres circonstances qui regardent ces Medailles : & sur l'explication de l'inscription, il promet de dire son sentiment dans un Ouvrage qu'il medite; mais qu'il ne supposera point un Gratien different de celuy que nous connoissons, & qu'il expliquera le premier A U G. avec le G. qui suit, par *Augustorum.*

Pour moi je croi avoir trouvé dans Ammien Marcellin & dans Ausône la veritable explication de ces Medailles. Ammien Marcellin nous apprend dans le livre 27. de son histoire, page 223. de l'édition dont je me sers, qui est celle de Mariange Accurse, imprimée à Basle l'an 1533. Il nous apprend, dis-je, que Valentinien voyant son fils Gratien hors de l'enfance, *adulto jam proximus*, il le déclara Auguste & qu'en cela il s'éloigna de la coûtume de tous ses Predecesseurs qui n'avoient point donné à leurs enfans d'autre titre que celuy de Cesar. C'est sans doute la memoire de cette nouveauté qu'on a voulu conserver dans les Medailles qui sont le sujet de nôtre

diſpute. Gratien étant le premier fils d'Auguſte qui ait porté le nom d'Auguſte du vivant de ſon Pere, il n'eſt pas ſurprenant qu'on luy donne ces deux titres ſur les Medailles.

Voilà ce qui me fait penſer qu'il faut lire de cette maniere l'inſcription qui eſt autour de la tête : *Dominus noſter Gratianus Auguſto genitus Auguſtus*. Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a preferé le nom de *genitus* à celuy de *filius*. On a voulu marquer que la Medaille étoit frappée par un Auguſte fils, non par adoption; mais par naiſſance, d'un autre Auguſte encore vivant.

Auſône qui étoit Precepteur de Gratien fit à cette occaſion une Epigramme fort belle, qui eſt la quatriéme dans l'édition de Vinet.

Illyricis regnator aquis, tibi, Nile, ſecundus
Danubius lætum profero fonte caput.
Salvere Auguſtos jubeo, natumque patremque,
Armiferis alui quos ego Pannoniis.
Nuntius externo jam nunc volo currere ponto,

Ut sciat hoc superûm cura secunda Valens.
Cæde, fugâ, flammis stratos periisse Suevos,
Nec Rhenum Gallis limitis esse loco.
Quod si lege maris refluus mihi curreret amnis,
Huc possem victos inde referre Gothos.

Le troisiéme vers,

Salvere Augustos jubeo, natumque patremque,

marque assez qu'on étoit frappé de cette nouveauté, & peut passer pour un fort bon commentaire des Medailles que j'ay entrepris d'expliquer.

Il paroît encore dans cette Epigramme d'Ausone que vers le tems auquel Gratien fut declaré Auguste, les armées Romaines remporterent de grands avantages sur les Allemans qu'on appelloit aussi les *Sueves* : ce qui peut servir à expliquer le revers de nos Medailles, où l'on voit dans les unes un guerrier, & dans les autres une victoire.

A l'égard de *Gloria novi ſæculi*, je croy qu'il faut l'entendre comme le P. D. l'a entendu : & ſuppoſé mon explication, le ſens qu'il donne à ces paroles en eſt encore plus naturel & plus beau. Depuis le grand Conſtantin aucun Empereur n'avoit eu ſon fils pour Succeſſeur. Conſtance, Julien, Jovien étoient morts ſans poſterité. Valens Empereur d'Orient venoit de perdre ſon fils unique. On voit aſſez comment deux Auguſtes, pere & fils aſſis ſur le même thrône, & triomphans des ennemis de l'Empire, faiſoient la ſureté de la Republique : *Securitas Reipublicæ.* On voit comment ils étoient la gloire des Romains, *Gloria Romanorum* ; & comment cette nouvelle Famille Imperiale commençoit un nouveau ſiecle, que l'on ſe flattoit de voir plus heureux & plus glorieux à l'Empire, *Gloria novi ſæculi.*

Je ſoumets cette explication à vos lumieres, ſi elle eſt approuvée, elle ſervira à montrer qu'en examinant avec ſoin les Medailles que l'on

croïoit contraires à l'hiſtoire, elles deviennent de nouvelles preuves de la bonne foy des Hiſtoriens.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE & SUEDE.

IL paroît icy (*Francfort* 28. *Decembre*) un nouveau livre de *la Vie des Saints*. Il eſt de M. Arnold connu par ſon hiſtoire Eccleſiaſtique qui a fait tant de fruit, quoy qu'elle n'ait encore paru qu'en Allemand & en Flamand. On a r'imprimé à Berlin le traité de Mr. Burnet *de prædeſtinatione & gratia*. Le Docteur Meyer fameux Theologien & Predicateur parmi les Lutheriens a fait ſoutenir à Grypſwalde, des Theſes qui ont fait du bruit *de Domini adventu* & on en a imprimé un extrait à Hambourg ſous le titre de *Explication courte & ſimple du Cantique*, Vien Redempteur des Gentils &c. in 4°. Le même Docteur a fait imprimer une conſultation ſur un cas qui eſt aſſez ordinaire dans la com-

munion Lutherienne & Calvinienne, ſçavoir ſi un Paſteur peut paſſer à un autre Egliſe qui le demande ou l'*appelle*, ſans le congé de la premiere qui veut le retenir.

(*De Berlin*) La querelle entre les Docteurs Lutheriens *de termino ſalutis peremptoris* fait toûjours bien du bruit. Les Juifs donnent de l'exercice à Mr. Jablonski Paſteur Aulique, c'eſt à-dire, Miniſtre & Predicateur de la Cour de Brandebourg. Il a imprimé une Diſſertation ſur un Juif nommé Brandt qui faiſoit le Prophete, & il a travaillé dépuis ſur l'explication caballiſtique qu'un autre Juif a donné au Pſ. 21. au ſujet du couronnement de l'Electeur de Brandebourg. La nouvelle Carte du Milanois qui paroît à Nuremberg a pour titre *S. R. I. feudum, Ducatus Mediolanenſis in ſuas principales partes exactè diviſus*. On y voit un Allemand qui tient le Milanois par un bout & un François par l'autre, pendant que l'Eſpagnol tient la Carte par le milieu ; le François fait ſemblant de tirer l'épée, l'Allemand l'a tirée

tirée & dit, *Reddite quæ ſunt Cæſaris, Cæſari*

Mr. Schilter Auteur du traité *de paragio & aparagio*, & Profeſſeur dans l'Univerſité de Straſbourg, a fait imprimer ſa Diſſertation ſur la prerogative des Comtes de l'Empire, pour refuter quelques Ecrivains qui ont prétendu que l'ordre Equeſtre, ou la Nobleſſe immediate de l'Empire *ordo Equeſtris immediatus imperii*, doit aller de pair avec les Comtes. Il paroît à Gottinghen un in 4°. *de Bojorum migrationibus & origine* 1702. Ce livre doit être plein de recherches très-curieuſes ſur les Antiquitez d'Allemagne. Le Comte de Comazzy travaille icy (*à Vienne*) à l'hiſtoire de la vie de Sa Majeſté Imperiale; mais ces ſortes d'Ouvrages vont fort lentement.

Mr. Eric Benzel fils de l'Archevêque d'Upſal, fait imprimer icy actuellement (*Stokolm 28. Janvier 1702.*) quelques Homelies de S. Jean Chryſoſtome qui n'ont point encore paru & qu'il a tirées de la Bibliotheque d'Oxford. Il donnera en

ſuite au public quelque choſe de Philon & y joindra une Diſſertation ſur la vie & les écrits de ce Philoſophe Juif. Mr. Rudbeck le fils a fait paroître depuis quelques mois la premiere partie de ſon voyage de Laponie. Mr. ſon pere, *Olaus Rudbeckius*, acheve de faire imprimer la quatriéme partie de ſon *Atlantique*.

LIVRES DE SICILE.

Sur la fin de l'an 1700. on commença de debiter à Meſſine un livre latin intitulé *la Bibliotheque ancienne de Sicile*. C'eſt un in 4°. imprimé à Rome chez Bernabo. L'Auteur y traitte des Ecrivains de ſon païs depuis l'Antiquité la plus reculée juſqu'à la fin du regne de Ferdinand le Catholique. Il entre dans un detail exact de leurs Ouvrages, des differentes Editions qu'on en a faites; & encore des Commentaires, des Abregez & des Traductions de ces mêmes livres. Il porte ſon jugement ſur chaque Auteur, & il donne des recherches ſçavantes ſur les

villes où ceux dont il parle ont pris naiſſance.

A proportion que les Ecrivains ſont plus conſiderables, il prend ſoin de les mieux faire connoître. Selon lui Euclide étoit de Sicile, & natif de la ville de Gela. Ce qui regarde le Cardinal Tedeſchi appellé communement *l'Abbé de Palerme*, eſt traitté plus au long que le reſte : & l'on rapporte les raiſons que la ville de Palerme & celle de Catane font valoir chacune de leur côté pour montrer qu'elles ont été le berceau de ce ſçavant homme. On trouve à la fin de la Bibliotheque, des tables fort amples, & de plus une diſſertation ſur un poëme composé du tems du Comte Roger, & trouvé depuis peu à Modica.

Le Pere Jerôme Raguſa Jeſuite eſt l'auteur de ce livre, mais il a un peu deguiſé ſon nom dans le titre en mettant *Auctore Hieronymo Renda-Raguſa Siculo Moycenſi* : Ce Pere n'eſt pas le ſeul écrivain de ſa famille. Le P. Vincent Raguſa ſon frere, Religieux de l'Obſervance

Exprovincial de ſon Ordre, & predicateur celebre, a mis depuis peu au jour un livre de ſpiritualité fort eſtimé & intitulé *l'Art du ſalut ſpirituel*, *chez Felix Marin à Palerme* 1700. *in* 12.

On a imprimé à Catane un Livre latin qui a pour titre : *Le Theologien du Prince, ou la Morale Politique des Princes, des Ducs, des Comtes, des Marquis : chez Biſagnio* 1700. *in fol. Par Eſtienne Abbé de Palerme, Docteur en Theologie, Chanoine de la Cathedrale de Catane, Examinateur Synodal, Aſſeſſeur de la Cour, & Vicaire General pendant la viſite de Monſeigneur l'Evêque André Regio.* Ce livre inſtruit les Princes & les autres Seigneurs de leurs obligations par rapport à eux-mêmes & par rapport à leurs ſujets. On y regle ce qui regarde la table, les Chapelles, les differens, le jeu, les aumônes les dettes, les teſtamens, les donations, les funerailles des Grands. On nous écrit qu'on a vû la lettre en original, dans laquelle Mr. le Cardinal Paulucci fait à l'Auteur des compli-

mens sur son Livre de la part de Sa Sainteté Clement XI.

Les acclamations & les réjoüissances pour l'avenement de Philippe V. à la Couronne commencerent en Sicile avec l'année 1701. Palerme reconnut publiquement le nouveau Roy le 30. Janvier, & Felix Marin un des Libraires de la Ville a imprimé la relation de ce qui se passa dans cette occasion. Les inscriptions que les Jesuites exposerent dans leur College, les Anagrammes de Mr. Jean Brancaccio, & celles du President de la grande Cour Royalle font une partie considerable du livre & sont d'un goût excellent, au jugement de celuy qui nous écrit.

Messine fit ses réjoüissances le 8. de Mars. Mr. Nicolas Marie Esclavon Curé des Grecs, & Mr. Joseph d'Ambrosio Curé de S. Leonard en ont composé la relation. Catane fit les siennes le 6. d'Avril, & Mr. Pierre Gulotta en a fait la description. Les réjoüissances de Caltagirone furent differées jusqu'au 24.

du même mois ; & la relation qui en a paru ſous le nom de Jean Antoine Gallenti eſt l'Ouvrage d'un Jeſuite. On ſe contente d'avoir parlé des principales villes de Sicile.

Vincent d'Amico a debité la même année un tome de Panegyriques , & deux Oraiſons funebres : l'une de Charles Stagno Chevalier de Malte & l'autre d'Alphonſine d'Aſcaloni Abbeſſe de ſainte Marie de l'Echelle à Meſſine. Le livre eſt un in 4° composé par le Pere Benoît Chiavella Jeſuite.

Voici le titre de quelques autres livres nouveaux du même païs. *Controverſiæ legales &c.* C'eſt-à dire *Controverſes ſur les loix , avec les déciſions de l'Officialité de Naples &c. par Dominique Diez de Aux Juriſconſulte , Vicaire Genéral de Coſenza & nommé Evêque de Gieraci par le Pape Innocent X I. A Meßine chez Antoine Maffée* 1701. *in fol. en deux tomes.*

Les Actes du Synode tenu le 20. *d'Avril* 1701. *par Monſeigneur Biſanzio Fili , Patrice d'Alta murano , Evê-*

que d'Oppido. A Meßine chez Vincent d'Amico 1701. *in* 4°. *en latin.*

De Amanthea &c. c'eſt-à-dire, *de la ville d'Amanthea & de ſa fidelité pour ſes Roys, Abregé où l'on traitte des familles, des Magiſtrats, des Gentils-hommes, des Armoiries & des autres marques de nobleſſe : par Joſeph de Amate Patrice &c.* Le livre eſt dedié au Roy d'Eſpagne Philippe V. chez Vincent d'Amico 1701. in quarto.

Le P. Jean André Maſſa Jeſuite a fait imprimer à Naples les plans de quelques villes de Sicile, & il prétend donner ceux des autres villes. Son Ouvrage eſt fort exact & donne une idée nette de l'état où eſt préſentement chaque place.

Les informations de la vie, des mœurs, des miracles, & du culte non rendu, *de cultu non exhibito*, faites au ſujet de la ſœur *Marie Crucifiée* de la Conception, Profeſſe Benedictine du Monaſtere de la Terra de Palma dans le Dioceſe de Gergenti, ont été achevées l'an 1700. La Religieuſe dont

il s'agit eſt née à Gergenti. Elle étoit fille du Duc de la Terra de Palma, Prince de Lampeduſa de Fona. Monſeigneur François Ramirez Evêque de Gergenti, cy-devant Archevêque de Brindes, a preſſé avec beaucoup d'ardeur l'execution de cette affaire : & l'on doit imprimer au premier jour par ſes ordres la Vie & deux ou trois tomes tant de lettres que d'autres ouvrages de cette Religieuſe.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de May 1702.

L'Art de tourner par le P. C. Plumier. page 3

L'hiſtoire des Congregations de Auxiliis juſtifiée. p. 17

Medailles ſur les principaux évenemens du regne de Louis le Grand. page 23

Acta ſanctorum Ordinis S. Benedicti Sæculum VI. p. 33

Jo. Schilteri, de Paragio & Apanagio &c. 49

De la pluralité des mondes par M. Hughens. p. 66

Inſtitutiones Phyſicæ *de Mr. Bayle.* p. 80

Suite de la Geographie ancienne de M. Cellarius. p. 87

Colonne hiſtoriée de Conſtantinople expliquée par le P. Meneſtrier. p. 119

Hiſtoire de l'Acad. Roy. des Sciences année 1699. p. 124

Lettre écrite de Copenhague. p. 142

TABLE.

Eloge de Mr. Oliger Jacobæus. p. 151
Decouverte d'un Antique à S. Paul & trois Châteaux. p. 156
Nouvelle explication de trois Medailles de Gratien. p. 160
Nouvelles Litteraires. p. 167
Livres de Sicile. p. 170

Fin de la Table.

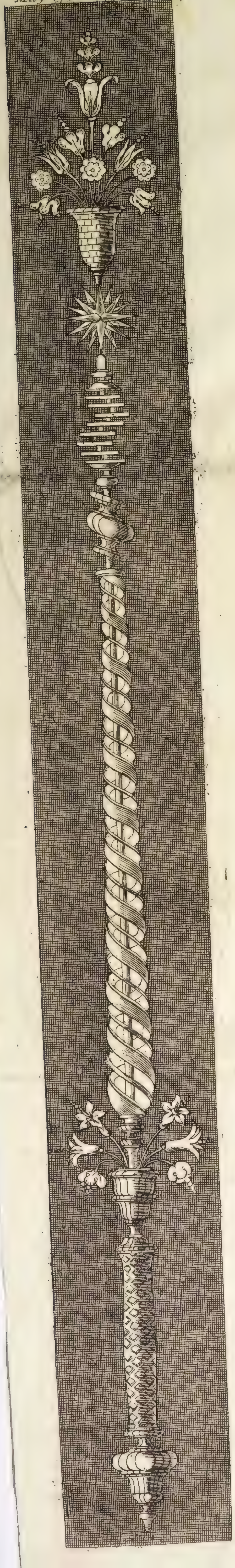

EXTRAIT D'UNE LETTRE

aux Auteurs de ces Memoires.

DEPUIS que j'ay quitté l'étude des Mathématiques, pour m'appliquer à d'autres plus importantes, je lis rarement ce qui s'imprime de nouveau sur ces sciences plus curieuses qu'utiles. Je n'ay plus le même soin qu'autrefois de m'instruire des nouvelles de la République des Lettres par la lecture des Journaux. C'est ce qui est cause que je vous envoye si tard quelques reflexions que j'ay faites sur la page 219. du cinquiéme Tome des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. On y propose une Question de Mathematique sous ce titre : *Divers Problêmes sur la nature des Lignes courbes* ; & on l'explique en ces termes : *Dans la pratique des Arts on a besoin d'une Ligne courbe dont voicy la nature. Ses principales appliquées suivent la progression des nombres naturels* 1. 2. 3. *Les segmens de l'Axe qu'elles font, suivent la progression des nombres triangulaires* 1. 3 6. *Un Ecrivain dit, que cette courbe est une Parabole ordinaire. Cependant c'est une chose démontrée, que dans la Parabole ordinaire les appliquées étant* 1. 2. 3. *les segmens de l'axe sont* 1. 4 9. *Ainsi cette courbe n'est pas une Parabole ordinaire.*

Sur quoy je vous diray, que j'ay peine à me persuader, qu'on ait fait cette remarque sérieusement & pour être prise à la lettre. Il est trop aisé à voir que l'Ecrivain quel qu'il soit, a raison ; & il n'est pas à croire, que

l'Auteur de la Remarque puisse penser le contraire. Apparemment c'est une espece d'enigme sous l'équivoque du mot d'*Axe*, que par jeu d'esprit il propose à deviner aux Mathematiciens. Absolument parlant, de la maniere qu'on le fait dire à l'Ecrivain, il est vrai que la proprieté proposée appartient à la Parabole ordinaire : Au regard de son Axe à commencer de son sommet, ainsi que l'Auteur de la remarque l'entend sans doute, il est vray aussi que la même proprieté ne convient point à cette courbe. On peut en juger par ce qui suit.

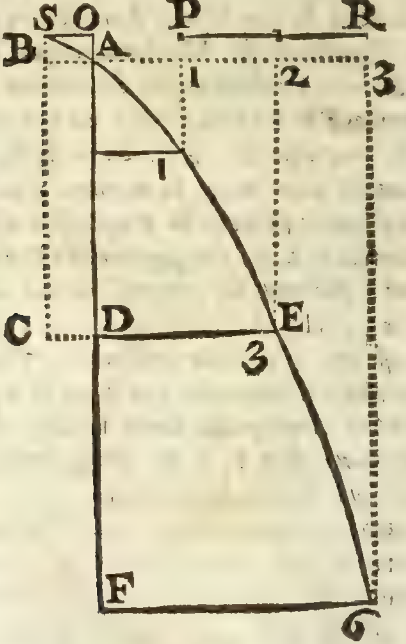

Soit *SAE* une Parabole du premier gen-

re ; *S* son sommet ; *P R* son parametre. Si ayant retranché sur son axe *S C* vers son sommet une partie *S B* égale à la $\frac{1}{16}$ de son parametre, on éleve du point de section *B* sur cet axe une perpendiculaire *B A* jusqu'à ce qu'elle rencontre la courbe en un point *A*, par lequel on tire ensuite indéfiniment vers *F* une droite *A D F* parallele à *C S* : Je dis que cette parallele est l'axe d'un lieu à la Parabole proposée, lequel a des Ordonnées *ED* & des Coordonnées *D A* telles qu'on les demande. Car faisant $ED = y$, $DA = x$, & le parametre $PR = 2a$; nous aurons par la construction $SB = \frac{2a}{16} = \frac{1}{8}a$, & par la nature de la Parabole simple $\overline{BA}^2 = SB\,PR$: D'où résulte $BA = \sqrt{\frac{4aa}{16}} = \frac{1}{2}a$; comme aussi EC, c'est à dire $ED + DC = y + \frac{1}{2}a$, & CS, c'est à dire, $SB + BC = x + \frac{1}{8}a$: Donc $\overline{EC}^2 = CS\,PR$, ce qui est en termes d'Algebre $yy + ay + \frac{1}{4}aa = 2ax + \frac{2}{8}aa$, & se réduit à l'équation $yy + ay = 2ax$. Maintenant posons $x = \frac{nn + n}{2}a$; cela nous transformera cette équation en celle-cy $y^2 + ay = \overline{nn + n}^{1}\,a^2$, dont la racine est

ſelon les regles ordinaires de l'Analyſe $y = \frac{-1}{2} a + \sqrt{\frac{4nn + 4n + 1}{4} aa} = \frac{-1}{2} a + \frac{2n + 1}{2} a = na$. Or ſi l'on prend n ſucceſſivement pour chaque nombre naturel 1. 2. 3. il eſt manifeſte que $\frac{nn + n}{2}$ deviendra ſucceſſivement chaque nombre triangulaire $\frac{1 + 1}{2} = 1$, $\frac{4 + 2}{2} = 3$, $\frac{9 + 3}{2} = 6$: Et il eſt clair que comme chaque $\frac{nn + n}{2}$ eſt à chaque n, ainſi chaque $\frac{nn + n}{2} a$ ou x eſt à chaque na ou y. La Parabole ordinaire a donc cette proprieté, que ſur une droite *AF*, qui n'eſt point ſon Axe, mais un de ſes diametres ſervant d'Axe à un certain lieu *FDAE* qu'elle termine & qui ſe peut toûjours conſtruire, des Ordonnées perpendiculaires y (à commencer d'une premiere a égale à la moitié du parametre) étant priſes en progreſſion arithmetique, leurs Coordonnées x (à commencer auſſi par une premiere égale au demi-parametre) ſont entr'elles comme les nombres triangulaires. *Ce qu'il falloit prouver.*

Que s'il étoit de quelqu'utilité dans les Arts de ſçavoir pareillement quelle ligne courbe a des Ordonnées y en telle progreſſion arithmetique, qu'elles faſſent ſur un axe des

ſegmens proportionels à tels nombres polygones qu'on voudra autres que les triangulaires ; on pourroit s'en éclaircir avec la même facilité par l'équation generale en ce genre $yy \left.\begin{matrix}+m\\-2\end{matrix}\right\} ay \left.\begin{matrix}+m\\-4\end{matrix}\right\} aa = \left.\begin{matrix}2m\\-3\end{matrix}\right\} ax$; où y repreſente toutes les Ordonnées poſſibles en progreſſion arithmetique quelconque exprimée par des nombres entiers ; & où x ſignifie autant de Coordonnées à l'infini en progreſſion des nombres polygones , dont les figures ont une multitude quelconque de côtez égaux exprimée par m. Car que l'on y ſubſtituë en la place de y la quantité na (dans laquelle n ſoit pris pour chacun des nombres de toute progreſſion croiſſante au deſſus de l'unité par une continuelle addition d'un même nombre $m-2$) & à la place de x le produit de a par cette autre quantité numerique $\frac{n^2 + \overline{m-2}^{\,1}\, n + m - 3}{2m-4}$ (qui eſt , comme on peut le verifier ſur le champ , une expreſſion generale du nombre polygone quelconque qui dans ſa progreſſion tient le même rang que n garde dans la progreſſion arithmetique donnée , & dont la figure a autant de côtez égaux qu'il y a d'unitez dans m). Qu'aprés cela l'on raſſemble les termes de l'équation dans un ſeul membre ; l'on verra qu'ils ſe détruiront tous : Preuve inconteſtable que dans les Lieux geometriques exprimez par cette équation generale il y a une infinité d'indeterminées Coordon-

nées x & y qui ſuivent toutes ces progreſſions correſpondantes. Or il eſt évident que chacun de ces lieux-là eſt une Parabole du premier genre, de la même maniere que le précedent qui n'en eſt qu'un cas particulier; ſçavoir de maniere qu'entre l'axe de la courbe & celuy du lieu requis il y a une diſtance BA ou $SO = \frac{-m+2}{2} a$ (négative, c'eſt-à dire renverſée du côté oppoſé à celuy des y) & qu'entre l'origine de l'axe du même lieu & la tangente au ſommet de la même courbe il y a une diſtance SB ou $OA = \frac{8m - mm - 16}{8m - 16} a$ (qui lorſquelle eſt *zero*, marque l'origine des x en O; & lorſqu'elle eſt négative la marque en A). Car il s'enſuit que chaque appliquée EC eſt $y + \frac{m-2}{2} a = z$ & chaque ſegment qu'elle fait CS eſt $x + \frac{8m-mm-16}{8m-16} a = v$, qui donnent par réduction $zz = \left.\begin{matrix} 2m \\ -4 \end{matrix}\right\} av$ ſur l'axe d'une Parabole ſimple au lieu de $yy \left.\begin{matrix} +m \\ -2 \end{matrix}\right\} ay$, &c. qui n'eſt par conſéquent que ſur une droite parallele à cet axe. Enfin il eſt clair que par $y = 1a$ (premiere des na qui réduit la même équation generale yy, &c. aux termes $a = x$) qu'entre les x & les y celles qui ſuivent les progreſſions dont il eſt queſtion, commencent toûjours par une premiere a qui

eſt la $\frac{1}{2m - 4}$ partie du parametre de la Parabole.

Enfin voudroit-on une ligne courbe qui eût des Appliquées y non ſeulement en même progreſſion que les nombres naturels, mais de plus perpendiculaires à des Abſciſſes x proportionelles aux nombres qui ſe forment des triangulaires, comme les triangulaires ſe forment des naturels : Chaque nombre naturel 1. 2. 3 4. étant exprimé par n, les Arithmeticiens ſçavent que $\frac{n}{1} \times \frac{n+1}{2} \times \frac{n+2}{3}$, c'eſt à dire $\frac{1}{6} n^3 + \frac{1}{2} n^2 + \frac{1}{3} n$, exprime chacun des nombres dont je parle 1. 4. 10. 20. Je dis que l'équation qu'il faut trouver eſt celle-cy $y^3 + 3ayy + 2aay = 6aax$, qui n'appartient plus à une Parabole ordinaire, mais à une Paraboloïde du ſecond genre : Et je le conclus icy de ce que tous ſes termes ſe détruiſent, lorſqu'aprés les avoir rangez dans un ſeul membre, on y met na pour y, & $\frac{1}{6} n^3 + \frac{1}{2} n^2 + \frac{1}{3} n$ pour x. Ce qui porté ainſi de ſuite à l'infini, monteroit à des lignes courbes de genres toûjours plus compoſez.

Quant à la Methode ſur laquelle cecy eſt fondé, c'eſt ſi peu de choſe qu'à peine merite-t-elle qu'on s'arrête à l'expliquer. Elle ne conſiſte qu'en ce qu'il faut prendre l'ex-

pression de n par rapport à y & à l'unité geometrique a, sçavoir $\frac{y}{a}$; puis la transporter en la place de n dans l'expression de x laquelle en ces sortes de Questions est toûjours multipliée par la même a & formée du même nombre n combiné quelquefois avec d'autres comme m Ce qui va d'abord à l'*integral*, & donne toûjours une équation de Courbe géometrique qui satisfait à la Question.

Ce dernier Article nous a été addressé par un Gentilhomme de Grenoble, qui s'applique depuis quelque temps aux Mathematiques.

ON demande dans les Memoires de Trevoux (*Sept. & Octob. fol.* 219.) la nature & la construction d'une ligne courbe dont les appliquées suivent la progression des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, 5. & les segmens de l'axe qu'elles font, la progression des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, 15, 21, &c.

Sans s'arrêter à indiquer les moyens dont on s'est servi pour en découvrir la nature, je dis que cette courbe est la parabole ordinaire, dont voicy l'équation $2ax - ay = yy$, en supposant que les segmens de l'axe ou les interceptées sont égales à x, & les appliquées à y; Pour le démontrer, il n'y a qu'à calculer tous les points demandez par le Problême en suivant mon équation. Je suppose aussi que $a \propto 1$; le premier nombre triangulaire est 1: faisant donc $a \propto 1$, $2ax$ devient égal à 2. l'appliquée y en ce point $\propto 1$, donc $ay \propto 1$; donc $2ax - ay = 2 - 1$, aussi égal à yy, qui est égal à 1.

Le second nombre triangulaire est 3: faisant $x = 3$, il s'ensuit que $2ax = 6$; L'appliquée y en ce point est 2, donc $ay = 2$, & $2ax - ay = 6 - 2 \propto 4$, qui est aussi égal au quarré de l'appliquée 2; & ainsi de tous les autres points. Car les calculant de même maniere, vous trouverez toûjours égales les

quantitez que mon équation désigne être égales, & par consequent dans tous lesdits points l'appliquée appartient à la ligne designée par mon équation. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Construction de la Ligne.

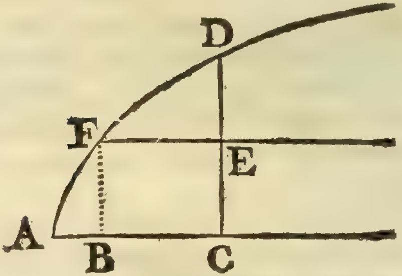

BC indefinie $\propto x$.

$AB \propto \frac{a}{8}$.

$CE \propto \frac{a}{2}$.

$ED \propto y$.

$2ax - ay \propto yy$.

$2ax \propto yy + ay$.

$z - \frac{a}{2} \propto y$, ou $z \propto y + \frac{a}{2}$.

$zz - az + \frac{aa}{4} \propto yy$.

$+ az - \frac{aa}{4} \propto ay$.

$zz - \frac{aa}{4} \propto yy + ay$.

$$2ax \propto zz - \frac{aa}{4}.$$

$$2ax + \frac{aa}{4} \propto zz.$$

PARAMETRE $\propto 2a$.

Sur le Parametre $\propto 2a$ ſoit décrite une Parabole, & de quelque point *C* que ce ſoit, ſoit menée l'appliquée *D*, & par *F* le diametre *FE* : Je dis, que ſi l'on multiplie *AC* $\propto x + \frac{a}{8}$ par le parametre $\propto 2a$, il en réſulte l'équation $2ax \propto zz = yy + ay$ qui eſt préciſement celle que l'on cherchoit. Nous avons donc donné la nature & la conſtruction de la Courbe propoſée, & par conſequent ſatisfait au Problême. Que ſi quelqu'un deſire avoir la ſouſtangente, je dis qu'elle eſt égale à $\frac{4ax + \frac{aa}{2}}{2a}$. Ce qu'il eſt facile à chacun d'examiner.

Perſonne n'ignore que dans la Parabole ordinaire, l'eſpace compris par la fléche, l'appliquée & la Courbe eſt toûjours égal aux deux tiers du rectangle fait ſur cette fléche & ſon appliquée. Pour ce qui eſt du ſolide formé par la rotation de cet eſpace autour de l'appliquée, c'eſt encore une choſe connuë, qu'il eſt au cylindre circonſcrit qui auroit un cercle pour baſe, dont le rayon ſeroit égal à la fleche, comme 8 eſt à 15. Je pourrois avec la même facilité don-

ner le centre de gravité de la moitié de ce ſolide coupé en deux par un plan qui paſſeroit par cette appliquée. Mais comme on ne ſçauroit rien ajoûter de nouveau à ce qu'a écrit M. Vallis dans ſa Méchanique à l'endroit où il traite *de Calculo centri gravitatis*, je me contenteray d'y renvoyer ceux qui voudront ſe donner la peine de le calculer.

Je donneray dans la ſuite, ſi on le ſouhaite, les moyens dont je me ſuis ſervi pour trouver l'équation qui exprime la nature de cette Courbe.

J'ay travaillé depuis à trouver la nature & la conſtruction d'une courbe dont les appliquées croîtront au contraire ſelon la progreſſion triangulaire & les parties de l'axe ſuivant l'ordre des nombres naturels, & je dis que c'eſt encore une parabole ſimple dont voicy l'équation, $2ay - ax = xx$. Je ſuppoſe que l'appliquée eſt égale à y, & les parties de l'axe égales à x & a, égal à l'unité. La preuve de cette verité ſe tire comme dans l'autre queſtion du calcul de tous les points de cette ligne, ce qui me paroît ſi facile à juſtifier que ce ſeroit perdre du temps que de les calculer de nouveau.

FIN.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1702.

A TREVOUX,

Chez ESTIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1702.

NOUVELLE EXPLICATION d'un endroit difficile du neuviéme livre de Virgile.

DANS la belle plainte de la Mere d'Euryale au neuviéme livre de l'Eneide, il y a un demi-vers fort difficile à expliquer. Il meriteroit bien qu'on fit de nouveaux efforts pour en découvrir le vray ſens, afin de ne laiſſer point d'obſcurité en un endroit qui d'ailleurs fait tant de plaiſir à ceux qui ſont capables d'en ſentir toutes les beautez.

Après que la mere d'Euryale a vû la tête de ſon fils, que les Soldats de Turnus promenoient attachée au bout d'une pique, elle s'écrie :

Heu terrâ ignotâ canibus data præda Latinis
Alitibuſque jaces ! nec te tua funera, mater,
Produxi, preßíve oculos, aut vulnera lavi;
Veſte tegens.

Les faiſeurs de Commentaires ſe ſont fort tourmentez pour entendre ce, *Nec te tua funera, mater, produxi.* Leurs explications ſont recherchées, & ont dequoi flatter la vanité d'un Commentateur ; mais je ne ſçay ſi elles ſont aſſez juſtes.

Tua funera, ſelon Servius, eſt un ſubſtantif féminin: *hæc funera, hujus funeræ.* On appelloit, dit-il, *funeræ, quaſi funereæ aut funeſtæ*, les femmes à qui il appartenoit de placer les corps dans les veſtibules des maiſons, ou de les preſenter pour être portez à la ſepulture. *Producere*, ſelon Turnebe, c'étoit cette triſte fonction, qui regardoit les meres ou les ſœurs des

morts. Quelques-uns veulent que *producere* fût ſeulement expoſer le corps à l'entrée de la maiſon, les pieds tournez vers la porte, comme c'étoit la coûtume : d'autres que ce fût auſſi aller en ordre & en ceremonie juſqu'au lieu où l'on devoit laiſſer le mort. Mais cela importe peu. Suivant cette explication, *Nec te tua funera mater, produxi*, voudra dire : *Et moy qui ſuis vôtre mere, je n'ay point eu le ſoin de vos funerailles, ny je n'ay point preſenté vôtre corps pour être porté à la ſepulture.* C'eſt ainſi que l'entend Servius le premier & le meilleur de tous les Interpretes de Virgile. Joſeph Scaliger, homme d'un grand nom en matiere de belle litterature, & le Pere de la Ruë ſuivent ce ſentiment. Cependant je ne puis le goûter pour deux raiſons.

La premiere, c'eſt que ce qu'ils diſent du ſubſtantif *funera*, ne me paroît pas encore trop bien établi, après qu'ils ont cité Varron & leurs autres autoritez. Virgile qui a eu pluſieurs occaſions de ſe ſervir de ce mot ne l'a jamais employé ; &

il me ſemble même qu'il n'employe pas volontiers ces ſortes de mots anciens & inconnus.

La ſeconde raiſon que j'ay de rejetter l'explication de Servius, eſt que ſi on la recevoit, il faudroit avoüer que Virgile auroit fait en cet endroit une tranſpoſition aſſez dure. Car certainement dans l'ordre naturel il auroit dû mettre, *preßive oculos, aut vulnera lavi*, avant *tua funera produxi.* Or je ne vois pas que ſa coutume ſoit de tranſpoſer ainſi les choſes. Au contraire dans le ſixiéme livre de l'Eneide, à la mort de Miſenus, qui eſt une matiere ſemblable, il a pris grand ſoin de les arranger très-naturellement.

Pars calidos latices & ahena undantia flammis
Expediunt, corpuſque lavant frigentis & ungunt:
Fit gemitus: tum membra toro defleta reponunt &c.

Servius pourroit me repliquer qu'au ſixiéme livre c'eſt le Poëte qui de ſang froid fait une deſcription: au lieu qu'au neuviéme c'eſt

une mere échauffée qui parle. Mais cette diſtinction ne prouve rien. Virgile toûjours juſte & toûjours attaché à garder le bel ordre, ne le rompt point; à moins que la négligence & la tranſpoſition ne produiſent quelques beautez ſingulieres. Et quelle grace auroit la mere d'Euryale à vouloir expoſer le corps de ſon fils avant que de laver ſes bleſſures?

Auſſi Jules Scaliger reprend-t'il Servius d'avoir été chercher ſi loin l'interpretation de ce paſſage. Il la trouve forcée & téméraire, & en imagine une bien plus ſimple. *Nec te tua funera mater produxi* : c'eſt, dit Jules Scaliger, comme s'il y avoit, *nec te ad tua funera produxi*. Virgile a cru, ſelon lui, pouvoir ſous-entendre cet *ad*, & le pouvoir avec merite; parceque *perturbatio mutilam facit orationem*. Il ſied bien à la mere d'Euryale d'oublier dans ſa douleur une petite prépoſition.

D'autres croïent que *nec te tua funera mater produxi*, ſe doit ainſi expliquer: *nec te, nec tua funera produxi* : & le ſçavant Pere Jean Loüis

de la Cerda ne deſaprouve pas ce ſens. *Uti, qui hoc diceret, oppugnari poßit, non video.*

Le Pere Nicolas Abram penſe à peu près de méme. *Nec te tua funera* &c. Cela ſignifie dit-il, *Nec ego mater tua te, imò non jam te, ſed tuum cadaver & tuum funus produxi & extuli ad ſepulturam.* Si bien que ſelon ces deux Interpretes, il faudroit traduire : *Et moy mere infortunée! je n'ay pas eu la douceur de preſenter vôtre corps : que dis je vôtre corps? les reſtes tronquez & mutilez de vôtre corps.* Car apparemment ils entendent *funera* de cette maniere : en quoy ils ſont bien fondez, comme le prouvent les deux vers que la mere d'Euryale prononce encore :

Quò ſequar? aut quæ nunc artus avulſáque membra,
Aut lacerum funus tellus habet?

Je remarque icy avec plaiſir que trois des plus beaux & des plus utiles Commentaires que nous ayions ſur Virgile nous ont été donnez par trois Jeſuites, les Peres de la Cerda, Abram, & de la Ruë. Cependant

leurs opinions ſur nôtre demi-vers ne me contentent pas. Ils font toûjours faire à Virgile, auſſi-bien que Scaliger le pere, cette deſagréable tranſpoſition que j'eſpere lui ſauver : & je ne ſçaurois admettre des interpretations ſi peu honorables à un Poëte que j'eſtime tant. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire que ſi j'étois abſolument obligé de m'en tenir à quelqu'un des ſentimens que j'ay rapportez juſqu'icy, j'embraſſerois celui de Scaliger le Pere quoique hardy, parceque je le trouve plus fin que les autres & moins tiré.

Tous les Auteurs liſent *produxi*, & l'entendent de la même façon. Mais Merula penſe qu'au lieu de *produxi*, il pourroit bien y avoir *proluxi*. Il ſoupçonne les Copiſtes d'avoir alteré ce paſſage, en mettant une lettre pour une autre, comme cela leur eſt arrivé mille fois. Effectivement il ne faut changer qu'un *d* en une *l* pour lire *proluxi* ; & l'autorité de Feſtus prouve que *proluxi* eſt un mot très-latin.

La Cerda confeſſe que ceux qui

ſuivent cette leçon ne ſont pas à mépriſer, *non contemnendi.* Il eſt certain qu'elle eſt très commode, & qu'il y a eu de l'eſprit ou au moins du bonheur à la trouver. Outre qu'elle fait un ſens qui peut être goûté par les Lecteurs les plus jaloux de la gloire de Virgile :

Heu terrâ ignotâ, canibus data præda Latinis
Alitibuſque jaces ! nec te tua funera mater
Proluxi, preßive oculos, aut vulnera lavi.

Helas vous giſez dans quelque champ inconnu, abandonné aux chiens & aux oiſeaux ! & trop malheureuſe mere que je ſuis, je n'ay pas même eu la conſolation de vous pleurer, de pleurer vôtre mort indigne & précipitée ; de vous fermer les yeux & de laver vos bleſſures, &c. Cela me ſemble aſſez noblement & aſſez naturellement penſé ; & j'aurois quelque penchant à m'en tenir à cette leçon de Merula.

Mais il ſe preſente deux objections embarraſſantes. 1°. Aucun manuſcrit ne met *proluxi* : il y a *produ-*

xi par tout : toutes les bonnes éditions ſont d'accord ſur ce paſſage, aucun n'a adopté le *proluxi* de Merula. Un conſentement ſi general prouve peut être que le *proluxi* n'eſt qu'une conjecture ingenieuſe à la verité, mais vaine & peu fondée.

Dailleurs, *Nec te tua funera mater proluxi*, n'eſt pas trop glorieux à Virgile du côté de la Grãmaire. Car il auroit omis un *&*, conjonction qui ſeroit là neceſſaire pour la clarté, *nec te & tua funera.* Et pourquoy cette négligence, pourquoy auroit-il oublié cet *&* qu'il auroit pu mettre ſi aiſément ? Cecy m'empêche de me déclarer tout à fait pour le *proluxi* de Merula, & de ſuivre encore cette leçon toute heureuſe & toute ſpirituelle qu'elle me paroît.

Avant que de m'y attacher, j'ay à propoſer deux interpretations nouvelles, & qui ont juſqu'ici échappé aux Commentateurs. Je ne les donne pas pour infaillibles : Un paſſage comme celui dont il s'agit, ſuſceptible de cinq ou ſix ſens, ne ſçauroit jamais être interpreté d'une maniere qui ôte toutes les conteſtations.

Mais les deux explications me ſemblent auſſi plauſibles pour le moins que celles que j'ay luës ailleurs. Peut-être agréeront elles à quelqu'un de ceux qui malgré nos Docteurs modernes n'ont point honte d'aimer Virgile ; & peut-être encore, ce que je ſouhaiterois autant, exciteront elles quelque homme conſommé dans la lecture des bons Auteurs de l'antiquité, à nous découvrir quelque choſe de meilleur.

Je commence par ſuppoſer une choſe que je croy très-vraiſemblable, ou même certaine, quoy qu'aucun des Commentateurs n'y ait fait attention. C'eſt que les trois preterits, *produxi*, *preſſi*, *lavi*, ſe doivent entendre comme des futurs & comme s'il y avoit, *producam*, *premam*, *lavabo*. La Grammaire permet ces eſpeces de changemens de tems: & quand ils ſont placez à propos comme icy, ils ont même je ne ſçay quoy d'élegant & d'agréable. Quiconque a lû attentivement Virgile conviendra de ce point, & j'en citerois ſans peine vingt exemples.

Ces futurs rendront le ſens de nôtre demi vers bien plus juſte & bien plus touchant. La mere d'Euryale voit la tête de ſon Fils ſeparée du tronc qui eſt reſté dans quelque coin de terre inconnuë, *terrâ ignotâ*. Elle deſeſpere de pouvoir retirer ce malheureux corps des mains des vainqueurs ſuperbes qui l'ont ainſi outragé, & elle déplore premierement la mort de ſon fils :

Hunc ego te, Euryale, aſpicio! túne illa ſenectæ
Sera meæ requies?

Elle deplore en ſuite l'impuiſſance où elle eſt de luy rendre les devoirs de la ſepulture, devoirs qui luy ſeroient également chers; & utiles, ſelon ſon idée, aux Manes d'Euryale.

Cela poſé, je m'imagine que dans la phraſe *te tua funera*, le *te* qu'on prenoit pour un accuſatif, eſt un ablatif, & qu'il faut l'expliquer de même que ſi Virgile avoit écrit *te ipſo : Nec te ipſo tua funera producam*; après quoy nôtre paſſage ſignifiera :

Helas vous giſez dans quelque champ inconnu, abandonné aux chiens & aux

oiseaux ! & trop malheureuse mere que je suis, je seray privée de la consolation de presenter réellement vôtre corps à la sepulture. Je seray reduite à vous faire de vaines funerailles. Je seray même privée du plaisir qu'ont au moins toutes les meres à la mort de leurs enfans, de vous fermer les yeux, de laver vos blessures, &c. Les deux vers que j'ay déja citez, & que Virgile met un peu après à la bouche de la mere d'Euryale appuïent bien ma conjecture :

Quò sequar ? aut quæ nunc artus, avulsaque membra
Et lacerum funus tellus habet ?

Elle raisonne, elle se dit à elle même la difficulté qu'il y a de recouvrer le corps d'Euryale mutilé & laissé à la merci des bêtes dans quelque endroit inconnu Preuve seure de la consolation qu'elle trouveroit à l'ensevelir solemnellement, & de la peine que luy cause l'impossibilité de contenter l'envie qu'elle en a.

Voilà ma premiere interpretation : je doute qu'il soit aisé de la détruire ; & elle a sur tout cela de bon, qu'elle décharge Virgile de la

honte d'avoir parlé d'exposer un corps avant que de luy avoir fermé les yeux & de l'avoir lavé.

Je prens encore là le mot *producere*, comme le prennent tous les Commentateurs, pour *presenter un mort*, luy *procurer la sepulture*, l'y *porter*. Mais voicy un autre sens du mot *producere* qui fondera ma seconde explication. *Producere, alonger, prolonger, differer, reculer*: c'est là sa signification naturelle & commune. Ainsi Enée dit au 2. livre de l'Eneïde en parlant de son pere Anchise:

Abnegat excisâ vitam producere Trojâ,
Exiliumque pati.

Il ne veut point prolonger sa vie, il ne veut point reculer la fin de sa vie déja trop longue, après la ruine de Troïe. *Producere* signifie donc *prolonger, differer.*

Sur ce pied là je dis qu'il faut supposer que dans le passage, *Nec te tua funera mater produxi*, Virgile a sous entendu *circum* ou bien *super*, *circum te, super te tua funera produxi*

ou ſuivant ma conjecture, *producam*, & cela voudra dire :

Malheureuſe que je ſuis ! je ne pourray point avoir la douceur ſecrette de prolonger vos funerailles, en prenant, en reïterant auprès de vous, autour de vous, les ſoins d'une mere. Je ne pourray point faire durer la douceur de pleurer ſur vous, en vous fermant les yeux, en lavant vos bleſſures, en vous enſeveliſſant. Je ſeray privée du plaiſir qu'une mere tendre & deſolée auroit pris à differer quelques momens par ſes embraſſemens & par ſes plaintes l'affreux moment d'expoſer le corps de ſon fils, de le preſenter pour être porté à la ſepulture : où, ſans s'arrêter à l'érudition de Turnebe, *de luy rendre les derniers devoirs.*

Je ne ſçay ſi je me trompe : mais il me ſemble qu'aucun des autres ſens que l'on donne à *nec te tua funera*, ne vaut pas celui-cy pour la tendreſſe ny pour la delicateſſe : outre qu'il ſauve à Virgile la tranſpoſition, auſſi bien que le *te ipſo*. L'explication avec le *te ipſo* eſt peut-être ſujette à moins de difficultez & à moins d'objections : un Gram-

mairien ſevere s'en accommodera mieux : cependant mon goût panche vers cette derniere explication :

Nec circum te, nec ſuper te, tua funera producam.

La penſée en ſera plus digne de Virgile : c'eſt une raiſon qui me détermine à la lui attribuer, & à me flater qu'il l'a euë effectivement en compoſant ſon vers. Je me regle ſur ce principe dans les endroits obſcurs de l'Eneide que l'on peut expliquer de deux manieres differentes. Je m'applique d'abord à chercher laquelle des deux interpretations renferme le ſens le plus juſte & le plus fin ; & je ſuis porté à croire que Virgile l'a eu en vûë. Car une lecture aſſez aſſiduë & aſſez exacte des ouvrages de ce Poëte m'a perſuadé qu'il merite bien qu'on juge de lui, comme Socrate, homme auſſi delicat & auſſi difficile qu'un autre, jugea de Democrite. On demandoit à Socrate ce qu'il penſoit des œuvres de Democrite qu'on lui avoit prêté : ce que j'en ay

entendu, répondit-il, m'a paru admirablement beau : ainſi je croy que ce que je n'ay point entendu eſt de même.

Il ne me reſte qu'à mettre icy nôtre paſſage en vers François. Je puis aſſurer que ce n'ont point été les rimes, dont la tyrannie fait dire ſi ſouvent le contraire de ce qu'on penſe, qui m'ont amené à le traduire ainſi. Il y avoit long-tems que j'avois conçû les deux explications que je viens d'expoſer, & que je m'étois attaché à la ſeconde, quand j'ay ſongé à mettre envers françois l'hiſtoire de Niſe & d'Euryale.

Heu terrâ ignotâ, canibus data præda Latinis
Alitibus que jaces? nec te tua funera, mater,
Produxi, preßive oculos, aut vulnera lavi:
Veſte tegens, tibi quam noctes feſtina dieſque
Urgebam, & telâ curas ſolabar aniles.

Vôtre corps dans les champs des ennemis de Troye

Gist sans honneur, des Chiens & des oiseaux la proye,
O mon fils ; & je perds jusqu'au fatal plaisir
De pouvoir de mes pleurs l'arroser à loisir.
Il faut que je renonce à la douceur secrette
Que vôtre mere icy du moins se serait faite
De reculer un peu par de longues clameurs,
Par cent baisers, l'instant de vos derniers honneurs.
Je ne fermeray point de ma main amoureuse
Les yeux dont les regards me rendirent heureuse.
Je ne laveray point vos blessures. Helas !
A les couvrir mon fils, je ne destinois pas
Cet habit que pour vous preparoit ma tendresse,
Amusement flatteur d'une oisive vieillesse :
Mais à ce triste employ je l'aurois fait servir.
Foibles biens que le sort sçait même me ravir !

C'est Mr. de Fresneuse de Roüen

qui propoſe au public ces nouvelles explications. Nous avons lieu de croire qu'elles ſeront bien reçuës des Sçavans : du moins. Nous ne doutons pas que tout le monde ne rende juſtice à l'eſprit & au bon goût de l'Auteur.

PSALTERIUM DAVIDIS Æthiopicè & latinè &c. accedunt Æthiopicè tantum Hymni & orationes aliquot veteris & novi Teſtamenti. Item Canticum Canticorum cum variis lectionibus & notis. Cura Jobi Ludolfi. Francofurti ad M. 1701. in 4° pagg. 427. C'eſt à dire, *les Pſeaumes de David en Ethiopien & en latin, avec quelques Hymnes & quelques prieres de l'ancien & du nouveau Teſtament en Ethiopien ſeulement, auſſi bien que le Cantique des Cantiques. M. Job Ludolfe y a joint les diverſes leçons avec des notes, & a eu ſoin de toute l'édition.*

NOus avons déjà quelques éditions du Pſeautier Ethiopien, mais il eſt aiſé de juger que cette édition doit être plus correcte que

toutes les autres, n'y ayant jamais eu personne en Europe qui ait eu une plus grande connoissance de cette langue que M. Ludolfe. Il nous apprend que les Pseaumes qu'il donne au public sont en langue *Tigrane*, qui étoit celle des Ethiopiens ou Abyssins, lorsque leurs Rois faisoient leur residence à *Axuma* dans le Royaume de *Tygré*. Mais *Ambara* étant devenuë depuis la capitale de l'Empire,* la langue *Ambare* est devenuë la langue dominante, & la langue Tigrane étant demeurée dans le Royaume de Tigré, les autres Abyssins ne l'apprennent que par étude. Ces peuples ont une si grande venération pour les Pseaumes, que les gens de toute profession, de tout âge & de tout sexe les lisent avec soin, & les sçavent ordinairement tous par cœur.

Il paroît que cette traduction Ethiopienne est fort ancienne quoiqu'il soit difficile de déterminer de quel tems elle est. On voit aussi

* *Le Roy d'Ethiopie ou d'Abyssinie fait aujourd'hui sa residence à Gondar qui est à près de 300. lieuës d'Ambara.*

qu'elle n'a pas été faite ſur l'original Hebreu, mais ſur le Grec des Septante, & aparemment ſur un manuſcrit de l'Egliſe d'Alexandrie dont l'Egliſe d'Ethiopie dépendoit. Nous n'avons point d'édition Ethiopienne plus ancienne que celle de Rome. Jean Potken Allemand, Prevôt de l'Egliſe de S. Georges de Cologne y fit imprimer en 1513. le Pſeautier avec quelques hymnes, quelques oraiſons, & le Cantique des Cantiques. En 1518. Il fit imprimer à Cologne ſon Pſeautier Ethiopien qu'il appelle Chaldéen, avec l'Hebreu, le Grec, & le Latin de la Vulgate. Mais comme il ne ſçavoit pas même la grammaire de cette langue, il ne faut pas s'étonner qu'il ait laiſſé dans ces éditions toutes les fautes de ſon exemplaire, lequel n'étoit pas fort correct. vers le milieu du XVI. ſiécle, il vint à Rome des Ethiopiens, qui y firent imprimer le nouveau teſtament en leur langue, mais il ne ſongerent point au Pſeautier, & les Anglois qui ont r'imprimé le Pſeautier dans leurs bibles polyglottes,

y ont laiſſé toutes les fautes qu'ils ont trouvées dans les éditions de Potken & y en ont ajouté de nouvelles. Ils avoient donné ſoin de l'édition Ethiopienne à un nommé Caſtel qui ne ſçavoit pas cette langue aſſez pour éviter les fautes les plus groſſieres, & M. Ludolfe dans ſes notes fait remarquer pluſieurs de ſes bevuës. M. Ludolfe outre les deux éditions de Potken s'eſt ſervi pour celle-cy, de trois manuſcrits qu'il a conferez enſemble. Le premier s'eſt trouvé dans la Bibliotheque de feu M. Pocok Profeſſeur des langues Orientales à Oxford, & ce manuſcrit avoit été écrit ou du moins reveu par un habile homme. Le ſecond eſt de la Bibliotheque de Brandebourg, & a été communiqué à Mr. Ludolfe par ordre de l'Electeur. Le troiſiéme lui a été en-envoyé d'Amſterdam par Mr. Pierre Vandam qui l'avoit reçû des Indes.

La verſion latine qu'on a imprimée à côté des Pſeaumes, eſt d'un Profeſſeur * de la langue Hebraïque

* *Mr Joannes Henricus Michaëlis.*

dans l'Academie de Hall. Il a été long-tems avec Mr. Ludolfe & a appris de lui assez d'Ethiopien pour être en état de reüssir dans ce travail, & même pour contribuër aux notes en comparant la version Ethiopienne avec la version Grecque & l'original Hebreu. Mr. Ludolfe a revû tout cela, & l'a mis dans l'ordre que nous le voïons icy.

EXPLICATION D'UN CACHET antique d'Agathe Orientale, du Cabinet de Mr. Gravier de Marseille, par Mr. Terrin Conseiller du Roy en la Senechaussée d'Arles.

VOtre cachet m'a paru fort beau, Monsieur, & il merite d'avoir place dans un cabinet aussi curieux que le vôtre. Vous pouvez en voir un presque tout semblable & avec les mêmes caracteres dans le premier tome *de l'utilité des voïages, de Mr. Baudelot*; mais le vôtre est de meilleur goût, la graveure plus fine, & les ornemens plus recherchez. Dans celuy de Mr. Baudelot il n'y a ni cornes ni aîles, & c'est ce qui rend le vôtre plus curieux.

p. 24. Juin [redacted] 1702.

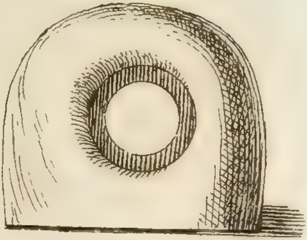

Je croy que vous avez eu raiſon de juger que c'étoit un Roy Parthe qu'on y voit repreſenté; les cheveux en abondance & friſez avec ſoin, ſa barbe longue & fort propre, & ſon pendant d'oreille, qui ſont des ajuſtemens ſinguliers aux Princes de cette Nation, en ſont des témoignages aſſez convaincans.

Pour l'explication des deux aîles qui ſupportent le buſte de ce Prince, & des deux cornes qu'on voit au deſſous, qui ne ſont pas des cornes d'abondance, puis qu'il ne paroit pas qu'elles ſoient pleines de fleurs ou de fruits, je ſuppoſe que les plus ſages anciens, comme les Egyptiens, Pythagore & Platon ont donné des aîles à l'ame & à l'eſprit; c'eſt pour cela que ſur la table Egyptienne du Cardinal Bembe, qui a été expliquée par Pignorius & par le P. Kirker, on voit en pluſieurs endroits des figures humaines, ou des oiſeaux avec un viſage d'homme & de grandes aîles ou eployées ou ſerrées contre le corps; on en voit auſſi de ſemblables dans les peintures des mumies, & dans la même vûe *Pſy-*

ché qui ſignifie l'ame, étoit toûjours repreſentée avec des aîles, & ordinairement avec des aîles de papillon, qui ſont les plus legeres de toutes. Ces aîles marquent la viteſſe & la rapidité de l'eſprit, qui a fait dire à Ciceron dans ſes Tuſculanes lib. 1. *Nihil eſt animo velocius, nulla eſt celeritas, quæ cum animi celeritate comparari poßit.* Les Payens avoient emprunté des Hebreux les aîles de l'ame, puiſque dans le Pſeaume 138. il eſt écrit, *ſi ſumpſero pennas meas*, & ſaint Auguſtin là-deſſus dit, *habent animæ pennas ſuas in duabus alis, ſcilicet charitate Dei & proximi, quibus fulta anima quaſi cum alis ad Deum volat*; les Hebreux en donnoient même à Dieu, qui eſt l'eſprit ſouverain, témoin le Pſeaume XVI. où on lit *ſub umbra alarum tuarum protege me*, & le 35. *filii autem hominum ſub umbra alarum tuarum ſperabunt.* Et nous donnons encore aujourd'hui des aîles aux Anges, qui ſont de purs eſprits, à l'exemple auſſi des Hebreux, leſquels en donnoient aux Cherubins qui étoient dans le ſanctuaire & ſur l'arche.

Je ſuppoſe en ſecond lieu que les deux Cornes ſignifioient chez les Arabes & les peuples Orientaux, l'Orient & l'Occident, les deux extremitez de la terre; de là vient, comme le rapporte Mr. de Spanheim dans ſon bel ouvrage *de uſu & præſtantia numiſmatum*, qu'Alexandre le grand eſt nommé *Dulkernain*, c'eſt-à-dire *bicornis*, dans l'Alcoran & dans les livres des Arabes, qui vouloient marquer par là qu'il avoit été maître de toute la terre, *à cornu ſeu plaga Orientali, ad cornu ſeu plagam Occidentalem.* Et c'eſt peut-être dans cette vûë, autant que par relation à Jupiter Ammon dont il ſe vantoit d'être deſcendu, qu'on le repreſentoit de ſon tems avec deux cornes.

Suivant ces deux obſervations, on peut entendre par les deux aîles l'eſprit & l'ame du Prince dont on y voyoit l'effigie, & par les cornes l'Orient & l'Occident dont on le flatoit d'être le maître. Ainſi on peut donner cette explication à ce cachet en faveur du Monarque repreſenté, *Par des mouvemens elevez,*

& rapides de mon eſprit, je gouverne & je ſoutiens depuis l'Orient juſqu'à l'Occident toutes les Provinces de mon Empire.

Je ne crois pas que tant de paroles puiſſent être compriſes dans une auſſi courte inſcription que celle de vôtre cachet, laquelle n'eſt que de dix caracteres, mais l'eſſentiel de ces paroles & le nom même du Prince & ſon titre peuvent être enfermez en ces termes. *Arſaces le maître de toute la terre, l'ame & la gloire de ſon Empire.* Car vous ſçavez auſſi que chez les Hebreux & les autres peuples Orientaux *Cornu* ſignifioit puiſſance, gloire & ſplendeur, témoin les cornes de Moyſe, pour exprimer les rayons de lumiere, de ſplendeur & de gloire qui ſembloient partir de ſon viſage quand il deſcendit de la montagne.

Ces caracteres au reſte ſont Pheniciens, les Parthes ſur les pierres gravées & leurs medailles ſe ſervoient de la langue Grecque ſous la domination d'Alexandre, & de la Phenicienne ſous les Rois de Syrie auſquels ils furent enſuite ſou-

mis, & apparemment ils conſerverent encore celle-cy long-tems après l'établiſſement de leur Monarchie: ces lettres reſſemblent fort à l'ancien Hebreu qui eſt le Samaritain, qu'on voit ſur quelques ſicles, auſſi en étoient-elles derivées comme le demontre Mr. Bochart dans ſon *Phaleg.* Un homme qui entendroit le Samaritain pourroit les dechiffrer, pour moy ce ſont lettres cloſes, contentez-vous je vous prie, que j'en aye conjecturé le ſens.

Mais comme les Rois des Parthes pendant près de 480. ans que cet Empire a duré, ont tous porté le nom d'Arſace fondateur de cette Monarchie, de même que les Empereurs Romains ont tous pris celui de Ceſar, il s'enſuit que le cachet n'eſt pas du premier de ce nom qui ſe tira de la domination des ſucceſſeurs d'Alexandre Rois de Syrie, environ 250. ans avant JESUS-CHRIST, ſous Seleucus Callinicus ſuivant Juſtin, qui dit que le premier Arſace, ne forma ſon Empire que de deux Royaumes, celui des

Parthes & celui d'Hyrcanie,*duorum regnorum imperio præditus est* , & les défendit pendant sa vie contre les puissantes armes de Seleucus,qui fit de grands efforts, mais inutiles,pour le remettre sous sa domination ; & ainsi il n'y a pas d'apparence, que ne commandant qu'à deux Royaumes, il eût osé marquer sur son cachet qu'il étoit le maître de l'Orient & de l'Occident.

Je croy pourtant que c'est le cachet du fils & du successeur de ce premier Arsace qui defendit vigoureusement l'état que son pere lui avoit laissé, contre Antiochus fils de Seleucus Callinicus qui le vint attaquer à la tête de 120. mille hommes. Ce second Arsace qui fut ensuite assez heureux, suivant les extraits de Diodore de Sicile publiez par Mr. de Valois, pour soumettre toutes les nations depuis son Empire jusqu'aux Indes , *Prospera ubique* , dit-il , *fortuna usus est* , *atque Imperii sui limites longissime propagavit;etenim usque ad Indiam in qua Porus regnavit progressus , cuncta nullo negotio subegit.* Celui-la pouvoit avec plus de justice

célébrer ſon genie , & mettre ſon buſte ſur les aîles de la fortune, de la victoire ou de la Renommée qu'on repreſentoit toutes trois aîlées, & marquer l'étenduë de ſa domination par les deux cornes qui deſignoient l'Orient & l'Occident. Il ſuivit en cela l'exemple d'Alexandre le grand qui avoit ſubjugué les mêmes nations, & qui pour ce ſujet fut appellé comme j'ay dit, *Prince à deux cornes.* La propreté des Rois des Parthes fit qu'il ne voulut pas les mettre ſur ſa tête, mais il s'en fit honneur ſur ſon cachet.

Voilà Monſieur l'explication de vôtre Agathe, que vous avez ſouhaitée de moy, vous n'auriez pas manqué de trouver un meilleur Oedipe, mais nul n'auroit travaillé pour vôtre curioſité avec plus d'empreſſement que &c.

Nous ferons plaiſir a bien des gens de ne point finir cet article, ſans leur faire connoître plus particulierement Mr. Terrin & Mr. Gravier.

Mr. Terrin eſt conſeiller du Preſidial à Arles, dés ſa jeuneſſe il a eu bien du goût pour les belles lettres,

& les a cultivées avec beaucoup de ſoin, il eſt conſulté de tout le païs, comme l'arbitre de toutes les conteſtations ſçavantes. Il a même un cabinet très-curieux en medailles antiques, en bronzes rares, &c. C'eſt lui qui a tenu autrefois contre le ſentiment genéral ſur la belle ſtatuë trouvée à Arles, & qui fait maintenant l'ornement de la gallerie de Verſailles. On vouloit que ce fût une Diane, il la ſoutenoit Venus, & ſon jugement a été celui des maîtres de l'Art à la Cour.

Il ſeroit à ſouhaitter que toutes les petites diſſertations qu'il a faites à differentes occaſions euſſent été données au public comme celle-cy. S'il vouloit les communiquer, on rendroit avec plaiſir toute la juſtice qu'on doit à ſon merite.

Pour Mr. Gravier c'eſt un homme connu par tous les curieux, non ſeulement de France, mais de l'Orient. Il s'eſt établi à Marſeille, & entretient de grandes correſpondances dans les grandes villes de l'Orient, où il s'eſt fait beaucoup d'amis par ſa probité & par les honnê-

tetez qu'il a fait à tous les curieux, il entretient particulierement grand commerce dans l'Egypte, d'où il tire une infinité de pieces rares. C'eſt par ce moyen qu'il s'eſt fait un beau Cabinet, qui fait un des ornemens de Marſeille, il communique volontiers tout ce qu'il a, aux perſonnes qu'il ſçait en être curieuſes, & ſe fait même un plaiſir d'en enrichir le cabinet du Roy. Dans cette vûë il a lié depuis long-tems correſpondance avec Mr. Oudinet, à qui ſa Majeſté en a confié les clefs, & qui par le zele qu'il a d'augmenter ce precieux treſor, y fait entrer tous les jours de nouvelles beautez; tout le monde ſçait que ſa capacité dans ce genre de ſcience, ſon honnêteté à y recevoir tous les étrangers qui viennent de tous côtez pour s'y inſtruire, & la facilité qu'il a à communiquer ſes lumieres attire à Verſailles une infinité de gens, qui ne ſe laſſent point de publier par tout le juſte diſcernement du Monarque à ſe choiſir des Officiers ſi dignes de leurs emplois; on rend ce témoignage à ſon merite avec

d'autant plus de plaisir, qu'on est assuré qu'il ne sera desavoüé de personne. C'est lui qui a eu la bonté de nous donner la dissertation de Mr. Terrin.

L'ART DE CHARPENTERIE de Mathurin Jousse, corrigé & augmenté de ce qu'il y a de plus curieux dans cet Art, & des machines les plus necessaires à un Charpentier, avec des figures & des Tailles douces, par Mr. D. L. H. A Paris chez Thomas Moette, ruë de la Bouclerie, au bas de la ruë de la Harpe prés le Pont St. Michel à Saint Alexis. *In folio pag.* 208.

NOus avons obligation de cette nouvelle édition de *l'Art de Charpenterie* de Jousse à M. de la Hire le fils. La premiere édition est de l'an 1627. Jousse l'a mit au bout de son traité de Serrurerie, qu'il appelle *Ouverture de l'Art de Serrurier.* La 2. est de l'an 1659. sous le titre du *Theatre de l'Art de Charpentier*, comme la premiere. Ces deux éditions sont toutes deux de la Fleche chez Grivau

in fol. aussi bien que le *Secret d'Architecture* du même Auteur en 1642.

Il n'y a point eu d'Auteur qui ait traitté si au long de la Charpenterie, que Mathurin Jousse, ni qui ait fait une recherche plus exacte de tous les cas particuliers qui dépendoient de cet Art. On les trouve tous fort bien détaillez dans son livre, où il y a plus de cent figures qui expliquent les differens Ouvrages de Charpenterie.

Les deux éditions étant devenuës fort rares, il étoit tems d'en faire une troisiéme, & ce qui a déterminé le Libraire, c'est qu'il a eu le bonheur d'en recouvrer toutes les planches qui avoient été fort bien conservées. L'on n'a rien retranché de cet Ouvrage, & on l'a donné tel que Jousse l'avoit donné luy-même au François près, que l'on a changé, en y laissant tous les termes de l'art, & ôtant seulement les tours & les expressions qui ne sont plus de ce tems-cy. Mais ce n'est pas là la seule chose qui a donné de la peine à M. de la Hire & qui doit faire estimer cette nouvelle édition.

Quoyque ce livre de Jousse fût fort étendu, il y manquoit encore plusieurs choses qu'on y a ajoûtées, comme les noms & usages des principaux outils qui servent en charpenterie, avec de nouvelles figures en taille douce qui representent bien distinctement les engins, les chevres à poulies & écharpes, les verins, les rouleaux sans fin ou tours, terieres, le vindas, le singe, le cric, les sonnettes & la gruë. On y a joint les descriptions & les figures des principales machines qui sont en usage, celle du pont de bois de Scamozzi, une explication avec figure de toutes les pieces de bois qui entrent dans la construction des bâtimens pour les Pans de bois, pour les toits ordinaires, pour les brisez, qu'on nomme à la *Mansarde*, & pour les assemblages differens qui sont en usage; de plus, une dissertation sur le tems propre à abbattre les bois, & sur la maniere de les abbattre, & d'en connoître les especes differentes & les defauts, avec les noms qu'on leur donne, la maniere de remedier en quelque façon & autant qu'il est

poſſible aux accidens qui y arrivent lors qu'ils ſont mis en œuvre, la maniere de reconnoître la bonté du bois, & de l'équarrir.

On trouve encore à la fin de cet Ouvrage des remarques utiles ſur les bois de Charpente pour leur emploi dans les bâtimens, & ce qu'ordonnent à leur égard les us & coutumes de Paris, une maniere fort abregée d'en faire le Toiſé, & celle de les numeroter; une ample & exacte deſcription des moulins à vent & à l'eau avec des figures fort exactement faites; l'on a cru ne ſe pouvoir pas diſpenſer de donner cétte machine au public, à cauſe de ſa grande utilité, d'autant plus que quelque commune qu'elle ſoit en ces quartiers-cy, il y a bien des païs qui en manquent, & où, peut-être, on ſera bien aiſe de la faire conſtruire ſur la deſcription qu'on en trouve ici.

LETTRE DE M. LA MONTRE à un de ses amis, touchant le premier Méridien.

MOnsieur, vous souhaitteriez que les Astronomes & les Geographes se servissent du même Méridien. Permettés-moy de vous dire, que pour vous satisfaire il faudroit renverser l'usage reçû de tous les Astronomes, chacun desquels a choisi pour le méridien de ses Tables le lieu où il a fait les observations qui leur servent de fondement, ou tel autre qu'il a trouvé à propos. Vous craignés que quelques Geographes ne s'avisent de faire passer le premier Méridien de sa mappe-monde par l'Observatoire Roïal, ce qui défigureroit la France, la divisant en deux parties, dont l'une seroit placée dans l'Hemisphére Oriental, & l'autre dans l'Hemisphére Occidental. Je conviens avec vous que cela seroit fort desagréable; cependant je ne crois pas que cela arrive jamais & en voicy la raison.

Ptolomée n'étant pas assuré du nombre & de la position des Isles

Fortunées ou Canaries, ſe contenta de faire paſſer par ces Iſles, le premier Méridien de ſes Cartes Geographiques, comme Marin de Tyr l'avoit pratiqué avant lui. La navigation s'étant perfectionnée dans ces derniers ſiécles, on connut la ſituation de ces mêmes Iſles avec aſſez d'éxactitude pour pouvoir aſſurer que l'Iſle de Fer eſt la plus occidentale de toutes les Canaries. En l'année 1634. Le Roy Loüis le Juſte par le conſeil du Cardinal de Richelieu ſon premier Miniſtre demanda aux ſçavans Mathematiciens de ſon Roïaume ce qu'ils penſoient à l'égard du premier Meridien des Geographes. Ces Meſſieurs aïant conſideré que l'intention de Ptolomée avoit été de placer le premier Méridien de ſes Cartes Geographiques à l'Occident de toutes les Terres qui étoient connuës de ſon tems, répondirent à Sa Majeſté, qu'ils étoient d'avis qu'on choisît les Côtes les plus Occidentales de l'Iſle de Fer, pour y établir le premier meridien, afin qu'en gardant une conduite ſi conforme à la penſée de Ptolomée, les autres Nations ne puſſent pas re-

procher à la nôtre, d'avoir rien innové mal à propos ſur ce ſujet. Cet avis aïant été jugé très raiſonnable, le Roy par ſa Declaration du premier jour de Juillet 1634. verifiée en Parlement le 27. du même mois, ordonna à tous ſes Sujets, de ne reconnoître en Geographie & en Hydrographie d'autre premier Meridien, que celui qui paſſe par l'Oüeſt de l'Iſle de Fer. Cette Declaration fut donnée par des raiſons d'Etat & des Maximes de Politique, afin de pouvoir déterminer à l'avenir, quels navires ſeroient déclarés de bonne priſe, ſoit en tems de paix, ſoit en tems de guerre. Le premier Méridien & le Tropique du Cancer, furent les bornes qu'on choiſit pour ſervir à décider les conteſtations qui ſurviendroient en ces rencontres.

Il ſemble qu'on ne pouvoit faire un choix plus heureux & plus conforme à la ſituation naturelle des deux parties de la Terre qu'on nomme l'ancien & le nouveau monde. Je vous prie de jetter les yeux ſur une mappe-monde, dont le pre-

mier Méridien paſſe par l'Occident de l'Iſle de Fer ; ce que nous connoiſſons de l'ancien monde en occupe l'Hemiſphére Oriental , & ce qui eſt connû en Amerique ou nouveau monde, eſt placé dans l'Hemiſphere Occidental. C'eſt à mon avis la diſpoſition la plus naturelle & la plus favorable qu'il ſoit poſſible de choiſir, ſans choquer la vüe & ſans faire inſulte au bon ſens.

Si quelqu'un par curioſité ou autrement vouloit choiſir le Méridien de l'Obſervatoire Roïal pour le premier Méridien de ſa Mappe-monde , il me ſemble qu'il le pourroit faire ſans placer dans l'Hemiſphére occidental une partie de l'ancien monde. Il ne s'agiroit que de pratiquer ce que vous allez lire. Les Geographes mettant ordinairement les nombres des degrés de longitude le long de la ligne équinoctiale, on feroit paſſer le premier Méridien par l'Oüeſt de l'Iſle de Fer, comme nos François l'ont pratiqué juſqu'à preſent, & on l'appelleroit, *Premier Méridien de Loüis le Juſte conforme à l'intention de Ptolomée.* On mettroit

au Nord de la ligne equinoxiale les nombres des degrés de longitude, commençant & finiſſant à l'Oüeſt de l'Iſle de Fer. S'il eſt vrai que la difference du Méridien precedent d'avec celui de l'Obſervatoire Roïal ne ſoit que de 20. degrés, on mettroit ces mots le long du vingtiéme Méridien, *Prémier Meridien de Loüis le Grand par l'Obſervatoire Roïal de Paris*, commençant & finiſſant à ce Méridien la numeration des degrés de longitude, & la mettant au Sud de l'Equateur, pour la diſtinguer de l'autre que j'ay ſuppoſée au Nord de la Ligne. Je paſſe ſous ſilence ce qu'il faudroit pratiquer ſur les autres Cartes, cela ſaute aux yeux après ce que je viens de dire.

Vous obſerverez, s'il vous plait, que le Cardinal de Richelieu, étant très-perſuadé qu'il n'étoit d'aucune importance aux interêts du Roy & de l'Etat, qu'il y eût un Méridien determiné pour les Tables perpetuelles, & pour les Ephémérides que les Aſtronomes François feroient dans la ſuite, la Declaration dont je viens de parler, n'en dit mot. Elle

laiſſe ainſi à un chacun la liberté de ſuivre en cela l'exemple de Ptolomée, qui ayant fait ſes obſervations à Alexandrie en Egypte, en choiſit le Méridien pour celui de ſes Tables Aſtronomiques, après avoir fait paſſer par les Canaries le premier Meridien de ſes Cartes Geographiques. Cela fait voir qu'il ſeroit encore plus à propos de ne rien innover en Geographie & en Hydrographie touchant le Meridien de l'Obſervatoire Roïal, afin qu'auſſi bien que Ptolomée, Meſſieurs les Mathematiciens du Roy euſſent des Méridiens à deux uſages, celuy de l'Obſervatoire Roïal pour l'Aſtronomie, & celuy de l'Oüeſt de l'Iſle de Fer pour le premier Méridien des Cartes Geographiques & Hydrographiques.

SUITE DES ACTES DES SAINTS de l'Ordre de Saint Benoiſt, depuis l'an 1000. *juſqu'à* 1100. *premiere partie.*

ON ſeroit trop long ſi on vouloit rapporter en détail tout ce

qui se voit de remarquable dans les Vies des Saints que contient cette premiere partie du 6. siecle de l'Ordre. Ce qu'on en peut dire en general, c'est qu'il s'y trouve des monumens fort utiles, & même necessaires pour apprendre l'histoire du onziéme siecle de J. C. on se contentera donc de mettre icy quelques extraits de celles qui sont les plus considerables, pour en donner au moins une idée legere à ceux qui n'ont pas la commodité ou le tems de les lire dans les originaux.

La premiere Vie est celle du B. Ramvold Abbé de S. Emeran de Ratisbone, écrite par Arnould qui avoit quitté les Comtez de Cham & Vochburg pour se faire Religieux dans ce Monastere. Cette Abbaye avoit été unie à l'Evêché de Ratisbone : le Siege Episcopal y avoit même été mis ; & il étoit rempli alternativement par les Chanoines & par les Moines : en sorte qu'après que l'Evêque avoit été tiré du Clergé, son Successeur devoit être éleu du nombre des Religieux. Mais ce commerce du Clergé avec les Moines

avoit tellement affoibli l'obſervance religieuſe,que ceux-cy ne menoient preſque plus qu'une vie ſéculiere. Saint Wolphang voulut remedier à ce deſordre, & pour ce ſujet il ſepara l'Abbaye de l'Evêché, & la remit en regle, en y établiſſant Abbé le B. Ramvold. Comme on reprochoit à S. Wolphang d'avoir appauvri ſon Evêché par là, & d'en diſſiper les revenus; *bien loin*, dit-il, *de les diſſiper, je les mets en aſſurance, les faiſant ſervir à l'uſage pour lequel ils ont été donnez.*

Après cette Vie eſt un Eloge de Fingenius Abbé premierement à Mets, & enſuite à Verdun: ce qui donne occaſion de traitter de quelques Monaſteres célébres qui ſont dans ces deux villes; comme auſſi des Evêques qui les ont gouvernez dans ce ſiecle.

La vie de S. Abbon eſt un des plus beaux monumens de ce tems là, comme luy même en a été un des plus grands perſonages. Elle eſt écrite par Aimoïn qui avoit été ſon diſciple, & qui s'étoit trouvé avec luy à la Réole, lorſqu'il y fut tué par des

ſeditieux. Ce ſaint Abbé ayant eu part aux grandes affaires, à cauſe du credit qu'il avoit auprès des Rois, ſa Vie eſt un abregé de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de ſon tems. On y parle des Etudes & de la célébre Academie de S. Benoiſt ſur Loire par ce ſaint Abbé.

Ce que l'on dit en ſuite de Saint Froilan Evêque de Leon en Eſpagne, & encore un peu après de ſaint Attilan Evêque de Zamora, fait voir le peu de connoiſſance que l'on a des grands hommes qui ont fleuri en ce ſiecle là dans l'Eſpagne opprimée alors ſous la domination preſque generale des Barbares.

Le peu qu'on rapporte de Saint Anaſtaſe Archevêque de Strigonie, des SS. Zoërard & Benoiſt, & de S. Gerard Evêque de Conade, fait voir l'application que S. Eſtienne Roy de Hongrie a euë pour établir dans ſon Royaume l'Ordre de S. Benoiſt, pendant qu'il travailloit de toutes ſes forces à y introduire & maintenir la Religion Chrétienne. Et ce que l'on dit de S. Bruno Archevêque des Ruſſiens & Martyr

nous apprend que la converſion de ces peuples, auſſi bien que de leurs voiſins, eſt le fruit de la prédication des Bénedictins.

Saint Arduin de Rimini a été un des Prêtres ordonnez par un Evêque ſimoniaque, que S. Pierre Damien a citez pour prouver que ces Ordinations étoient valides. En effet Dieu a fait connoître par pluſieurs miracles combien le ſacrifice que ce Prêtre offroit tous les jours luy étoit agreable, & les Evêques après ſa mort dreſſerent un Autel ſur ſon tombeau : c'étoit là une maniere de canonizer les Saints.

Un des plus grands bienfaiteurs de l'Egliſe de Liege a été S. Aufrid ou Ansfrid Comte d'Huy. Il fonda avec ſa femme Hilſonde l'Abbaye de Thoren, & Benoîte leur fille en fut la premiere Abbeſſe. Hilſonde s'y retira, & ils devinrent tous trois auſſi illuſtres par leur ſainteté, qu'ils l'étoient par leur naiſſance. Aufrid fut fait dans la ſuite Evêque d'Utrecht, & étant devenu aveugle il ne laiſſa pas de continuër ſes fonctions. Il prit l'habit de S. Benoît

dans une Abbaye qu'il avoit fondée prés d'Utrecht. Cette Abbaye a été depuis transferée dans la ville sous le nom de S. Paul, où elle a subsisté jusqu'au changement de Religion. S. Marcien a été le premier Abbé Fondateur de S. Eusebe prés d'Apt en Provence, & cette Abbaye subsiste encore aujourd'hui.

On a ramassé ensemble ce qui regarde les Saints & les grands hommes de l'Abbaye du Mont-Cassin, qui ont été célébres pendant les cinquante premieres années de ce siecle. Le premier est un saint Abbé nommé Jean. Etant allé à main armée pour reduire quelque paysans revoltez contre l'Abbaye, ses gens brulerent une Eglise & quelques maisons. Cela fit tant de peine à ce bon Abbé qu'il quitta l'Abbaye & se retira dans une solitude pour y pleurer cette faute. Jean III. fut mis à sa place, & se distingua dans cette charge.

Sous Atenulfe son successeur quelques Religieux apporterent de Jerusalem un morceau de linge, qu'ils disoient avoir servi à N. Seigneur

le

le jour de la Cene, lors qu'il lava les pieds à ſes Apôtres. Mais on ne voulut pas le recevoir ſans avoir été éprouvé par le feu. On l'y jetta, & n'y ayant pas été endommagé, il a toûjours été depuis regardé comme une Relique conſiderable.

Thibaud fut élû en preſence de l'Empereur Henry & du Pape Benoît VIII. qui ſe trouverent enſemble au Mont-Caſſin. Cet Abbé fit écrire beaucoup de livres dont il enrichit la Bibliotheque. Pandulfe Prince de Capouë ſe ſaiſit de lui, & mit le Mont-Caſſin, en un ſi pitoyable état, que le jour de l'Aſſomption de N. Dame on ne put avoir de vin pour célébrer les Saints Myſteres. Cela dura douze ans, & l'Empereur Conrard fut obligé de s'y rendre en perſonne pour faire ceſſer ces deſordres. Il chaſſa les uſurpateurs, & fit elire Richer.

La devotion étoit alors ſi grande à S. Benoît, que l'on n'entreprenoit rien de conſiderable ſans l'avoir recommandé à ce Saint. Les Papes & les Empereurs venoient de tems en tems viſiter ſon Mo-

nastere, où il y avoit alors plusieurs grands personnages. On rapporte leurs principales actions tirées de la Chronique du Cardinal Leon d'Ostie, & des Dialogues du Pape Victor III. qui ont été tous deux Religieux au Mont-Cassin sur la fin de ce siecle.

Saint Elphegue Archevêque de Cantorbery fut tué par les Barbares qui pillerent cette ville au commencement de ce siecle. Le S. Prelat aima mieux souffrir la mort, que de ruiner son peuple en l'obligeant de payer pour lui une grosse rançon. On en fit la Fête peu aprés sa mort : mais Lanfranc, qui fut fait Archevêque de Cantorbery par Guillaume le Conquerant, eut de la peine à voir qu'on le révérât comme un Martyr ; parce qu'il n'avoit pas souffert pour la foy. Il en écrivit à S. Anselme pour lors Abbé du Bec, qui répondit que ce saint Homme étant mort pour la justice & la charité, il n'étoit pas moins Martyr que S. Jean Baptiste. Depuis on en a toûjours fait la Fête comme d'un martyr. Osbern Moine de l'Eglise

Metropolitaine de Cantorbery écrivit peu après sa Vie & l'Histoire de sa Translation qui avoit été faite par les soins du Roy Canut.

Lubentius Archevêque de Breme est celui-là même que d'autres appellent Leuvizo. Adam de Breme rapporte qu'un jour ce Saint excommunia des Pyrates qui ravageoient le pays ; & qu'un d'eux étant mort, demeura soixante dix ans sans être corrompu. L'Evêque Alward ayant levé l'excommunication, son corps fut aussi-tôt reduit en poudre.

La Translation du corps de S. Rigomer en l'Abbaye de Maillezais la rendit célébre : elle venoit d'être fondée par le Duc d'Aquitaine. Depuis elle a été érigée en Evêché par Jean XXII. mais son élevation à causé sa ruine, le siége ayant été uni & transferé à celui de la Rochelle. Il ne reste de la ville & de l'Abbaye de Maillezais que quelques tristes marques de ce qu'elles furent autrefois.

La Vie de sainte Adheleis a été écrite par une de ses Religieuses. Cette Sainte fut d'abord élevée dans

un Monaſtere, où l'on obſervoit la Regle de S. Jerôme. De là elle fut faite Abbeſſe d'un Monaſtere que ſes parens avoient fondé près de Bonne dans le Dioceſe de Cologne: Elle y établit la Regle de S. Benoît. S. Heribert Archevêque de Cologne l'engagea à prendre le ſoin de l'Abbaye de S. Marie du Capitol en la même ville: ce qu'elle fit ſans quitter le ſoin de ſon premier Monaſtere, où ſon corps fut rapporté aprés ſa mort. Ces Monaſteres ſont occupez aujourd'hui, auſſi-bien que pluſieurs autres de l'Ordre de S. Benoît, par des Chanoineſſes ſeculieres.

On fait remarquer à l'occaſion de S. Firmin Abbé de S. Savin prés de Fermo en la Marche d'Ancône, que l'on a introduit mal à propos dans pluſieurs Martyrologes un ſaint Firmin Abbé dans le Dioceſe d'Amiens en France, qui n'a jamais été au monde.

Saint Wolbodon eſt un des plus grands Prelats qui ait gouverné l'Egliſe de Liege. Sa douceur lui avoit acquis beaucoup d'autorité.

Il en eut assez pour reconcilier l'Empereur S Henry avec S. Heribert Archevêque de Cologne. Il fit aussi la paix entre le même Prince & les Frisons. Il eut un soin particulier de l'Abbaye de S. Laurens de Liege, & il y fut enterré. Mais comme il se faisoit à son tombeau beaucoup de miracles, qui y attiroient les peuples & donnoient par là occasion aux Religieux de se dissiper, l'Abbé Etienne le conjura au nom de Dieu de n'en plus faire ; & il n'en fit plus.

Frideric Comte de Verdun frere d'Adalberon Evêque de Mets & des Ducs Geofroy & Gozelon, ne fut pas moins célébre par sa retraitte que par la dignité qu'il avoit possedée dans le siecle. C'est lui qui a donné le Comté de Verdun à l'Eglise de cette ville.

On voit dans la Vie de S. Thierry Evêque d'Orleans un des plus considerables monumens du onziéme siécle, par rapport à l'histoire de l'Empire & de beaucoup d'Evêchez d'Allemagne. Le procés qui a duré si long-tems entre les Archevêques de Mayence & les Evêques d'Hil-

desheim à l'occaſion de l'Abbaye de Gandersheim, y eſt décrit fidellement, avec les Aſſemblées & les Conciles tenus à ce ſujet tant en Allemagne qu'en Italie. S. Bernward bâtit le Monaſtere de S. Michel près de ſa ville Epiſcopale, & il y prit l'habit de religieux quelque tems avant ſa mort.

S. Godehard étoit déja Religieux & Abbé d'Altach lorſqu'il fut élu Evêque après la mort de ſaint Bernward. Sa Vie écrite auſſi par un auteur contemporain n'eſt pas moins curieuſe que celle de ſon prédeceſſeur : & ces deux monumens joints enſemble font une bonne partie de l'hiſtoire d'Allemagne en ce ſiécle. Ce Saint rétablit & fonda pluſieurs Egliſes, & ſoutint avec vigueur les droits de la ſienne contre les Archevêques de Mayence. Il fut canoniſé au Concile de Reims ſous le Pape II.

L'ordre des Camaldules doit ſon origine à S. Romuald. On voit dans la Vie de ce Saint & dans les obſervatiõs que l'on a miſes à la tête, l'hiſtoire de la naiſſance & du progrés

de cet Ordre, qui édifie encore aujourd'hui l'Eglise par ses grandes austeritez. Il y a peu de Saints qui ayent parlé avec tant de liberté aux Princes pour les porter à la pénitence. On sçait ce que fit l'Empereur Otton à sa persuasion.

Le B. Guillaume étoit Italien comme S. Romuald. Il bâtit sur son propre fonds l'Abbaye de Fructuare : mais il fut sur tout célébre en France pour y avoir reformé un grand nombre de Monasteres. Le Roy Robert le mit pour ce sujet à l'Abbaye de saint Germain des Prez. Il bâtit à S. Benigne de Dijon une Rotonde qui est un morceau d'Architecture fort extraordinaire, & qui subsiste encore aujourd'hui. Hugues de Flavigny en a fait une description exacte, qui est rapportée dans ce volume. Il est mort à Fécamp; & quoi qu'on n'en fasse point la Fête, on ne peut pas disconvenir qu'il n'ait été un des plus grands Saints de ce siécle.

S. Dominique Abbé de Sora est célébre en Italie pour avoir bâti plusieurs Monasteres : mais il ne

faut pas le confondre avec saint Dominique l'Encuirassé, qui y a aussi fleuri en même tems.

On a mis parmi les Saints Benedictins saint Meinwerc Evêque de Paderborne, quoi qu'il n'ait jamais professé la vie monastique. Mais on l'a fait à cause du grand attachement qu'il a toûjours eu pour l'Ordre de S. Benoît, & pour avoir bâti ou reformé plusieurs Monasteres.

On repara dans le même siécle l'Abbaye de S. Riquier en Picardie. Ingelard tiré du Monastere de Corbie commença cet ouvrage. Ses principales actions ont été écrites peu de tems après sa mort par Hartulfe Religieux de son Monastere dans une Chronique que nous avons encore. On y trouve des choses fort curieuses sur l'origine des Comtes de Ponthieu, qui n'étoient d'abord que les *Avoüez* ou defenseurs de l'Abbaye de S. Riquier, & dont le premier prit le titre de Comte en épousant une Comtesse de Boulogne. Ce fut presque en même tems que le Roy Hugues Capet tira Abbeville de la dependance du même

Monaſtere, pour en faire un lieu de defenſe contre les courſes des Barbares. C'eſt aujourd'hui une des plus groſſes villes de la Province.

Le B. Richard fut un des plus zelez Reformateurs de l'Ordre de S. Benoît en ce ſiécle. Il avoit été élevé dans l'Egliſe de Reims, & il en quitta les premieres dignitez pour ſe faire Religieux. Il ſe retira avec le Comte Frideric à l'Abbaye de S. Vannes prés de Verdun ; & en étant fait Abbé il rétablit entierement ce Monaſtere. Il y fit faire des ornemens magnifiques, & un autel d'or portatif d'un artifice extraordinaire : mais il vendit la pluspart de ces ornemens pendant une famine qui affligea fort la France. On mit ſous ſa conduite un grand nombre d'Abbayes, où il établit de ſes diſciples pour Abbez, qui venoient de tems en tems lui rendre compte de l'état de leurs Monaſteres. Il fit la paix entre les Princes Chrétiens & ſa douceur le fit ſurnommer *Grace de Dieu.*

Un des principaux diſciples de Richard fut ſaint Poppon dont on rap-

porte la Vie. Il avoit fait profession à S. Thierry près de Reims, & il s'attacha ensuite au B. Richard qu'il imita parfaitement, en rétablissant l'observance dans plusieurs Monasteres. Il est mort Abbé de Stavelo : c'est une des principales Abbayes de l'Empire, dont l'Abbé est Prince.

Albert Abbé de Gembloux fut célébre pour sa pieté & sa science. Il étoit Religieux de Lobes, où il étudia sous l'Abbé Herigere. Il vint en suite en France, & il s'y perfectionna à S. Germain des Prez, à Troyes, & à Chartres sous Fulbert. Etant de retour à Lobes, Baudry Evêque de Liege l'envoya à Wormes à la priere de Bourchard Evêque de cette ville, où ils travaillerent ensemble à compiler le Decret qui porte le nom de cet Evêque. Albert fut fait en suite Abbé de Gembloux, & l'Evesque de Liege luy confia encore le soin de l'Abbaye de S. Jacques de la même ville. Il y eut un soin particulier de la Bibliotheque, & il ramassa plus de cent volumes soit de l'Ecriture, soit des Saints Peres : à quoy il ajoûta cinquante Volumes sur d'autres matieres,

L'Abbaye de S. Victor eſt encore illuſtre par ſon antiquité, & par les grands hommes qu'elle a produits. S. Iſarn a été un de ſes plus célébres Abbez. On donne ſa Vie écrite par un Auteur contemporàin, qui nous apprend entre autres choſes le détail d'une irruption de Barbares qui ruinerent en ce ſiecle l'Abbaye de Lerins; quelques Auteurs avoient revoqué cette irruption en doute. Bernard & Richard ſon frere, tous deux Cardinaux & Legats du S. Siege ont auſſi été Abbez du même Monaſtere dans ce ſiecle. Mais perſonne ne l'a plus honoré que le Pape Urbain V. qui en avoit été Abbé, & qui n'a pas été moins illuſtre par la ſainteté de ſa vie, que par la grandeur de ſa dignité.

Outre la Vie de S. Odilon Abbé de Cluny écrite par ſon Diſciple Jolſand, qui eſt rapportée dans ce Recueil, on a cru qu'il étoit encore à propos de faire l'éloge de ce grand Saint, tiré des anciens monumens. On y traitte d'abord des Auteurs qui ont écrit les actions de ce ſaint Abbé. En ſuite on parle de ſon païs

& de ſa famille ; & on remarque qu'il étoit de la maiſon de Mercœur en Auvergne. On rapporte quelques Chartres & particulierement une de de la fondation du Monaſtere de la Voute, dans leſquelles les noms de la pluſpart de ſes parens ſont marquez. Il fut éleu Abbé de Cluny malgré luy & du vivant de S. Maïeul ſon Predeceſſeur. A l'occaſion des Actes donnez de ſon tems en faveur de Cluny, on fait quelques remarques ſur la formule *Regnante Chriſto*, & ſur la Genealogie de pluſieurs grandes Maiſons. On fait voir enſuitte dans quelle eſtime ce Saint a été auprès des Papes, des Rois, & des Princes, & quelle a été ſa fermeté à defendre les droits de ſon Abbaye : fermeté qui ne venoit pas d'ambition, puiſque perſonne, non pas même le Pape, ne put jamais l'engager à accepter l'Archevêché de Lyon. Sa douceur à l'égard de ſes Religieux étoit admirable. Sa devotion étoit tendre envers la ſainte Vierge, & le myſtere de l'Incarnation. Sa compaſſion pour les defunts qui n'avoient pas expié leurs fautes

en ce monde l'a porté à établir la Commemoration des Trepassez. Il aimoit l'étude & les Religieux qui s'y appliquoient. Il a même composé quelques Ouvrages, & il y a eu de son tems dans l'Ordre de Cluny plusieurs grands hommes recommandables pour leur pieté & leur doctrine.

On rapporte aussi dans ce Recueil l'histoire de la Dedicace de la célébre Abbaye de S. Remy de Reims, faite par le Pape S. Leon IX. Elle a été écrite par Anselme Religieux du même Monastere, témoin oculaire de ce qui s'étoit passé en cette occasion. Le Pape, qui a toûjours eu une grande devotion pour ce S. Apôtre des François, vint exprès à Reims pour cette ceremonie : & afin de la rendre plus auguste, il convoqua un Concile, & fit une Translation du saint corps, qu'il voulut bien porter luy même avec les autres sur ses épaules. Il s'y trouva quatre Archevêques & plusieurs autres Prelats.

Quand il fut question de prendre séance dans le Concile, les Eccle-

ſiaſtiques qui accompagnoient l'Archevêque de Treves, vouloient que leur Archevêque occupât la premiere place : mais le Clergé de Reims s'y opposa, & ſoûtint que l'Archevêque de Reims étant le Primat de la Gaule devoit avoir le premier rang. Le Pape jugea à propos que les ſiéges fuſſent diſpoſez en rond. l'Archevêque de Reims eut le ſoin d'ordonner les places. La ſienne fut miſe vis à vis du Pape à droite & celle de l'Archevêque de Treves à gauche. L'Archevêque de Lyon étoit du côté du Midy & celuy de Beſançon vers le Septentrion. On fit pluſieurs Canons dans le Concile.

On y dépoſa les Simoniaques, & ſaint Hugues Abbé de Cluny y donna un grand exemple d'humilité, lors qu'interrogé s'il n'avoit pas eu ſa dignité par Simonie, il répondit que la chair l'avoit effectivement deſiré, mais que l'eſprit y avoit toûjours reſiſté, & qu'il n'avoit jamais rien donné ni promis pour cela. Les Clercs de ſaint Corneille de Compiegne y apporterent les Reliques

de leur Patron, ſelon l'uſage de ce tems-là, pour prier les Peres de reprimer ceux qui envahiſſoient leurs biens. On fit des reglemens très ſalutaires dans ce Concile; & le Pape ordonna qu'il n'y auroit que l'Archevêque de Reims, l'Abbé de ſaint Remy, & ſept Prêtres les plus venerables d'entre les Religieux de l'Abbaye, qui pourroient à l'avenir celebrer ſur l'Autel qu'il avoit conſacré. Il écrivit une lettre pour recommander à tous les François d'avoir toûjours une grande veneration pour ſaint Remy leur Apôtre, & en ordonna la Feſte : ce qui a été renouvellé par le Clergé de France en une Aſſemblée generale de 1657.

Tous ces Saints ſont morts avant le milieu de ce ſiécle; on a mis dans le ſecond Volume les autres qui ont paſſé 1050. & l'on en parlera dans la ſeconde partie.

DISSERTATION SUR L'ORIGINE de divers peuples d'Afrique, à l'occasion d'un passage de Salluste.

LE P. de Tournemine Jesuite, de qui l'on a veû dans les Memoires des deux mois precedens une Dissertation contre Marsham & une nouvelle explication des Medailles de Gratien, est encore Auteur de la Dissertation que nous donnons icy.

Salluste dans l'histoire qu'il a écrite de la guerre de Jugurtha, un peu après le commencement du livre, voulant expliquer l'origine des Numides & des Maures, dit que selon les livres du Roy Hiempsal écrits en langue Punique, qu'il s'étoit fait expliquer en latin ; les Medes, les Perses & les Armeniens qui avoient suivi Hercule, son armée s'étant dissipée après qu'il fut mort en Espagne, passerent l'Ocean, & s'établirent sur les côtes d'Afrique : les Medes dans la Libye sur le bord de la mer, & les Perses plus avant dans les terres parmi les Gétuliens.

Ce Paſſage ſouffre de grandes difficultez. Aucun Commentateur de Salluſte ne l'a expliqué ny aucun de ceux qui ont traité l'hiſtoire d'Afrique, non pas même le ſçavant Bochart dans ſon excellent Ouvrage des Colonies Pheniciennes. C'eſt ſurquoy le Pere de Tournemine communiqua il y a quinze ans, à un de ſes amis de Roüen où il étoit Profeſſeur, l'éclairciſſement ſuivant.

Ce n'eſt point des Perſes, des Medes & des Armeniens que ſont venus les Numides & les Maures. Jamais Hercule n'eut de commerce avec ces peuples, & même du tems d'Hercule il n'y avoit aucune Nation qui eût le nom de *Perſes*. Ce n'eſt que pluſieurs ſiecles depuis Hercule, que des Saces, peuple banni de Scythie, ont eû ce nom, & l'ont donné au païs qu'ils occuperent & qui le porte encore aujourd'huy.

Je ſçay bien qu'on pourroit dire que l'Hercule dont parle Salluſte, n'eſt pas l'Hercule Grec ; mais le Phenicien. Il eſt certain en effet qu'il y a eu pluſieurs Hercules, & il eſt aſſez douteux que le Grec ait été en

Eſpagne. Je ſuis tout à fait de l'avis de Monſieur le Clerc. Hercule n'eſt pas un nom propre; mais un nom appellatif de chefs de Colonie ou de Marchands aſſociez pour faire des découvertes. Mais quand on prendroit ce parti là, il ne ſeroit pas aiſé de prouver que les Medes & les Perſes, Nations peu accoutumées à la mer, ayent ſuivi en Afrique un marchand Phenicien: & je ſuis ſeûr que l'on trouvera mon explication beaucoup plus vray ſemblale, ſi elle n'eſt pas manifeſtement la vraye.

Les peuples d'Afrique, comme ſaint Auguſtin nous l'apprend, ſe diſoient Cananéens, & s'appelloient eux mêmes *Canani.* Procope au livre ſecond de la guerre des Vandales, avant le milieu du livre, dit que de ſon tems auprès de Tanger on voyoit encore deux Colonnes de pierre blanche, ſur leſquelles on avoit gravé en langue Phénicienne ces mots: *Nous avons fui juſques icy devant le voleur Joſué fils de Navé.* Il ajoûte que ces Cananéens fuyant devant Joſué avoient d'abord paſſé en Egypte, & que de là ils étoient venus en Afrique.

Je ne chercheray donc point les Perſes, les Medes, les Armeniens de Salluſte ailleurs que parmi ces Cananéens. Les *Perſes* ſont icy les *Phérezéens.* Ceux qui entendent l'Hebreu ſçavent bien que dans les langues Orientales la prononciation de ces deux mots eſt fort ſemblable. Les Phérezeens étoient un de ces dix peuples que Joſué chaſſa de la terre de promiſſion. Leur nom ſignifie proprement les *Campagnards.* Salluſte marque que les Perſes qui avoient ſuivi Hercule, ne bâtirent point de ville : ainſi l'on voit un grand rapport d'inclination entre les Phérezéens & les Perſes de Salluſte.

Les Medes de cet Auteur ne ſont autre choſe que cette partie des Amorhéens qui habitoient la ville & la plaine de *Medaba.* Auſſi Saluſte remarque t'il que les peuples voiſins les appellerent *Mauri*; nom que l'on voit aſſez n'être pas fort éloigné de celuy d'*Amorhai.* Il eſt parlé de *Medaba* comme appartenant aux Amorhéens, dans le chapitre 13. de Joſué & dans d'autres endroits de l'Ecriture. Salluſte remarque qu'ils

bâtirent des Villes. En effet les villes des Amorhéens ſont célébres dans l'Ecriture: & il paroît que ce peuple étoit plus poli que les Phérézeens, & qu'il ſçavoit non ſeulement bâtir mais encore fortifier les Villes. Enfin les Armeniens de Sallufte ſont les *Armoniens* partie des Hevéens, autre peuple Cananéen célébre dans l'Ecriture. Ils habitoient dans la Terre de promiſſion les environs du Mont *Hermon.*

C'eſt du même peuple qu'étoit ſortie la Colonie que Cadmus conduiſit dans la Grece. Ils y retinrent leur ancien nom. Car *Achivi* & *Hevæi* ſont le même nom qui vient de *Chiva.* Ce dernier mot ſignifie en Hebreu *Serpent.* Bochart a bien veû qu'une alluſion au peuple dont ſortoit Cadmus, étoit la veritable origine de la fable qui change Cadmus & Hermione ſa femme en ſerpent; mais il n'a pas apperceû que cette même alluſion avoit donné lieu à une autre fable où l'on feint que les premiers compagnons de Cadmus étoient nez des dents d'un ſerpent; & il n'a pas veu non plus, ou du

moins il n'a pas remarqué que c'étoit là l'origine du nom *Achivi* qui eſt un des noms que l'on a donnés aux Grecs.

On m'objectera peut-être qu'*Achivi* eſt un mot Latin qui n'a point été en uſage chez les Grecs : qu'Homere & les autres Ecrivains aprés luy ſe ſervent du nom Ἀχαιοὶ qui n'a gueres de rapport à *Chiva* : qu'*Achivi* vient d'ἀχαιοὶ prononcé ſelon la dialecte Eolique Achaïſoi, & non pas de *Chiva*.

Je ſçay que la langue latine vient de la Grecque par les dialectes Eolique & Dorique. Mais quand j'accorderois qu'*Achivi* vient d'*Achaïſoi* ou *Achevi*, je pourrois encore ſoutenir qu'il vient de *Chiva*;& qu'*Achaioi* eſt une prononciation du même nom abregée & corrompuë. Mais je ne ſuis pas convaincu qu'*Achivi* & *Achaioi* ſoit le même nom. Ce dernier peut bien venir d'*ach* qui en Hebreu ſignifie *frere*, *parent*, *confederé*. Il convient proprement à douze villes unies dans le Peloponneſe, & Pline l'attribuë qu'aux habitans de ces douze villes. Si Homere s'en eſt

ſervi en parlant des Grecs, c'eſt peut être pour marquer leur confédération contre les Troyens.

Mais ce n'eſt pas le lieu de s'étendre ſur l'origine des differens peuples de la Grece. Je pourray, Mr. vous en entretenir une autrefois plus au long. Pour revenir au paſſage de Salluſte par lequel j'ay commencé, je croy avoir bien prouvé qu'on ne l'a pas expliqué juſqu'ici dans ſon vray ſens. Ceux de qui il s'étoit ſervi pour expliquer les livres du Roy Hiempſal, ne les avoient pas mieux entendus: ou plutôt ce Prince avoit voulu donner à ſa nation des peuples illuſtres pour Anceſtres. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on choiſit les plus beaux noms pour les mettre à la tête des Genéalogies.

Je ne ſçaurois finir ſans vous faire encore obſerver une choſe qui fait à nôtre ſujet. Si nous en croyions Mr. Bochart, il y auroit bien du rapport entre les Africains dont je viens de parler & entre les Grecs, en ce qui regarde leur origine. Le même Cadmus ſeroit fondateur de

l'une & de l'autre Colonie. Car ce sçavant homme semble supposer que le fondatur de Thebes en Bœotie passa dans * l'Afrique & qu'il y bâtit jusqu'à cent villes. Mais gardez-vous de le croire avec lui. L'autorité de Nonnus & de quelques autres qui ne sont gueres anciens, n'est pas d'un assez grand poids pour nous le persuader. Bochart pouvoit se souvenir que *Cadmus* est un nom appellatif lequel suivant son étymologie veut dire celui *qui precede*, qui est le *conducteur* : de sorte qu'il y avoit autant de Cadmus que de Chefs de ces colonies Hevéennes & Phéniciennes. Les *Hevéens* s'établirent & dans la Grece & dans l'Afrique : mais ce ne fut pas le même chef qui les y conduisit. Les Hevéens d'Afrique sont, comme je l'ay fait voir, les Armeniens de Salluste ou plûtot les *Armoniim*. Armon en langue Orientale signifie *bâtiment*. Ce nom peut bien avoir donné lieu de leur attribuër la fondation de tant de villes.

* *Canaan l.* 1. *c.* 24.

Bochart a bien mieux raiſonné lorſqu'il a réfuté ce qu'on lit dans Diodore ſur le rapport des Prêtres d'Egypte de ſon tems, que le Cadmus de Bœotie étoit Egyptien. Aux raiſons de Bochart, qui me paroiſſent convainquantes, on peut ajouter celles-cy qui ne le ſont pas moins, ſi on les prend toutes enſemble.

1. Outre que les Prêtres d'Egypte du temps d'Herodote qui n'en ſçavoient pas moins que ceux là, ne lui dirent rien de ſemblable, le témoignage des Thebains même paroît déciſif. Ils n'auroient pas eu honte de paſſer pour originaires d'Egypte : au contraire ils s'en ſeroient fait honneur auſſi bien que les Atheniens & les Argiens. Cependant ils ont toûjours dit qu'ils venoient de Phénicie, & nullement d'Egypte.

2. Leurs lettres qu'apporta Cadmus ſont conſtamment Phéniciennes, comme Scaliger le fait voir dans ſa diſſertation de *litteris Ionum.* Cadmus auroit-il laiſſé celles de ſon païs

païs pour emprunter celles des Phéniciens?

3. Oubliez ſi vous voulez, les preuves dont je me ſuis ſervi pour montrer que Cadmus & ſes premiers compagnons étoient Hevéens, & ne faites attention qu'à celle-cy. Oſiris & Bacchus n'étoient que le même Dieu. Herodote, Diodore, Plutarque le demontrent. Eſt-il croyable qu'un Egyptien ſe fût opposé au culte d'Oſiris, la divinité d'Egypte? non ſans doute. Il eſt pourtant certain que Cadmus & Polydore ſon fils perdirent la couronne pour s'être oppoſez à l'inſtitution des fêtes de Bacchus, dont Melampe venu d'Egypte avoit appris les ceremonies aux Grecs. Il en coûta auſſi la vie à Penthée petit fils de Cadmus.

Je ſçay la preuve que l'on prétend tirer du nom de *Thebes*: comme ſi Cadmus, en le donnant à la ville qu'il bâtit en Bœotie, l'avoit emprunté de Thebes d'Egypte. Mais quoy? Voudroit-on que toutes les villes qui ont porté ce nom euſſent été bâties par des

Egyptiens ? A ce compte-là il faudroit dire que Thebes non seulement de Bœotie, non seulement de l'Attique, mais encore de Thessalie, de Phenicie, de Phrygie, de Cilicie ou de Pamphylie, d'Ionie & d'Italie même (sans parler de toutes celles d'Afrique) étoient autant de Colonies Egyptiennes; ce qu'on ne prouvera pas. J'aurois assez d'autres choses & pour refuter cette objection, & pour confirmer ce que j'ay dit de l'origine du Cadmus des Grecs: mais ce seroit trop s'écarter, & ce que j'en ai dit n'est que trop suffisant.

REFUTATION DU TRAITÉ de la Pratique des billets entre les Negocians, par des remarques exactes sur tout ce qu'il contient. A Paris chez Denis Mariette ruë S. Jacques, près les Mathurins à S. Augustin 1702. *pagg.* 286.

L'Auteur de cette refutation marque dans la Preface les raisons qui l'ont porté à écrire contre le Traité des Billets. Les principales

ſont 1° Que l'Auteur du Traité des Billets abandonnant les principes approuvez par la tradition de tous les ſiécles pour la condamnation de l'uſure, en fabrique de nouveaux, & s'en ſert dans tout ſon Traité pour éluder ce qu'il y a de plus autoriſé ſur ce ſujet par l'Ecriture ſainte, par le droit divin & humain, par les Peres & par les Docteurs, tant anciens que modernes. 2° parceque quelque méchant que ſoit ce Traité, il n'a pas laiſſé d'abuſer bien des gens. 3° parceque l'on ne ſçauroit s'imaginer juſqu'à quel point l'uſure ſe fortifie, ſur tout depuis quelques années. 4° parceque l'Auteur du Traité des Billets affecte étrangement de mépriſer la tradition, & qu'il fait ouvertement profeſſion de ſe ſervir des principes & des raiſons de Calvin & de ſes Sectateurs. L'Auteur qui le refute icy finit en ſouhaittant que, comme le Demon d'avarice ne manquera jamais de donner des defenſeurs au Traité des Billets quelque inſoûtenable qu'il ſoit, il plaiſe à Dieu de joindre l'autorité ſpirituelle & tem-

porelle, pour censurer, condamner, defendre & supprimer un livre si pernicieux.

Dans le corps de l'Ouvrage on suit pied à pied l'Auteur du Traité des Billets, & on le refute. Son dessein a été de montrer qu'il est permis de prêter à interêt à des personnes accommodées; & pour le prouver, il definit le prêt, *un contract par lequel une personne prête quelque chose pour être consumée directement ou indirectement par l'usage qu'en fait, ou en fait faire celuy qui l'emprunte.* Il distingue ensuite deux usages des choses prêtées. L'un est un usage de consomption, & de destruction : l'autre, un usage d'employ & d'accroissement.

Ces deux usages, selon cet Auteur, forment deux sortes de prêt l'un proprement dit, qui se fait aux pauvres; l'autre improprement dit qui se fait à des personnes accommodées. Il avouë que c'est peché & usure, de tirer du profit de la premiere espece de prêt : 1. Parceque dans ce prêt on transfere le domaine de la chose prêtée. 2. parce-

que la chose ainsi prêtée perit par l'usage qu'en fait celuy à qui on l'a prêtée. 3. parce qu'elle ne produit aucun fruit. Il y auroit donc de l'injustice à tirer du profit d'un tel prêt.

Au contraire dans le prêt improprement dit, on peut sans usure & sans peché, tirer du profit de ce que l'on a prêté. 1. parce que l'on conserve le Domaine de l'argent qu'on a prêté. 2. Parceque cet argent devient fructueux, 3. Parcequ'il ne perit point, les choses qui sont achetées de cet argent le representant pour ainsi dire, & en tenant la place; d'où l'Auteur conclud qu'il n'y a aucune injustice à tirer du profit de cette seconde espece de prêt.

Il répond ensuite aux objections qu'on peut luy faire, & enfin il tâche de montrer que la pratique des billets est conforme au droit divin, naturel & positif; & au droit humain, civil & canonique. Voilà en peu de mots tout le Sisteme du Traité des Billets, comme il est representé dans le livre dont nous donnons l'extrait.

L'Auteur des remarques pour le refuter, montre. 1. Qu'il a mal defini le prêt en disant, que c'est *un contract par lequel une personne prête quelque chose pour être consumée directement ou indirectement par l'usage qu'en fait ou en fait faire celui qui l'emprunte.* „ Il y a, dit-il, quantité de „ defauts dans cette definition. Le „ premier est que la chose qu'on de- „ finit, y est énoncée, contre la regle „ la plus commune de Logique le „ *prêt est un contract par lequel on prête* „ &c. C'est expliquer la chose par la „ chose même , ce qui est ne la pas „ expliquer. Le second est que la ma- „ tiere ne s'y trouve pas suffisamment „ designée , manquant de dire que „ le prêt se fait des choses qui con- „ sistent en poids , nombre & mesu- „ re , & qui se consument par l'usa- „ ge ; en manquant aussi de marquer „ la condition du prêt , qui est de „ rendre la valeur de la chose prê- „ tée dans le tems convenu , ou à la „ volonté du creancier, en sorte que „ nôtre praticien a oublié de met- „ tre la difference specifique du con- „ tract de prêt , qui est essentielle à „ toute definition.

Mais le troisiéme défaut & le "
plus important, est que cette de- "
finition ne comprend pas tout le "
defini : parce qu'il l'a limité au "
seul prêt de charité & qu'il en ex- "
clud le prêt de commerce : com- "
me si ce n'étoit pas un prêt à pro- "
prement parler. Il devoit au con- "
traire l'y comprendre, puisqu'il "
parle du prêt en général. C'est en "
quoy il affecte icy cet esprit de "
singularité qui se trouve répan- "
du dans tout son Traité, & il de- "
voit au contraire agir confor- "
mément au sentiment commun "
des Theologiens, qui ont toûjours "
parlé du prêt de commerce, com- "
me d'un prêt à proprement par- "
ler & ne l'ont jamais distingué en "
cela du prêt de charité. "

Nôtre Auteur montre secondement que la distinction du prêt proprement dit ou de charité, & du prêt improprement dit, ou d'accroissement & de commerce, vient de Calvin, Saumaise, du Moulin, & quelques autres hérétiques. " Il est bon, dit l'Auteur, de rappor- "
ter en peu de mots leurs senti- "

„ mens, afin que l'on reconnoiſſe
„ quels ont été les précurſeurs de
„ l'Auteur de la pratique des Billets,
„ & ce qu'il ajoûte du ſien. On
„ les trouvera plus au long dans le
„ livre de Mr. Gaïte, & nous les
„ rapportons icy en peu de mots.
„ Calvin conſerve l'idée qu'on a
„ toûjours euë de l'uſure, la croyant
„ très-mauvaiſe & défenduë : il
„ avoüe même que le profit qu'on
„ exige des marchands & des autres
„ qui font profeſſion de vivre de
„ leur gain, eſt uſuraire : mais il ex-
„ cuſe l'uſure moderée, parce qu'il
„ croit qu'elle n'eſt pas contraire à
„ la charité. Charles du Moulin eſt
„ dans ce ſentiment, & voicy la de-
„ finition qu'il apporte de l'uſure,
„ tirée de Melancthon qui l'a don-
„ née, dit-il, d'une maniere, plus
„ directe & plus claire que perſon-
„ ne, abregée en ces termes: *l'uſure
„ eſt un gain exigé du prêt.* Mais Mr.
„ Gaïte, réprend cette definition
„ en ce qu'il n'y eſt parlé que de
„ l'uſure réelle, & nullement de la
„ mentale, ne la conſiderant que
„ dans les conventions qu'on fait au

dehors, & point du tout ſelon la "
cupidité du cœur qui en eſt la "
ſource, & en cauſe le mal; & l'u- "
ſure mentale étant ſouvent ſans la "
réelle..... Saumaiſe a crû avec "
ſon maître Calvin & avec du "
Moulin, que le profit que tirent "
du prêt les marchands, & autres, "
eſt une vraïe uſure, & qu'on la "
peut excuſer quand elle eſt mo- "
derée: non, comme ils ont dit, "
parce qu'elle n'eſt point contrai- "
re à la charité, mais comme une "
recompenſe de l'argent ou d'au- "
tre choſe prêtée..... Mais cer- "
tains prétendus politiques pouſ- "
ſant trop loin l'utilité du com- "
merce, ſous pretexte du bien "
public, conviennent veritable- "
ment que l'uſure eſt contraire à "
la loy divine, injuſte & même in- "
fame: mais il diſent que le profit "
qu'on exige du prêt dans le com- "
merce, ou pour d'autres affaires, "
n'eſt point uſure, parce qu'ils le "
tirent du prêt du negoce par l'u- "
ſage d'accroiſſement. Ainſi ils reſ- "
traignent le nom & la notion d'u- "
ſure au profit qu'on exige du prêt "

„ fait aux pauvres & à ceux qui sont
„ dans l'indigence ; contredisant en
„ cela l'Ecriture Sainte, les Canons
„ de l'Eglise, & toutes les maximes
„ de la Jurisprudence.

L'Auteur, montre 3°. Que le prêt selon la definition des Docteurs de l'Eglise, des Theologiens, des Canonistes & des Casuistes, *est un contract par lequel on baille une chose qui consiste en poids, nombre, mesure, & qui se consume par l'usage, à quelqu'un à qui elle devient propre; à condition d'en rendre une autre de pareille nature, qualité & valeur, dans le tems convenu, ou bien à la volonté de celui qui la baille.* Il ajoute que l'usage des choses prêtées est inséparable de leur proprieté à cause que de leur nature elles se consument par cet usage. Il dit ensuite que par le prêt il se fait une veritable alienation de la proprieté, aussi-bien que de l'usage des choses prêtées: ensorte que celui qui la prête, cesse d'en être le maître, en conservant neanmoins le droit d'avoir & de recevoir dans le tems convenu, ou à volonté, une chose de pareille nature

ou valeur : & celui à qui le prêt est fait en devient le veritable maître au moment qu'il reçoit ce qu'on lui prête.

Il montre 4° que tout prêt doit être gratuit pour trois raisons principales. " La premiere est que l'argent ne produit rien naturellement, & " ne doit rien produire selon son " institution. Il est contre la nature, " dit Aristote, que l'argent produise " de l'argent. L'art de tirer du profit " de l'argent, comme on fait dans " l'usure, est avec très-grande raison „ en haine à tout le monde, en ne " l'employant point précisément à " la fin pour laquelle on l'a établi, " qui est précisément pour la com- " modité des échanges.... "

La seconde raison de la gratuité " du prêt, est que celuy qui le fait " n'en est plus le maître, dés le mo- " ment qu'il a livré la chose qu'il " prête à celuy qui emprunte. Car " ayant cessé dés lors de luy appar- " tenir, elle est comme éteinte pour " luy, dit Justinien, il n'y reste au- " cune proprieté, pour luy, elle " n'est plus à ses risques, en sorte "

„ que s'il en vient faute, le dom-
„ mage eſt pour celuy qui en eſt de-
„ venu le nouveau maître. C'eſt
„ donc auſſi luy que regarde tout le
„ profit qui en proviendra.
„ La troiſiéme & la principale rai-
„ ſon, ſur tout pour des Chrétiens,
„ eſt que le prêt a toûjours été un
„ contract de cette bien-veillance
„ que les hommes ſe doivent natu-
„ rellement pour s'entre-ſecourir,
„ & ſe faire plaiſir les uns aux autres
„ par grace, & ſans aucun interêt ni
„ avantage propre. Les Payens l'ont
„ reconnu de la ſorte. Plutarque
„ blâme fort la dureté & les fraudes
„ des Uſuriers, ſi opposés a la gratuité
„ du prêt, comme y oblige la bien-
„ veillance mutuelle des hommes.
„ Ciceron aſſure que ſi vous prêtez
„ pour vôtre avantage, c'eſt com-
„ mettre une uſure, & non pas faire
„ plaiſir .... Si donc les Payens ont
„ reconnu par le peu de lumiere &
„ de bonne inclination qui ſont reſ-
„ tées dans leurs ames depuis la cor-
„ ruption du peché, que le prêt doit
„ être gratuit, parce que c'eſt un
„ contract de bienveillance; com-

bien plus tout Chrétien en doit-il " être persuadé, puisqu'il est obligé " d'aimer son prochain comme luy " même, & jusqu'à ses ennemis, par " une veritable charité, soit pau- " vres, soit riches, quand il leur " survient des besoins? C'est pour- " quoy JESUS-CHRIST ordonne le " prêt gratuit generalement, en le " joignant au commandement de " l'amour des ennemis : *Aimez vos ennemis*, dit-il, *faites du bien & prêtez sans en rien esperer : & vôtre recompense sera très-grande, & vous serez les enfans du Très-Haut, parce qu'il est bon aux ingrats & aux méchans &c.*

Il montre 5°. que les objections que l'Auteur du traité des Billets se fait luy-même & ausquelles il tâche de répondre, demeurent neanmoins encore dans toute leur force.

Il montre 6° que la pratique des Billets est contraire au droit divin, naturel & positif, au droit humain Canonique & Civil, aux passages des Peres, au decrets des Conciles, & aux Ordonnances de nos Rois.

Il montre 7° quelle est l'obliga-

tion de reſtituer les Interêts reçus de la pratique des Billets.

Il montre 8°. que le traité des Billets eſt très-captieux, & que cette pratique eſt très-pernicieuſe au commerce. Voilà tout le plan de ce livre.

L'Auteur a mis quelque choſe à la page 210. dont on pourroit conclure que quelques Religieux, & entre autres les Jeſuites, auroient approuvé ou approuveroient la pratique des Billets, telle que l'Auteur du traité des billets l'enſeigne : mais ce ſeroit ſans raiſon qu'on attribueroit ce ſentiment aux Jeſuites, vû particulierement que dans les Conferences publiques de Cas de conſcience, qui ſe font tous les lundis dans la chapelle de leur College de Paris, on a propoſé, & refuté avec ſoin ce ſyſteme de l'Auteur du traité des Billets ; comme le peuvent témoigner tous les Eccleſiaſtiques, qui ont coûtume de ſe trouver en très-grand nombre à ces Conferences.

SUITE DE L'EXTRAIT DE la Lettre de M. Galland à M. Morel.

IL eſt encore à propos de vous faire remarquer, que dans les medailles Conſulaires omiſes, de l'édition de Mr. Patin, celle qui eſt attribuée à la famille *Claudia*, doit auſſi être retranchée. Quoique M. Marcellus, qui étoit de cette famille, ait été ſurnommé *Æſerninus*, parce-qu'il avoit été pris à Æſernium, neanmoins il n'y a aucune preuve que cette medaille doive lui être attribuée. Elle doit être rangée parmi les medailles des Déïtez, à cauſe de la tête de Vulcain qui y eſt ſi bien repreſentée; ou plutôt parmi celles des villes, à cauſe d'*Æſernium* où elle a été frappée. Le ſurnom d'*Æſerninus* ne donne pas le moindre droit d'attribuer cette medaille à perſonne de la famille *Claudia*. On y lit, AISERNINO, au moins il eſt ainſi écrit ſur celle du cabinet de M. FOUCAULT, au lieu d'AISERNINON, genitif grec en caracteres latins pour ſignifier ÆSERNINORUM,

Cela ſe prouve par une medaille des *Sueſſaniens* du même cabinet de M. FOUCAULT, où il y a SUESANON avec la tête d'Apollon, & le Minotaure au revers ſans autre inſcription que ces deux lettres grecques, ΙΣ. On peut conjecturer delà avec fondement, qu'il y a des medailles d'*Æſernium* qui portent le mot entier AISERNINON. Quand cela ne ſeroit pas ainſi, il ſeroit toûjours vrai de dire qu'il y auroit AISERNINO ſur la medaille, pour AISERNINORUM; & qu'on ne peut pas le prendre pour un datif, ou pour un ablatif, comme il ſemble que M. Patin a fait en l'attribuant à M. Marcellus.

Pour revenir à ce que je diſois touchant les medailles qui ſont a retrancher du corps des Conſulaires, mon ſentiment ſeroit qu'on en rejettât non ſeulement toutes celles qui ſont marquées cy-deſſus, mais encore celles que l'on y a compriſes avec les têtes de Pompée, de Marc-Antoine & de Lepide, qui doivent être à la tête des medailles Imperia-

les. Elles y ont été placées par la plûpart des Antiquaires qui en ont traitté, & même plusieurs de Jule Cesar, d'Auguste, & autres semblables frappées sous les autres Empereurs. On ne peut pas raisonnablement se dispenser d'en user ainsi, puisque ces medailles ont été frappés par des Officiers Romains attachez à ces Princes pendant les troubles de la Republique.

On objecte, que l'on diminueroit le nombre des medailles Consulaires par le retranchement de celles des familles, qui ne se trouvent que sur ces sortes de medailles, & que l'on rangeroit dans la suite des Imperiales. Je réponds à cela qu'en venant à ces familles dans la suite des medailles Consulaires, on peut en inserer les noms dans la Liste, & renvoyer le Lecteur aux Medailles Imperiales, pour celles qui ont du rapport. Par ce moyen il paroît que l'on sçauroit mieux que l'on n'a fait cy-devant à quoy s'en tenir pour bien distinguer les medailles Consulaires d'avec les Imperiales. Dans cette sorte de connoissance de mê-

me qu'en toutes les autres, il n'y a rien qui convienne davantage, & qui faſſe plus de plaiſir qu'un ordre fixe & certain.

Si vous y faites bien refléxion, puiſque vous n'avez pas commencé l'impreſſion de vôtre ouvrage, il eſt encore tems de donner un corps de medailles Conſulaires. Je crois que le public le recevroit avec beaucoup d'approbation : & cela vous delivreroit de l'embarras où vous vous êtes engagé, pour n'avoir pas fait d'abord un plan aſſez juſte de la matiere que vous vous êtes propoſée. Le ſcrupule que vous vous êtes fait de ne pas toucher au texte des éditions de Fulvius Urſinus, & de Mr. Patin ne doit pas vous arrêter. Ces illuſtres Auteurs ſe ſeroient corrigez eux-mêmes, s'ils y avoient bien fait refléxion. Vous voulez-bien qu'à tout ce que je viens de marquer, j'ajoute encore les remarques que j'ay faites ſur quelques endroits de vôtre lettre à Mr. Perizonius.

Au ſujet de la premiere medaille de la famille des *Æmiliens*, vous dites que pluſieurs croïent que la

figure à genoux qu'on y voit d'un côté est celle du Roy Aretas : & nonobstant ce sentiment qui est entre autres, celui de Fulvius Ursinus, & de Mr. Patin, qui n'a rien dit de contraire dans son édition, vous ne doutez pas que ce ne soit celle de l'Arabie, la même que l'on voit debout sur des medailles de Trajan. J'ay un troisiéme sentiment à vous proposer sur une medaille semblable du cabinet de M. Foucault, très-bien conservée, dont je vous ay envoyé le dessein pris sur la medaille même.

Je vous demande donc, si la figure que l'on y voit à genoux, ne vous paroît pas plutôt celle de la Victoire, que celle du Roy Aretas, ou de l'Arabie ? aux aîles, à l'habillement semblable à celui qu'on lui remarque en mille autres medailles où elle est representée debout, & à la palme qu'elle tient à la main, je suis persuadé que c'en est une, & que sa figure n'a pas été considerée aussi attentivement qu'il le falloit, ni par ceux qui l'ont prise pour celle du Roy Aretas, ni par vous même,

qui la prenez pour celle de l'Arabie en poſture de ſuppliante. Ceux qui ont cru que le Roy Aretas étoit repreſenté par cette figure, n'ont pas fait refléxion que cela ne pouvoit pas être, par la raiſon que ce Prince n'a pas été pris, mais ſeulement mis en fuite & pourſuivi juſqu'à Petra par M. Scaurus. Il n'y avoit donc pas lieu de le repreſenter en ſuppliant, puiſqu'il n'a pas été obligé de ſe ſoumettre. Cela eſt évident parce qui eſt rapporté dans l'Hiſtoire à ſon ſujet.

Ce qui peut faire de la difficulté, c'eſt la figure de la Victoire, qui par tout ailleurs ſur les medailles ſe voit debout, ou marchant, où courant rapidement, & même volant par l'air aſſiſe ou tirée dans un char, & non pas fléchiſſant le genou comme en celle-cy. Voici donc comme j'explique pourquoi elle eſt en cette poſture. Elle avoit favoriſé le Roy Aretas juſqu'à le rendre maître de Hieruſalem. Ayant enſuite été obligée de l'abandonner & de ceder aux armes de Pompée ſous le comman-

dement de M. Scaurus, celui-cy crut pouvoir la reprefenter telle que nous la voïons fur fa medaille, comme demandant pardon de s'être déclarée pour un ennemi des Romains. Elle tient un Chameau par le licou, pour defigner l'Arabie qui abonde en ces animaux; & l'infcription REX ARETAS, marque la defaite du Roy qui y regnoit.

Sur le dos du Chameau paroît la couronne que Mr. Beger, comme vous le dites, a remarquée fur celle qu'il a produite. Je ne la prendrois pourtant pas avec Mr. Beger pour une couronne raïonnée, mais plutôt pour la couronne de laurier que la Victoire devroit avoir à la main, qui eft emploïée à retenir le Chameau par le licou. Cette couronne n'eft pas fur la medaille femblable qui a fon rang parmi celles des *Plautiens* au cabinet de M. Foucault, à caufe de l'autre face qui fe rapporte à cette famille. Cette remarque jointe à ce que vous dites que vous ne l'avez pas remarquée en plus de cent autres medailles femblables que vous avez veuës, apprend aux cu-

rieux de medailles, que celles où cette couronne se remarque sont rares.

Il seroit bon d'observer aussi si cette couronne se trouve sur le dos du Chameau de l'autre medaille de la Famille *Plautia*, avec l'inscription BACCHIVS IVDAEVS. Elle ne se voit pas sur celle du cabinet de Mr. Foucault : il y a à la place comme un fardeau, que l'on pourroit prendre aussi pour la bosse, qui s'éleve au milieu du dos du Chameau. Cela étant, comme vous marquez que vous souhaiteriez de sçavoir si veritablement une telle medaille que celle qui a été rapportée par M. Beger existe, le dessein de celle de Mr. Foucault doit vous satisfaire là-dessus, & vous persuader que Mr. Beger n'a pas imposé au public par la description de celle qu'il a vûë.

Au reste je ne crois pas que l'on puisse douter que le Roy Aretas, nommé sur cette medaille des *Emiliens* & des *Plautiens*, ne soit le même que celui dont vous pouvez voir la tête avec le diademe dans

le dessein que je vous en ay aussi envoyé.

La fabrique semblable à celle des medailles que l'on frappoit alors en Syrie, en est une preuve qui ne peut pas être contestée. Le surnom de ΦΙΛΕΛΛΗΝ, *ami des Grecs* qu'il y prend, signifie, si je ne me trompe, qu'il étoit sorti de ses Etats de l'Arabie, les armes à la main pour donner par là aux Grecs une marque de son amitié, en concourant avec Mithridate & tous les autres Princes liguez avec luy pour les délivrer du joug des Romains: en quoy il est certain que sa bonne intention n'a pas été suivie du succés, non plus que celle de Mithridate & de ses Alliez.

En voïant la victoire debout au revers de cette rare medaille ne seriez vous pas porté à croire aussi-bien que moy, que M. Scaurus voulant mortifier le Roy Aretas qui avoit ainsi publié ses progrés, a pris delà occasion de faire representer la-même Victoire à genoux sur sa medaille, & que c'est une confirmation de la pensée que j'ay

avancée ſur ce ſujet? Peut-être que les lettres A P. ſont numerales & marquent l'époque du regne de la famille d'Aretas dans l'Arabie, qui avoit alors une ſuite de cent & un an. Peut-être auſſi que ce ſont les deux premieres lettres du nom de la ville où la medaille a été frapée, ou du Monnoyeur. Il n'eſt pas aiſé de donner là-deſſus une bonne déciſion, à cauſe de l'obſcurité de l'hiſtoire des Arabes en ces tems éloignez, ſoit qu'on la tire de leurs Hiſtoriens, ou des Hiſtoriens Grecs & Latins. On ſçait ſeulement en général par les Hiſtoriens Arabes, que l'Arabie a eû une longue ſuite de Rois, qui portoient le nom de *Hareth*, par une aſpiration que les Grecs ont ôtée, en le rendant en leur langue, par *Aretas*. Suivant Procope, comme la remarqué l'illuſtre M. Spanheim, *diſſert.6. p.583.* il y avoit encore de ces Rois ſous l'Empereur Juſtinien, qui en établit un de ce nom.

Sur la ſeconde medaille de la famille *Flavia*, dont l'inſcription eſt ainſi marquée, C. FLAV. HEMIS.

LE G.

LEG. PROP. vous dites que quoique vous en ayez vû plusieurs, vous ne pouvez pas neanmoins assurer s'il faut lire HEMIS, ou HEMIC. Je puis vous certifier, que sur celle de Mr. Foucault, qui est bien conservée, il y a HEMIC, & non pas HEMIS. Mais quand on y liroit HEMIS, on ne pourroit pas dire pour cela, comme vous le conjecturez, que ce seroit l'abbreviation d'*Hemissenus* par rapport à la ville de Cele-Syrie dont vous parlez; parceque cette ville est appellée en Grec Ἔμισα sans aspiration, & non pas Ἕμισα avec une Aspiration. En lisant HEMIC. comme je suis persuadé qu'il faut lire, je ne pourrois pas croire avec vous que ce fût une abbreviation d'*Hemichara*, ville de Sicile, ou d'un nom qui en soit derivé; & si cette abbreviation doit être luë de suite avec toute l'inscription; je tiens contre vôtre sentiment, que c'est l'abbreviation du surnom de C. Flavius, qui nous est inconnu en son entier. C'est tout ce que je crois que l'on en peut dire; en attendant que nous apprenions de

Mr. Vaillant ce qu'il a penſé là-deſſus.

Au regard de l'article de la famille *Bellia*, je veux croire que vous profiterez de ce qui a deja été dit ; je parle de la medaille frappée à Corinthe qui lui eſt attribuée On ne peut dire en aucune maniere que M. Bellius, qui y eſt nommé, en ait été. Vous pourrez faire la même choſe à l'égard de la ſeptiéme medaille de la *Fonteia* avec l'inſcription, VICTORIA AVG. CAPITONE ITER. Ce Capito, comme l'a penſé Mr. Patin, ne peut pas être pris pour C. Fonteius Capito qui fut Conſul avec Germanicus : car ayant été Duumvir à Corinthe ſous l'Empereur Claude, il eſt conſtant qu'il deſcendoit ſeulement d'un eſclave de cette famille, qui fut un de ceux qui peuplerent d'abord cette colonie.

Vous n'avez vû, dites-vous, aucune medaille, par où vous puiſſiez juger en quelle colonie, ou en quelle ville celle-là a été frappée. Nous l'apprenons d'une medaille petit bronze du cabinet de M. Foucault,

qui doit être ſinguliere ; puiſque Mr. Vaillant n'en a pas fait mention dans ſes Colonies, & que vous n'en dites rien vous même ; vous, dis-je, qui avez vû, manié, dechifré & deſſigné tant de medailles. Cette medaille a au revers, autour de la face d'un Temple à ſix Colonnes, l'inſcription qui ſuit, CAPIT ITER. CYTHEPONTE IIVIR. COR. Par où vous voyez que ce Capito ne peut avoir rang dans aucune des familles Romaines, non plus que Cytheron ſon collegue. Ces deux Magiſtrats de Corinthe nous apprennent donc que la ſeptiéme medaille de la Famille *Fonteia*, a auſſi été frappée à Corinthe à la memoire d'Auguſte, dans le tems qu'ils exerçoient leur charge, & qu'elle eſt là placée hors de ſon rang.

On ne peut pas douter, comme vous l'avez conjecturé, que la lettre B que vous avez remarquée ſous le Cerf de la medaille de la famille *Lollia*, ne ſoit numerale. M. Foucault, ſans parler de celle qui a une tête avec le diademe d'un côté,

& la chaire Curule de l'autre, qu'il a aussi d'une très-grande beauté, en a cinq avec celles-cy sous le même Cerf, Δ. F. I B. I F. K. Mon opinion touchant les caracteres I F, est qu'ils sont pour I Γ & que celui-cy F, est un digamme, que Sighius peut avoir emploïé seul au lieu de Γ, pour signifier trois.

La quatriéme medaille de cette famille *Lollia*, vous a donné occasion d'écrire que la tête qu'elle represente, est de Tibere; quoique M. Vaillant la donne à Auguste dans ses Colonies. Mais vous n'avez pas consideré que ce qui a mû Mr. Vaillant contre la ressemblance à l'attribuër à Auguste, c'est le bâton Augural qui est devant la tête, lequel ne se remarque pas sur les medailles de Tibere, quoique Tibere ait été Augur de même qu'Auguste. Il en a attribué une autre à Tibere avec Livie assise au revers, où le bâton Augural ne se trouve pas; & qui a la même inscription C. LOLLI. M. DOM. &c. Vous remarquerez encore là-dessus que Mr. Vaillant en rapportant ces deux medailles

dans ses Colonies n'a pas cru comme Fulvius Ursinus & M. Patin, qu'elles dûssent avoir place parmi les Consulaires. Je ne crois pas même qu'il en ait parlé dans son ouvrage sur ces dernieres medailles, si ce n'est peut être pour faire remarquer que celle que Fulvius Ursinus & M. Patin ont reconnuë pour Consulaire, ne doit pas être censée telle, mais medaille de Colonie.

Je vous ai déja mandé que la medaille grecque de Vespasien, avec l'inscription M. ΜΑΙΚΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ que vous avez vûë autrefois chez Mr. l'Abbé Bizot n'est pas venuë jusqu'au Cabinet de Mr. Foucault. Peut être qu'elle n'est pas même entrée dans celui de M. de Seignelay, comme vous le presumez ; puisque M. Foucault qui a eu ses medailles en bronze, ne l'y a pas trouvée.

Depuis cette lettre écrite étant venu à Paris, & étant allé à Versailles, M. Oudinet m'a montré cette medaille touchant laquelle il vous a écrit. Ie puis dire avec certitude qu'il y a ΜΑΙ-ΚΙΟΥ. *Mais cela ne peut pas donner*

droit d'attribuer la medaille à la famille des Mœciens dans les medailles Consulaires. Elle doit avoir son rang parmi les medailles Grecques de Vespasien au nom de qui elle a été frappée, préferablement à celui de Mœcius Rufus.

Sur la Famille *Papiria* vous faites mention d'une medaille de Jule Cesar avec cette inscription, ΕΠΙ-ΓΑΙΟΥ ΟΥΙΒΙΟΥ ΠΑΝΣΑ. ΒΑΣ. & ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ du côté de la tête; & de celle que M. Vaillant a décrite avec ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ, au lieu de ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. C'est à M. Vaillant à garantir que cette inscription soit sur la medaille du Cabinet du Roy après laquelle il a fait sa description. Mais je puis vous assûrer que Mr. Foucault en a une semblable, où il y a distinctement, ΝΙΚΑΙΕΩΝ. La tête de Jule Cesar y est belle & d'un gros relief.

Vous remarquez sur la deuxiéme medaille attribuée par Mr. Patin à la famille *Quinctilia*, que la quatriéme de la *Domitia* prouve qu'elle a été frappée à Osca en Espagne, par la ressemblance du type de l'un

& de l'autre revers, cette remarque paroît assez juste. Mais vous ne dites pas si vous êtes bien persuadé que cette medaille appartienne à la Famille *Quintilia*, à cause qu'il y a dessus C. VAR. RUF. & j'ay de la peine à croire que cela soit. Je suis persuadé que vous y ferez une correction, en observant qu'il faut lire ces abbreviations par *Caius Varius Rufus*: ainsi elle doit appartenir à la famille *Varia*, & suivant ce que nous avons dit, elle ne doit pas être mise parmi les medailles Consulaires. En effet il n'y a pas d'apparence que ce Caius Varius Rufus Magistrat d'Osca, ait même eû alliance avec la famille des *Variens*, qui a eu quelque rang dans Rome.

Je pourrois ajoûter quelques autres observations sur ce que contient vôtre lettre. Mais en voilà trop pour une personne comme moy, qui n'ai peut être pas fait reflexion autant que je le devois à quoy je m'exposois en me mettant au nombre de ceux à qui vous demandez des avis sur une entreprise telle que la vôtre. Neanmoins j'espere que

vous ne desapprouverez pas la liberté que j'ay prise. Je suis &c.

HOMILIA SANCTISSIMI Domini nostri Clementis XI. Pontificis Maximi, habita in Dominica Resurrectionis Christi Domini inter Missarum solemnia in Basilica Principis Apostolorum anno MDCII. Florentiæ, MDCII. Typis Regiæ Celsitudinis apud Petrum Antonium Brigonci. Superiorum permissu.

Comme il est difficile qu'une traduction puisse exprimer toute la grandeur & la majésté de ces sortes d'Homélies ; on croit devoir les donner aussi dans le texte original, en faveur de ceux qui l'entendent.

Hæc est dies, quam fecit Dominus. Felix, & triumphalis dies, quam, qui fecit omnem diem, ac si nullam aliam fecisset, fecisse unicè gloriatur. Clara dies: magna dies: Sancta dies: dies natalis Ecclesiæ, beatæ æternitatis aurora, vitæ immortalis exordium. Exultemus itaque, Venerabiles Fratres, Dilecti Filii,

exultemus , & lætemur in eâ. Hodie nimirum novus Adam , non in animam viventem , ſed in ſpiritum vivificantem formatus apparuit , novam mundo daturus progeniem , non terrenam & ſordidam, ſed cæleſtem & ſplendidam. Hodie verum Dei templum, Judaïcâ nuper impietate deſtructum, divina poſt triduum omnipotentia reparavit. Hodie forma ſervi reverſa eſt in formam Dei, ac exinanitio humilitatis ad priſtinæ altitudinis rediit majeſtatem. Hodie conſtabilita eſt Fides noſtra. Hodie cœleſtis Patriæ ſpes nobis facta eſt. Hodie ſalutis noſtræ completum eſt ſacramentum. Hodie demum qui traditus fuerat propter delicta noſtrà, reſurrexit propter juſtificationem noſtram. Reddunt inferna victorem, ſuſcipiunt ſuperna triumphantem. Infirmitas quippe in virtutem , mortalitas in immortalitatem , contumelia tranſivit in gloriam. Unde inquit Apoſtolus : Abſorpta eſt mors in victoriâ. *Noluit Chriſtus, Judæis illudentibus, de cruce deſcendere, ut vitam ſervaret ſuam : voluit, cœlo, terraque plaudentibus, de ſepulcro ſurgere ut mortem deſtrueret noſtram ; natus eſt ut doceret ; mortuus eſt , ut ſa-*

naret; reſurrexit, ut glorificaret. Repetamus igitur, Dilectiſſimi, piâ ad Deum gratiarum actione gaudentes, Hæc eſt dies, quam fecit Dominus, exultemus, & lætemur in eâ. *Gratulemur Chriſto, gratulemur & nobis. Chriſto poſt cruenti agonem certaminis opima de hoſtibus ſpolia magnificè reportanti: nobis poſt diuturna vincula captivitatis futuræ ſpecimen gloriæ feliciter recipientibus. Chriſto, quod, Dæmonis tyrannide everſâ, inferni portas æreas contriverit, ac vectes ferreos confregerit: nobis, quod de regione umbræ mortis ad terram repromiſſionis vocati, qui eramus aliquando tenebræ, nunc lux in Domino ſimus. Chriſto, quod receptâ, quam depoſuerat, carnis ſubſtantiâ, nihil in ea habeat amplius caducum, mortale nihil, nihil infirmum: nobis, quod à peccati ſervitute erepti plus per ineffabilem Reparatoris noſtri acquiſiverimus gratiam, quàm per hoſtis humani generis amiſeramus invidiam. Chriſti itaque ſimul & noſtram ſacræ hujus diei meritò dicamus celebritatem; non tamen ſterili tantùm gratulationis officio, ſed fæcunda operis exhibitione recolendam. Admonet nos Eccleſia ſic ea*

meminisse quæ gesta sunt, ut, quæ à nobis similiter gerenda sint, cogitemus. Evangelicas proinde Mulieres, quæ cum aromatibus ad monumentum venerunt, imitemur; nec aliàs, quam cum virtutum odoramentis, hoc est firmæ fidei, certæ spei, ac sinceræ charitatis operibus accedamus ad Dominum. Exuamus veterem hominem cum actibus suis, ac mortifera ejus spolia in sepulcro Christi quod revoluto lapide vacuum invenimus, alacri animo deponamus. Expurgemus vetus fermentum malitiæ & nequitiæ, ut simus nova conspersio: ac quemadmodum Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, nec mors illi ultra dominabitur, ita & nos in novitate vitæ ambulemus, ad vetustatem, quam deserimus, non redituri. Nimium huc usque terrena quæsivimus, cælestia neglexímus. Incipiamus jam nolle, quæ hactenus voluimus: desinamus velle, quæ nolle hactenus nescivimus. Ad æterna vocatos animos peritura bona non teneant: surgentem è tumulo Dominum sequi gestientes caduca desideria non retardent: viam veritatis ingressos fallaces mundi illecebræ non deflectant. Quæ sursum sunt, quæramus; quæ sur-

ſum ſunt, ſapiamus, non quæ ſuper terram: ut ita cum Chriſto verè reſurrexiſſe probemur, ac Paſcha Domini in azymis ſinceritatis & veritatis celebrantes, ſalvatorem expectemus Chriſtum Jeſum, qui reformabit corpus humilitatis noſtræ configuratum corpori claritatis ſuæ.

TRADUCTION DE L'HOMELIE *de N. S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâques de l'année 1702. à la Meſſe ſolennelle dans S. Pierre de Rome.*

VOici le jour que le Seigneur a fait; jour heureux, jour de triomphe: jour que celui qui a fait tous les jours ſe glorifie uniquement d'avoir fait, comme s'il n'en avoit fait aucun autre. Jour de lumiere, de grandeur & de ſainteté: jour de la naiſſance de l'Egliſe, l'aurore de l'éternité bien-heureuſe, le commencement de la vie immortelle. Treſſaillons donc d'allegreſſe, mes venérables Freres, mes Enfans bien-aimez, & rejouïſſons-nous en ce jour. Car c'eſt aujourd'hui que pa-

roît le nouvel Adam non plus ſimplement comme un homme vivant, mais comme un eſprit vivifiant, pour être le pere d'un peuple nouveau, qui ne ſoit point terreſtre & ſoüillé, mais celeſte & tout pur. Aujourd'hui la Toute-puiſſance divine a rétabli le vray Temple de Dieu, que l'impieté des Juifs avoit détruit. Aujourd'hui celui qui avoit pris la forme d'un eſclave, ſe fait reconnoître pour Dieu, & après s'être humilié juſqu'à l'aneantiſſement il ſe montre dans tout l'éclat de ſa Majeſté. Aujourd'hui nôtre foy eſt affermie. Aujourd'hui l'eſperance du ciel nous eſt donnée. Aujourd'hui le myſtere de nôtre ſalut eſt accompli. Aujourd'hui enfin celui qui avoit été livré pour nos pechez eſt reſſuſcité pour nôtre juſtification. L'Enfer rend ſon vainqueur, & la terre le reçoit triomphant La foibleſſe de Jeſus-Chriſt s'eſt changée en force, ſa mortalité en immortalité, ſes ignominies en gloire. C'eſt pour cela que l'Apôtre dit : *la mort a été engloutie, par la Victoire.* Jeſus-Chriſt n'a pas voulu, pour ſe ſauver

la vie, deſcendre de la Croix, lorſque les Juifs l'en défioient par mocquerie : il a voulu ſortir glorieux du tombeau parmi les applaudiſſemens du Ciel & de la terre, pour nous délivrer de la mort. Il eſt né pour nous inſtruire, il eſt mort pour nous guerir, il eſt reſſuſcité pour nous glorifier. Diſons donc encore une fois, mes très-chers Freres, en rendant à Dieu avec joye de tendres actions de graces : *Voici le jour que le Seigneur a fait, treſſaillons d'allegreſſe & rejoüiſſons-nous en ce jour.* Faiſons des conjouïſſances, à J. C. & faiſons-nous-en à nous mêmes. A Jeſus-Chriſt, de ce qu'après un ſanglant combat il remporte avec gloire les riches dépoüilles de ſes ennemis : à nous, de ce qu'après une longue captivité nous voyons heureuſement le modele de la gloire qui nous eſt reſervée. A Jeſus-Chriſt, de ce qu'après avoir détruit la tyrannie du Demon, il a briſé les portes d'airain des Enfers & rompu leurs barres de fer : à nous de ce qu'étant appellez de la region des ombres de la mort à la

terre de promiſſion, nous qui étions autrefois les tenebres mêmes, nous ſommes maintenant la lumiere en nôtre Seigneur. A Jeſus-Chriſt de ce qu'ayant repris la chair qu'il avoit quittée, il n'a plus rien en lui de caduc, rien de foible, rien de mortel ; à nous de ce qu'étant délivrez de l'eſclavage du peché, nous avons plus gagné par la grace ineffable de nôtre Réparateur, que nous n'avions perdu par l'envie de l'ennemi du genre humain. Diſons donc comme nous le pouvons avec juſtice, que la ſolemnité de ce ſaint jour nous regarde auſſi-bien que Jeſus-Chriſt : mais ne nous contentons pas de la célébrer, en lui faiſant de ſteriles conjouïſſances ; celebrons-la par les fruits abondans de nos bonnes œuvres. L'Egliſe nous avertit de nous reſſouvenir de ce que le Sauveur a fait, afin que nous ſongions à ce que nous devons faire de nôtre côté. Ainſi imitons ces femmes de l'Evangile qui allerent au tombeau de Jeſus-Chriſt avec des parfums : & n'approchons jamais du Seigneur qu'avec les par-

fums des vertus, c'eſt-à-dire avec les œuvres d'une foy vive, d'une eſperance ferme, & d'une charité ſincere. Renonçons au vieil homme & à ſes œuvres, mettons bas avec joye ſes dépoüilles qui nous donneront la mort, & laiſſons les dans le tombeau de Jeſus-Chriſt, que nous trouvons vuide, la pierre qui le fermoit en étant ôtée. Defaiſons-nous du vieux levain, du levain de malice & d'iniquité, afin que nous ſoyions une pâte nouvelle : & comme Jeſus-Chriſt qui reſſuſcite ne doit plus mourir, & que la mort deſormais n'aura plus d'empire ſur lui ; ainſi devons-nous marcher dans une vie nouvelle, & ne retourner jamais à la vie ancienne que nous quittons. Juſqu'à preſent nous avons trop recherché les biens de la terre, & negligé ceux du ciel. Commençons maintenant à ne plus aimer ce que nous avons aimé juſqu'icy, & ceſſons d'aimer ce que juſqu'icy nous n'avons pu nous reſoudre de n'aimer pas. Que les biens paſſagers ne poſſedent point des cœurs faits

pour les biens éternels: que l'amour des choses perissables ne rallentisse point nôtre ardeur à suivre Jesus-Christ qui sort du tombeau : que les faux attraits du monde ne nous écartent point du chemin de la verité où nous sommes entrez. Cherchons ce qui est dans le ciel, goûtons les choses du ciel & non celles de la terre : afin qu'il paroisse par là que nous sommes veritablement ressuscitez avec Jesus-Christ ; & afin que celebrant la Pâques du Seigneur avec les azimes de la sincerité & de la verité, nous attendions Jesus-Christ notre Sauveur qui reformera nôtre corps vil & abjet sur le modele de son corps glorieux.

RE'PONSE AUX NOUVEAUX *écrits de Meßieurs des Mißions étrangeres contre les Jesuites, par une lettre de Monseigneur Alvare Benaventé Evéque d'Ascalon & Vicaire Apostolique de* Kiamsi, *par la conduite de Monseigneur Charles Maigrot Evêque de Conon & Vicaire Apostolique de* Fokien *par les attestations des Chrêtiens de* Fo-tcheou &c. 1702. *in* 12. *pages.* 255.

IL a paru depuis quelques mois divers écrits de Messieurs des Missions étrangeres, où les Jesuites étoient fort mal traittez. On s'étonnoit dans le monde de ce que ces Peres ne disoient rien pour leur defense: & leur silence faisoit presque croire qu'ils se sentoient coupables des choses qu'on leur imposoit: mais la réponse qu'ils ont enfin publiée, fait voir que s'ils se sont teûs pendant quelque tems, ce n'est pas qu'ils n'eussent en main dequoy se defendre.

Le plus considerable des nouveaux écrits de Messieurs des Mis-

ſions étrangeres, eſt la *Lettre au Pape* publiée ſous le nom de *Mr. Marin l'Abbé, nommé Evêque de Tilopolis & Coadjuteur au Vicariat Apoſtolique de la Cochinchine.* Perſonne n'a cru que cette Lettre ait été composée par le Prelat ſous le nom duquel on l'a publiée : mais on a été ſurpris que ceux qui ont emprunté ſon nom ne luy ayent pas fait garder les vray-ſemblances, & l'ayent fait tomber en contradiction avec luy-même. L'auteur de la Réponſe, après quelques legeres reflexions là deſſus, entre en matiere ; & nous apprend d'abord une choſe qui avoit été ignorée jusques icy : ſçavoir que lors que Mr. Maigrot eut publié ſon Mandement contre les Ceremonies Chinoiſes permiſes par Alexandre VII. pluſieurs Miſſionnaires non Jeſuites luy écrivirent, & luy addreſſerent des memoires pour juſtifier ces Ceremonies, & luy remontrer le danger auquel il expoſoit l'Egliſe de la Chine. Cette circonſtance pouvoit faire quelque impreſſion à Rome, où l'on a toûjours tâché de faire entendre que les Jeſui-

tes étoient les ſeuls qui toleraſſent ces Ceremonies. C'eſt pour cela qu'on la tenuë cachée le plus long tems qu'on a pû. Mais enfin elle a été découverte avant la déciſion du procés ; la Providence ayant permis, dit l'Apologiſte, que quelques originaux de ces lettres & de ces memoires ſoient tombez entre les mains de Mr. Ciceri Evêque titulaire de *Nankin*, qui les envoïe en Europe. Ce n'eſt là, continuë l'Auteur, qu'une partie des ſecours que les Jeſuites attendent, & qu'ils attendent ſans inquietude : parce qu'independamment de cela ils croyent avoir en main de quoy refuter tous les nouveaux écrits qu'on a répandus contre eux.

On commence donc par produire une lettre écrite à la ſacrée Congregation de la propagation de la Foy par M. Benaventé Evêque d'Aſcalon & Vicaire Apoſtolique de la Province de *Kiamſi* à la Chine. Cette lettre qui a été imprimée en latin à Rome, y a dit-on, déja bien fait revenir les eſprits. En effet elle eſt très-forte. Le Prelat y prouve qu'on

ne peut empêcher les Chinois Chrétiens de rendre à Confucius & aux morts les honneurs accoûtumez ſans expoſer l'Egliſe de la Chine à un danger très-grand & moralement certain. Il aſſure qu'après un long examen de cette matiere, après avoir lû preſque tous les Traitez faits de part & d'autre, & conſulté pluſieurs Chinois trés habiles , après avoir examiné par lui même les livres Chinois; il a jugé qu'il devoit s'en tenir à la pratique des Jeſuites, dont le ſentiment, dit-il, *eſt évidemment plus avantageux à la propagation de la Foy, plus probable, plus ſur & beaucoup mieux marqué dans les anciens Auteurs & dans les anciens Livres , que l'opinion contraire , qui étoit depuis longtemps preſqu'abandonnée ; mais qui a repris de nouvelles forces par l'autorité de Mrs. de Conon & de Roſalie , & par celle de Mr. Baſſet auſſi Miſſionnaire François.* Il ajoûte que ces Meſſieurs *n'ont point voulu montrer à la Chine ni aux Jeſuites , ni aux Miſſionnaires des Ordres de S. Auguſtin & de ſaint François , les écrits compoſez par M. Maigrot ſur cette matiere :* & qu'il a ſouvent entendu les Religieux de ces

deux Ordres se plaindre de ce qu'on leur faisoit un secret de ces écrits ; à eux qui avoient interêt d'être instruits, supposé qu'ils fussent dans l'erreur, & qui étoient mieux que personne en état de juger, si le fait est comme on l'expose, ou s'il ne l'est pas. Deplus il dit que Mr. de Rosalie lui ayant enfin communiqué, *aprés bien des detours*, un écrit de Mr. de Conon contenant quatre vingt douze propositions sur la matiere presente, il n'y avoit trouvé que quatre propositions, qui fussent appuyées de quelques preuves ; & que toute la preuve des autres se reduisoit à dire, *cela est évident* : mais que lui il n'avoit pas compris qu'elle étoit cette évidence.

Quant à l'inscription Royale du *King-tien*, il avouë qu'on pourroit l'ôter sans un grand inconvenient ; pourveû que cela se fit avec prudence ; & dans le fond elle est maintenant moins necessaire qu'autrefois, à cause de l'Edit de l'Empereur de la Chine en faveur de la Religion Chrétienne. Mais Mr. d'Ascalon soûtient qu'il seroit dangereux de

condamner cette inſcription comme mauvaiſe, parceque ce ſeroit en même tems condamner un grand nombre d'excellens livres compoſez ſur la Religion par divers Miſſionnaires, & par les Sçavans de la Chine. Le Prelat finit ſa lettre en avertiſſant la ſacrée Congregation, qu'il a entendu dire à un des plus conſiderables d'entre Meſſieurs les Miſſionnaires François, *qu'ils feroient connoître à tout le monde Chrétien que les Jeſuites ſont tombez dans des erreurs honteuſes en preſchant la Religion Chrétienne aux Chinois* : & que Mr. l'Evêque de Pekin ancien Collegue & ami de ces Meſſieurs, qui a entendu la même choſe, luy a dit plus d'une fois à cette occaſion, *qu'il craignoit qu'en attaquant le ſentiment des Ieſuites on ne donnât peut-être beaucoup à la chair & au ſang.*

C'eſt-là le précis de la lettre de M. d'Aſcalon, dans laquelle l'Apologiſte des Jeſuites prétend trouver la refutation de celle de Mrs. des Miſſions étrangeres. Il s'attache d'abord aux paroles de Mr. de Pekin qu'on vient de citer, & il en tire

avantage. Il compare enſuite la conduite de Mr. d'Aſcalon avec celle de Mr, Maigrot. Le prémier, dit-il, avant que de prendre ſon parti ſur les Cérémonies de la Chine a lû tous les traitez faits de part & d'autre ; il a examiné par lui-même les textes des livres Chinois ; il a conſulté un grand nombre de lettrez. Aprés ce long examen il a jugé qu'il falloit s'en tenir à la pratique des Jeſuites, le ſentiment de ces Peres étant non ſeulement le plus favorable à la Religion, mais encore le plus probable, le plus ſûr, & en toutes manieres le mieux autoriſé. Pour M. Maigrot, quoi-que par ſon Mandement il ait renouvellé une opinion *preſque abandonnée*, cependant pour le faire il n'a conſulté que deux Lettrez ſeulement : un Bachelier ſon domeſtique, & ſi ignorant qu'il a toûjours été refuſé pour la Licence : & un autre plus habile à la verité, mais homme de mauvaiſe foi, & décrié pour ſes mœurs, & depuis Apoſtat pour la Religion. Mr. d'Aſcalon a encore la conſolation de voir ſon ſentiment mis en pratique non ſeu-

lement

lement par les Jesuites, qui ont à la Chine d'excellens sujets, & qui eux seuls sont en plus grand nombre que tous les autres Missionnaires ensemble ; mais encore par la pluspart des Religieux des deux Ordres de Saint Augustin & de St. François : & ce qui est de plus remarquable, par les trois seuls Evêques titulaires de la Chine, Mrs. de Pekin, de Nankin, & de Macao ; sans parler de quelques autres Evêques Vicaires Apostoliques. Mr. Maigrot n'a pour lui que Mr. de Lionne & Mr. de Leonissa, trois ou quatre Prêtres seculiers Missionnaires François : les Peres Dominicains qui ne sont gueres davantage; & un ou deux Religieux de l'Ordre de St. François : en sorte que des Missionnaires qui sont à la Chine il n'y en a pas la cinquiéme ou la sixiéme partie qui soit pour Mr. Maigrot.

L'Auteur, aprés la comparaison que nous venons de dire, presse Mrs. des Missions étrangeres de répondre sur ces 2. questions qu'il croit embarassantes pour eux. 1. D'où vient qu'ils ont caché tant qu'ils ont pû

à Rome le ſentiment preſque univerſel des Ouvriers Evangeliques qui travaillent à la Chine. 2. D'où vient qu'ils n'ont point voulu leur communiquer à la Chine les écrits qu'ils envoïoient à Rome. Il répond lui-même enſuite à un raiſonnement de ces Mrs. qui paroît aſſez plauſible. Quand les Cérémonies Chinoiſes, diſent ces Mrs. ne ſeroient pas évidemment ſuperſtitieuſes; il ſuffit pour les défendre, qu'il ſoit douteux ſi elles ne le ſont pas: L'Egliſe ne pouvant jamais tolerer des Cérémonies où demeure inſeparablement attaché un doute de ſuperſtition & d'idolatrie.

L'Apologiſte des Jeſuites répond premierement que ce principe ſur lequel roule tout le raiſonnement de ſes adverſaires, eſt directement oppoſé, non ſeulement à celui de M. Benaventé; mais à la regle qui leur a été donnée par la ſacrée Congrégation, laquelle leur a ſagement recommandé de ne rien changer dans les coutumes des peuples auſquels ils annonçoient l'Evangile, *à moins que ces coutumes ne fuſſent très-évi-*

demment contraires à la foi Chrêtienne ou aux bonnes mœurs. Il ajoûte que c'eſt ſur cette maxime qu'Alexandre VII. a porté le Mandement qu'on obſerve depuis près de 40. ans à la Chine, & que Mr. Maigrot n'a pas craint d'abroger. D'ailleurs il repreſente à ces Mrs. qu'en interdiſant ces Cérémonies aux Chinois, on met un obſtacle preſque invincible à la propagation de la foi : ce qui eſt de ſoi un très-grand mal, & un mal certain : au lieu qu'en ſouffrant avec tant de Papes, que les Chrêtiens pratiquent des Cérémonies qu'ils croïent purement civiles, & qui ſont en effet telles, ſuivant l'opinion la plus probable, la plus ſure & la mieux autoriſée, il n'eſt tout au plus que douteux, ſi on tolere quelque mal. Or la prudence Chrêtienne demande que dans la neceſſité de choiſir entre deux partis, à l'un deſquels il y a un mal certain attaché, & à l'autre un mal tout au plus douteux, on tolere le mal qui eſt ſeulement douteux pour ne pas tomber dans celui qui eſt certain, puiſque ſuivant la regle de la ſainte Congré-

gation, on doit éviter ce mal certain dés là qu'on le peut, sans permettre une chose qui soit *très-évidemment* criminelle.

L'Apologiste compare encore la maniere dont Mr. l'Evêque d'Ascalon écrit à la sacrée Congrégation de la Foy, avec le stile dans lequel Mrs. des Missions étrangeres écrivent au Pape. La lettre de Mr. d'Ascalon est pleine de modération & de modestie: au lieu que l'autre est pleine d'aigreur par rapport aux Jesuites, & de hauteur par rapport au S. Pere, à qui on ose en quelque sorte faire des leçons & mêmes des menaces. *Ce seroit faire tort à la sagesse de vôtre Sainteté*, dit-on au Pape *sous* le nom de Mr. l'Abbé, *de luy attribuer le dessein d'une nouvelle information .... Il m'est évident, très-Saint Pere, que la verité est uniquement du côté des Vicaires Apostoliques, & que la cause qu'ils défendent est en état d'étre jugée. Avec quelle confiance* Mrs. les Missionnaires étrangers, *apporteront-ils desormais, aux pieds du Trône Apostolique leurs difficultez & leurs plaintes, si dans l'affaire du monde la plus im-*

portante, & j'ose dire la plus juste, la plus claire, & la plus criante, il paroît que leurs adversaires ont eû le crédit de tout arrêter. Ces manieres de parler & plusieurs autres semblables, font dire à l'Apologiste que lorsqu'elles sont échapées, on ne faisoit pas réflexion que c'étoit au Souverain Pontife que l'on parloit.

Monsieur d'Ascalon ne parle point dans sa lettre de la déclaration de l'Empereur de la Chine touchant les cérémonies en l'honneur de Confucius & des morts; parceque sa lettre a été écrite avant que l'Empereur eût fait cette déclaration. Cependant l'Apologiste a crû qu'il devoit refuter en passant ce que les adversaires ont dit de principal contre cette déclaration qu'il soutient devoir être régardée comme une piece décisive. Il s'agit, dit-il, de sçavoir si ces honneurs que les Chinois rendent à Confucius & aux Morts sont dans l'esprit des Chinois des actes de Religion, ou des honneurs purement civils. L'Empereur qui est en même tems le chef de la Religion de l'Etat, déclare solem-

nellement qu'on ne rend ces honneurs à Confucius & aux Morts que par reconnoissance pour la doctrine ou la vie qu'on a reçeuë d'eux: qu'on ne leur demande rien, & qu'on ne croit pas que leurs ames soient présentes dans les petits tableaux, devant lesquels on leur rend ces honneurs. Que peut-on desirer davantage, dit l'Auteur, si cette piece est véritable; Et peut-on douter qu'elle le soit, voïant que les Jesuites de Pekin qui l'envoïent au Pape, l'en assurent avec serment?

Au régard de ce qu'on objecte contre la déclaration pour la rendre suspecte, du côté de la forme dans laquelle elle a été renduë & produite, il répond en un mot qu'on est assûré par les lettres qui sont venuës avec cet acte, qu'il aura été signifié à Mr. Maigrot: que ce Prélat doit sçavoir les formalitez qu'on observe à la Chine en tels cas, & que c'est à lui à s'inscrire en faux s'il y a lieu de le faire.

Messieurs des Missions étrangeres ont aussi desaprouvé le tour qu'on a pris pour consulter l'Empereur de

la Chine. Mais on montre clairement qu'en faiſant ce qu'ils voudroient qu'on eût fait, on les auroit fait chaſſer tous de cet Empire, & que c'eſt uniquement par un motif de zele pour la Religion, & de charité pour eux, qu'on a pris le tour dont ils ſe plaignent. L'Apologiſte conclut delà que les Jeſuites ne ſont pas à beaucoup prés tels que ces Meſſieurs les dépeignent dans leurs écrits: puiſque pour ſe défaire d'eux ces Peres n'avoient qu'à faire connoître à l'Empereur ſur quoi Mr. Maigrot leur fait un procés; on omet icy pluſieurs autres refléxions conſiderables ſur la déclaration, pour venir à la ſeconde partie de la réponſe.

Dans cette ſeconde partie l'Auteur oppoſe à ſes adverſaires la conduite de M. Maigrot, qui a pratiqué lui-même les Ceremonies qu'il paroît condamner. Voici le fait. Un Mandarin nommé *Chi-quei-chim* étant mort le 17. de Novemb. 1699. à *Fotcheou* capitale de la Province de Fokien dont ce Prelat eſt Vicaire Apoſtolique; & ſa famille lui ayant rendu pendant ſept jours

ſelon la coûtume, les honneurs ſolemnels ; M. Maigrot crut que la civilité demandoit qu'il allât auſſi rendre ſes derniers devoirs au Mandarin decedé. Il ſe rendit pour cela dans la maiſon du defunt le 25. du même mois. Le corps étoit expoſé dans une ſale : on y voyoit au devant du cercueil le petit tableau avec l'inſcription ordinaire *Xinguey* : le tableau étoit poſé ſur une table ornée en forme d'autel, avec un retable, des chandeliers, des fleurs & des odeurs : & c'eſt devant cette eſpece d'autel que ceux de la famille avoient fait pendant ſept jours le prétendu ſacrifice de *Tſi*. Mr. Maigrot étant donc entré dans la ſale en habit de deüil, n'offrit point devant le petit tableau des cochons & des chevres, comme pluſieurs autres : mais il offrit les paſtilles que les Chinois brûlent au lieu d'encens : & s'étant placé au milieu de la table ornée en forme d'autel, il prit les paſtilles fumantes, les éleva plus haut que ſa tête, & les plaça avec reſpect ſur cette eſpece d'autel ; pendant que les ſer-

viteurs qui l'accompagnoient mirent dans les chandeliers préparez des bougies allumées. Ensuite il fit quatre genufléxions, & frappa quatrefois la terre de son front. Toute la précaution que prit le Prelat, pour éviter l'idolatrie fut de faire ses genufléxions un peu à côté, & non pas directement vis-à-vis le petit tableau.

Cette action, que les Dominicains de la Chine disent être superstitieuse & idolatrique, le seroit en effet, s'il étoit vray, comme le pretendent Mrs des Missions étrangeres après M. Maigrot, que les Chinois mettent les ames des deffunts au nombre des Dieux, grands ou petits; que le petit tableau avec l'inscription *Xinguei* est l'Idole de la famille, & que la ceremonie solemnelle du *Tsi* est un veritable sacrifice. Car en ce cas l'Apotheose du Mandarin avoit déja été faite: M. Maigrot auroit offert de l'encens à une Idole sur le même autel sur lequel on lui avoit déja offert plusieurs sacrifices: & il auroit célébré la Messe idolatrique dont parle

le Pere Navarette. On ajoute encore un ſecond fait à celui-ci : c'eſt que le même Mr. Maigrot s'eſt fait ſacrer Evêque à *Kian-tum-fu* capitale du *Tchekiam*, dans une Egliſe appartenante aux Jeſuites, où eſt expoſée l'inſcription Imperiale *King-tien*; ſans faire ôter cette inſcription qu'il dit être idolatrique.

Dans la troiſiéme partie l'Apologiſte répond à trois nouvelles accuſations de Meſſieurs des miſſions Etrangeres contre les Jeſuites. 1 Ces Meſſieurs avoient publié que les Jeſuites de la Province de *Fokien* y ont adminiſtré les Sacremens pendant plus de ſept ans ſans aucun pouvoir legitime. On leur répond qu'il eſt vray que les Jeſuites Portugais ont adminiſtré les Sacremens dans la Province de *Fokien* pendant plus de ſept ans, ſans ſe faire approuver par Mr. Maigrot ; parceque ſa juriſdiction y étoit conteſtée avec raiſon, depuis la creation d'un Evêque titulaire de Nankin, auquel la Province de Fokien avoit été attribuée par les Bulles d'Alexandre VIII. Que depuis la publication

de ces Bulles les Jesuites Portugais de cette Province avoient cru ne pouvoir plus y reconnoître Mr. Maigrot pour Vicaire Apostolique, & avoient pris leurs pouvoirs des Grands Vicaires établis ensuite de l'érection des nouvelles Eglises titulaires. Et s'il est permis à Messieurs des missions Etrangeres, de dire que les Jesuites ont administré les Sacremens sans aucun pouvoir legitime, parceque M. Maigrot contestoit alors la jurisdiction des Grands Vicaires, par lesquels les Jesuites se faisoient approuver ; par la même raison, dit l'Apologiste, il sera permis aux Jesuites de dire que M. Maigrot & ses Ecclesiastiques administroient alors les Sacremens sans aucun pouvoir legitime : puisque la jurisdiction de Mr. Maigrot n'étoit pas moins contestée par les Grands Vicaires établis dans les formes ou par les Evêques titulaires, ou par l'Archevêque de Goa metropolitain, avant qu'ils eussent pris possession de leurs Eglises.

2. Messieurs des missions Etrangeres reprochent aux Jesuites le

mauvais traitement fait à Mr. de Conon par les Chrétiens de *Fotcheou*, comme si ces Peres en étoient les Auteurs, ou du moins les complices. L'Apologiste fait voir la fausseté de cette accusation avancée sans aucune preuve, par la déposition juridique de 63. temoins.

3. Ces Messieurs accusoient encore les mêmes Jesuites de *Fot-cheou* d'y avoir par leur faute laissé mourir sans Sacremens une femme Chrétienne. Mais on montre que si cela est arrivé par la faute de quelqu'un, cette faute est toute entiere du côté des gens de M. Maigrot & de ceux du P. Croquer Dominicain, qu'on avertit du danger de la malade, dont les Jesuites n'eurent aucune connoissance.

Pour éclaircir d'avantage ces réponses, on y a joint une relation abregée des insultes, faites à M. de Conon par les Chrétiens de *Fotcheou*. Enfin on a joint à tout le reste la lettre que Messieurs des missions Etrangeres vouloient que les Jesuites presentassent avec eux au Pape, & puis la réponse que le P. le

Comte a fait à Mr. Brisacier sur ce sujet.

ERRATA DE L'HISTOIRE *des Congregations* de Auxiliis, *composée par l'Abbé le Blanc*, *& condamnée par l'Inquisition generale d'Espagne. Avec une refutation de la Réponse au livre des* Questions, importantes. *A Liege chez Guillaume Henry Streel* 1702. *in* 8°. *pages* 370.

LE Pere Sery Dominicain, déguisé sous le nom de *l'Abbé le Blanc*, a luy même donné occasion au titre de ce Livre. *S'ils veulent*, dit il, en parlant des Jesuites dans l'Avis qui est à la tête de sa Lettre Françoise; *s'ils veulent se donner quelque satisfaction en critiquant cette Histoire . . . . . . qu'ils se jettent sur l'ERRATA* . . . . Son Adversaire l'a pris au mot : au lieu de s'amuser, comme on le luy conseilloit par raillerie, *à examiner sans misericorde jusqu'aux points & aux virgules*, il s'est attaché aux contradictions, aux faussetez, & aux autres fautes semblables,

dont il fait une liste très-ample : & il faut avoüer qu'il appuye cette liste sur des preuves si claires & si solides, qu'il est difficile de n'en pas demeurer convaincu.

L'Auteur ne donne presentement que *l'Errata* du premier Livre de l'Histoire qu'il combat : mais il fait esperer *l'Errata* des trois autres. Il reduit tout ce premier Livre à cinquante deux faits principaux : & il soûtient que tous ces cinquante deux faits, excepté trois ou quatre qui sont à l'avantage des Jesuites, ou du moins qui ne leur sont point contraires ; que tous ces faits, dis-je, excepté trois ou quatre, sont faux ou pour le fonds ou dans leurs circonstances les plus considerables.

On voit à la tête du Livre un Avertissement, dans lequel l'Auteur nous apprend que la nouvelle Histoire des Congregations *de Auxiliis* a été condamnée par l'Inquisition generale d'Espagne, comme *contenant des propositions scandaleuses aux Souverains Pontifes, au saint Office & à un Grand Inquisiteur ; à la Religion de la Compagnie de Jesus ; & à*

plusieurs personnes & Docteurs illustres pour leur capacité & par l'approbation générale où est dans l'Eglise ce qu'ils ont enseigné & écrit : & comme contrevenant aux decrets des Souverains Pontifes & du saint Office, qui defendent de censurer ses Adversaires en écrivant sur les matieres de Auxiliis. Cette condamnation de l'Inquisition d'Espagne est d'autant plus remarquable, qu'on sçait que les Religieux de l'Ordre de S. Dominique ont toûjours été & sont encore très-puissans dans ce Tribunal. Mais apparemment la consideration de l'Eminentissime Cardinal Porto-Carrero Archevêque de Tolede aura empêché ces Peres de prendre parti pour un livre, où ils ont veu aussi bien que les Juges de l'Inquisition qu'un Grand Inquisiteur du nom & de la Famille de cet illustre Prelat étoit traité d'une maniere outrageante. Il seroit trop long de faire içy le détail de toutes les fautes dont l'Auteur de l'*Errata* prétend avoir convaincu son Adversaire. Il y en a de toutes les especes. Tantôt c'est une accusation

conſiderable intentée ſans aucune preuve de fait, ſur un mauvais raiſonnement, ou ſur un paſſage cité & interpreté à contre-ſens, & de mauvaiſe foy : tantôt c'eſt un Jeſuite Italien à qui, pour le noircir, on attribue un livre composé par un Evêque Docteur de Louvain : ce ſont quelquefois des erreurs dans la Foy: ſouvent des contradictions étonnantes dans leſquelles il ne paroît pas comment un homme de bon ſens a peu tomber : des paſſages où l'on ſupprime ce qu'il y a de plus eſſentiel : des Auteurs à qui on fait dire préciſément tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Icy ce ſont des reproches qui ne tomboient que ſur des Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & qu'on rejette injuſtement ſur Molina & ſur ſes Diſciples : là des invectives & des calomnies atroces contre les Inquiſiteurs, & contre des Prelats très-diſtinguez, ſans autre fondement que parcequ'ils ont été contraires aux Dominicains, ou favorables aux Jeſuites. Ce ſont des faits avancez par l'Hiſtorien ſur la foy de quelques relations, qu'il ne

pouvoit ignorer avoir été convaincuës de fausseté par la déposition juridique de plusieurs témoins irreprochables ; ce sont des méprises ou des infidelitez continuelles , & sur tout une assurance , & une hardiesse surprenante à triompher, à insulter, lorsqu'on avance les choses les plus notoirement fausses.

Voilà une petite partie des reproches que l'Auteur de l'*Errata* fait à son adversaire. Nous n'entreprenons pas icy d'en porter nôtre jugement: nous disons seulement qu'ils sont appuyez sur des preuves qu'il ne paroît pas aisé de refuter. Il semble que l'Auteur a pris à tâche d'éviter tous les termes injurieux : mais il a trouvé le moyen , sans employer ces termes, de faire naître dans l'esprit de ses Lecteurs une idée très desavantageuse de l'Histoire qu'il attaquoit. Pour conclusion de son Ouvrage, il refute la réponse qu'on a faite au livre des *Questions importantes* : & il insiste principalement sur le fait capital de l'Histoire des Congregations *de Auxiliis*. L'Historien a avancé qu'à la fin des dif-

putes il y avoit eu un jugement arresté par le Pape & par les Cardinaux, auquel il n'a manqué que la publication. L'Auteur avoüe que le Pape en permettant aux Dominicains & aux Jesuites de soûtenir chacun leur opinion, sans censurer celles de leurs adversaires, promit de publier sa décision quand il seroit tems : mais il prétend que cela ne prouve pas que cette décision fût déja faite & arrêtée, puisqu'il arrive tous les jours que les Princes promettent de faire sçavoir leur ordre dans un certain tems & dans un certain lieu, quoy qu'ils n'ayent pas encore déterminé dans leur conseil quel ordre ils donneront. Il ajoûte que d'ailleurs on a des preuves certaines que lorsque le Pape parla de la sorte, il n'avoit point en effet arresté encore de décision.

Les preuves sont qu'on ne peut pas dire qu'une décision du Pape soit arrêtée, lorsque les Consulteurs ont donné leurs avis & composé un projet de décision, à moins que les Cardinaux & le Pape n'aïent déliberé sur ce projet, & ne l'aïent ap-

prouvé. Or tout ce qu'on peut prouver, c'est que les Consulteurs des Congrégations *de Auxiliis* ont dressé à la fin de ces Congrégations un projet de décision : mais on n'a aucune preuve que ce projet ait été approuvé par le Pape & par les Cardinaux; on sçait au contraire qu'il n'en a pas même été délibéré : car de l'aveu du nouvel Historien, les Consulteurs ne mirent la derniere main à ce projet que le 20. de Juillet 1607. Depuis ce tems là il n'y eut qu'une Congrégation tenuë le lundy 28. d'Août de la même année. Dans cette Congrégation il ne fut point parlé du projet des Consulteurs. On examina seulement s'il étoit à propos d'en venir à une décision dans les circonstances du tems où l'on se trouvoit. Trois jours après Sa Sainteté permit aux Consulteurs & à ceux qui avoient disputé de s'en retourner châcun dans leur païs, & laissa la liberté aux deux parties de soûtenir châcun leur opinion; leur promettant de publier une décision quand il seroit tems. Depuis ce jour-là il n'a plus été mention à Rome

des diſputes *de Auxiliis*, ni du projet dreſſé par les Conſulteurs. Ce projet n'a donc jamais été approuvé par le Pape & par les Cardinaux, & ils n'en ont pas même délibéré. Et parconſequent à la fin des Congrégations *de Auxiliis*, il n'y a point eû de décifion arrêtée.

C'eſt là à quoy ſe réduit ce que l'Auteur dit ſur cet article. Il paſſe legerement ſur les autres, parcequ'il les a crû peu importans; perſuadé qu'il eſt que ce fait une fois établi, toute la nouvelle Hiſtoire devient inutile, quand même la multitude des fauſſetez, dont il prétend l'avoir convaincuë, ne la rendroit pas indigne de creance.

EXTRAIT D'UN DISCOURS *ſur l'utilité des Medailles, prononcé par Mr. Henrion dans l'aſſemblée publique de l'Academie des Medailles.*

IL avoit déja été parlé de ce diſcours dans les Memoires precedens. Mais l'extrait qu'on nous en avoit communiqué étoit fort court:

& quelques perſonnes ont ſouhaité qu'on en parlât une ſeconde fois plus au long.

Mr. Henrion, pour faire comprendre l'utilité des Medailles, les conſidere. 1° Par rapport à ceux qui en font une étude particuliere. 2°. Par rapport à ceux en l'honneur de qui elles ſont frappées : & il fait voir que les uns & les autres en retirent de grands avantages.

1. A l'égard des ſçavans Mr. Henrion a prétendu montrer. 1° Que parmi les divers monumens qui nous ſont reſtés de l'antiquité, il n'y en a aucun où l'on apprenne plus exactement la Theologie des Anciens & l'Hiſtoire de leurs divinitez. Ce qu'Heſiode nous en dit eſt fort confus ; & nous n'avons plus les Rituels des Pontifes pour éclaircir ce que cet Auteur & les Poëtes nous en ont conſervé. Il n'y a que les medailles qui puiſſent ſuppléer à ce défaut. On y trouve les noms des Dieux, leurs épithetes propres, leurs ſymboles, les villes où ils étoient honorez, & les différentes formes ſous leſquelles ils étoient

representez. On y distingue les diverses sortes de Prêtres & de Prêtresses; on y voit la forme des habits Sacerdotaux, les temples, les autels, les trepieds, les vases & les instrumens des sacrifices.

2. Ce sont les Médailles qui nous aprennent les divers caracteres dont on s'est servi pour l'écriture dans tous les siécles, les changemens qui se sont introduits dans la prononciation, la veritable maniere dont il faut écrire plusieurs noms propres des Magistrats, des Rois & des Empereurs mêmes qui se trouvent souvent corrompus & estropiez dans les Historiens. Ce sont les médailles qui nous conservent les restes précieux de plusieurs langues anciennes, de la Punique, de la Phénicienne, de la Palmyrienne, de l'ancien Espagnol, & de tant d'autres.

3. Combien les Medailles nous fournissent-elles de choses propres à éclaircir l'Histoire naturelle des Plantes & des Animaux? ou trouve-t'on ailleurs les animaux fabuleux & Hieroglyphiques des Anciens?

4. Deplus les Medailles nous repreſentent toutes les formes de gouvernemens qui ſe ſont ſuccedé les unes aux autres, à Rome, dans la Grece & ailleurs ; leurs differens noms & les diverſes ſortes de Magiſtrats qui ſous l'autorité ſouveraine rendoient en tous ces Etats la juſtice aux peuples, & gouvernoient ſous elle les Villes ou les Provinces ; leurs noms & les marques de leurs dignitez.

5. Elles nous repreſentent auſſi les Jeux publics & les ſpectacles différens qui ont été en uſage chez les Grecs & chez les Romains ; leurs coutumes pour les adoptions, pour les mariages, les funerailles & les conſecrations des Empereurs ; leurs divers habillemens & leurs armes ; leurs Amphithéatres leurs Arcs de triomphe, leurs Obeliſques, leurs Thermes, leurs Baſiliques, & leurs autres ouvrages publics.

6. On a exprimé ſur les Medailles des exemples de toutes les vertus. On y voit des prodiges de valeur & de courage, des Princes bienfaiſans, des Magiſtrats vigilans, des ju-

ges integres, de bons peres de famille, des enfans pleins de pieté & de reconnoissance, des amis sinceres, des sujets soumis, en un mot dequoi former des hommes accomplis en toute maniere.

7. C'est aux Medailles que nous sommes redevables de la suite des Rois de Syrie & d'Egypte, des noms de tant de familles Consulaires, & même de tant d'Empereurs qui avoient échapé aux Historiens.

8. On reconnoît même par la forme & par la matiere des Medailles les differens degrez d'élevation & de décadence de l'Empire Romain ; ainsi que la perfection & le declin des arts. Dans les tems les plus florissans de la Grece & de la plus grande majesté de Rome, les Medailles sont d'un metail & d'un goût à pouvoir servir de modele aux plus excellens ouvriers.

9. La Chronologie n'a pas de moindres obligations aux medailles, puisqu'elles rectifient quantité d'anachronismes, & qu'elles nous apprennent les Eres de plusieurs Villes, qui n'avoient jamais été bien entenduës

entenduës avant l'étude des medailles

10. Les medailles ont encore servi à reformer la Geographie, & à rétablir les noms de plusieurs villes & fleuves, qui étoient tout défigurez dans les livres par la negligence & l'ignorance des copistes.

11. Les medailles, en nous donnant des portraits de tous les grands hommes de chaque siécle, nous ont exprimé avec soin leurs mœurs & leurs inclinations, dans les traits de leurs visages; & suppléent ainsi au défaut de l'Histoire, qui peut bien décrire les belles actions des Heros, mais qui ne sçauroit jamais en donner qu'une image trés-imparfaite.

12. Enfin les Arts même tant utiles ou néceſſaires, que de pur plaisir, l'Architecture, la Sculpture, &c. y trouvent leurs plus solides fondemens & leurs plus parfaits modeles.

Mais ce n'est pas seulement aux gens de lettres que les Médailles sont utiles; elles le sont encore extrêmement aux grands hommes qu'elles répresentent. Si le tems l'avoit per-

mis M. Henrion auroit fait voir dans sa seconde partie, queles medailles les font connoître par tout. Les Statuës, les Mausolées, les Arcs de triomphe & les Monumens semblables qu'on érige à leur gloire, sont attachez à un certain lieu : mais les medailles portent par tout l'Image du Prince. C'est pour cela que Jules Cesar souhaita avec tant de passion d'avoir le privilege de faire graver son Image sur les medailles. C'est pour cela encore que les Roys & les Empereurs ont toûjours été si jaloux de ce droit, & qu'ils ont toûjours sévérement puni ceux qui ont voulu l'usurper ; jusques là que les Empereurs Romains ne vouloient pas souffrir que les Roys fissent mettre leurs images sur des monoyes d'Or. Nos premiers Roys se mirent au dessus de cette loi, & les Romains, soit par impuissance, soit parcequ'ils étoient bien aises de leur laisser cette distinction, n'entreprirent jamais de la leur disputer.

2. Rien de plus propre que les medailles pour immortaliser la mémoire des grands Princes. Ce ne

ſont que les medailles qui nous ont conſervé la mémoire des Mithradates, des Ptolomées, & de tant d'autres *Princes*.. C'eſt ce qu'avoit parfaitement compris le Général Grec dont parle Athenée, qui crut que la voye la plus ſûre pour parvenir à l'immortalité, étoit de faire ſemer de ſes Médailles les champs & les ruïnes de Corinthe ; & dans ces derniers ſiecles cette Reyne du Mogol, qui ayant obtenu d'Agbar ſon époux le pouvoir d'exercer la Souveraineté pendant deux fois vingt-quatre heures, emploïa ces deux jours à ſe faire frapper des medailles.

Monſieur Henrion en finiſſant ſon diſcours congratuloit l'Academie de l'honneur ſingulier que Louïs le Grand ſon Auguſte fondateur luy venoit de faire, en la choiſiſſant pour tranſmettre à la poſterité par les medailles, la gloire de ſes hautes actions, & celle de ſes illuſtres Prédéceſſeurs; à quoy il appliquoit une riche inſcription qui fut miſe autrefois ſur un Temple d'Auguſte, & que nous liſons encore aujourd'hui ſur une medaille qui ſemble avoir

été faite exprès pour cette Academie. *Custos æternitatis augustæ.*

L'AMINTA DI TORQUATO Tasso difeso e illustrato da Giusto Fontanini all' Emin. e Reverend. Signor Cardinale Giuseppe Renato Imperiali. In Roma 1700. C'est à-dire. *La défense de l'Aminte du Tasse composée par Juste Fontanini & dediée à Son Eminence Monseigneur le Cardinal Imperiali.* A Rome 1700. 8° pagg. 391.

IL y a quelques années que Monsieur le Duc de Telese Dom Bartholomeo Ceva Grimaldi, celui-là même qui a tant fait parler de luy dans la derniere conjuration de Naples, recita dans l'Academie *de gli Uniti* un discours contre l'Aminte du Tasse. Quoique rien n'ait plus servi à la gloire de ce grand Poëte, que les vains efforts des critiques qui se sont élevez contre luy, M. Fontanini homme d'esprit, & l'un des plus habiles d'Italie, a craint que l'autorité & le sçavoir d'un aussi puissant adversaire que celui qui s'est

déclaré contre l'Aminte, ne laissât de mauvais préjugez dans les esprits; il a sur tout apprehendé que les étrangers, envieux de la gloire des Poëtes Italiens, & qui ne sont déja que trop enclins à les mépriser, ne se prévalussent du sentiment d'un Seigneur aussi distingué par son esprit & par son talent pour la Poësie & pour les belles lettres, que par son illustre naissance: & cela d'autant plus que son discours contre l'Aminte du Tasse a déja été imprimé deux fois à Naples dans les deux éditions que le sieur Bulison a faites des *Lettere memorabili*, on trouvera ce discours addressé par le Libraire au Prince Jean Gaston de Medicis pag. 306. de la troisiéme partie, dans l'édition de 1698. Il est vray que dans cette même Academie de *Gli Uniti* le Tasse ne manqua pas de défenseurs. On y recita une espece d'Eloge de son Aminte & cet Eloge se trouve aussi imprimé dans le recueil de Bulison; pag. 321. mais on n'y répond point aux objections du Duc de Telese, & c'est ce qui a engagé Mr. Fontanini à compo-

ser cette défense de l'Aminte. Cet Ouvrage mérite bien d'être connu de ceux qui ont quelque goût pour la belle litterature, & ils nous sçauront bon gré de nous y arrêter un peu.

Le Duc de Telese distingue quatre choses dans les pieces de Théatre; la fable, les mœurs, les sentimens, la diction, ou l'expression. Il prétend que le Tasse a manqué également dans toutes ces parties. L'Apologiste le suit pas à pas, & il a soin de rapporter fidellement les paroles de son adversaire à la tête de chaque chapitre de son livre. Afin même que le Lecteur puisse juger plus aisément de la solidité de ses réponses, il nous donne dans ce volume une nouvelle édition de l'Aminte, sur la premiere faite par Alde Manuce à Venise in 12. en 1583. avec quelques differentes leçons tirées de l'original qui se trouve à Ferrare chez le sçavant & habile Docteur Jêrôme Baruffaldi, qui a eu l'honnêteté de le communiquer à Mr. Fontanini. Ce qui fait croire que cet original étoit le dernier &

le plus correct qu'ait écrit le Tasse; c'est que les petites différences qu'on y trouve, roulent la plupart sur quelques finesses de la langue, & sur quelques delicatesses d'expression: & cela prouve que ces endroits sont retouchez depuis les premieres éditions, ausquelles l'Auteur n'avoit point eu de part. La plus considérable différence qu'on y remarque, c'est qu'on n'y trouve point ces 96. vers. [a] qui contiennent la description de la Cour de Ferrare.

Mais pour venir à la justification de l'Aminte, le Duc [b] avoit dit premierement qu'en ce qui regarde la *fable*, le Tasse pour y éviter la duplicité étoit tombé dans la secheresse.

Avant que de répondre, Mr. Fontanini parle du titre de *Fable boccagere* que le Tasse donne à son Ouvrage; il prétend contre Mr. Ménage que ce genre de poësie n'a point été inconnu aux anciens, quoy qu'il ne fût point encore dans la perfection où on l'a porté depuis; que

[a] *Act.* 1. *sc.* 2. [b] *p.* 7.

quoy qu'en diſe Loüis Eredia, ce n'eſt qu'une eſpece ou une extenſion de l'Eclogue; que l'on peut dire que le Cyclope d'Euripide eſt une paſtorale auſſi bien que la Daphné de Soſithée ; que ce genre de Poëſie a ſes regles & ſes parties, comme la Tragedie & la Comedie. Enſuite ils ſoûtient contre Monſieur le Duc de Teleſe, que pour la fable le Taſſe en a ſçeu les regles mieux qu'aucun autre; que cela paroît dans une Lettre qu'il écrivit à Maurice Cataneo au ſujet du diſcours de Lombardelli contre la Jeruſalem. Il établit de plus ſur l'autorité d'Ariſtote qu'il y a deux ſortes de fables ou de ſujets; les uns ſimples, & les autres compoſez: dans les uns & les autres, l'action eſt une, & les ſeconds ne différent des premiers, que par le changement d'état que cauſent les *peripeties* ou les reconnoiſſances, qui ne ſe trouvent point dans les autres. Il demande enſuite ſi par *duplicité* l'on entend une double action, ou ſeulement compoſition, changement d'état ou de fortune. Si dans l'Aminte il y a

double action c'est une faute : s'il y a seulement un changement d'état, c'est une fable composée, qui n'en sera pas moins reguliere pour cela. Pour juger ce fait, Mr. Fontanini explique tout le sujet & l'ordonnance de l'Aminte.

L'Unité de Scene y est parfaitement bien observée. La Scene est sur le grand chemin, proche du Po ; elle ne change point & ne doit point changer : c'est en quoy les modernes pechent souvent pour divertir par la variété des décorations. On rapporte sur cela le sentiment du Cardinal Sforce Pallavicin, & on prétend que la pluspart de nos Poëtes François n'ont point évité ce défaut ; que le Cid même si vanté n'en est pas exempt, comme il paroît par les sentimens de l'Academie Françoise sur cette piéce.

Après une digression, où M. Fontanini refute le sentiment de Jason de Nores & du P. Rapin sur les pastorales, & où il rapporte le different du premier & de Guarini, il vient à l'action de l'Aminte, qui pour être accompagnée de peripe-

ties, & d'une eſpece de reconnoiſſance, n'en eſt pas moins *une*. Aminte y joüe toûjours le premier rolle. Ces Peripeties, ces Epiſodes répandent le merveilleux ſur tout l'Ouvrage, intereſſent le ſpectateur, & rendent le ſuccés & le denoüement plus agréable. Il n'eſt donc pas vrai que pour y garder l'unité on ſoit tombé dans la ſéchereſſe, puiſque d'un côté elle eſt autant intriguée qu'une ſemblable piéce le peut & le doit être, & que de l'autre ces intrigues & ces peripeties ſont ce qui pique & ce qui réveille le plus.

Dans le ſecond chapitre * il reprend d'abord ſon adverſaire d'une eſpece de contradiction, puis qu'après avoir accuſé l'Aminte de manquer d'action, il paroît enſuite l'accuſer d'en avoir pluſieurs, on y parle encore de la neceſſité & des raiſons de l'unité ; on blâme également Homere & l'Arioſte d'y avoir failly ; on ſoutient la Jeruſalem contre la critique du P. Mambrun & du P. Rapin deux ſçavans Jeſuites ; on leur oppoſe le ſenti-

* *p.* 32.

ment de Mr. Balſac qui diſoit entre autres choſes que Virgile avoit ôté au Taſſe la gloire d'être le premier, & que le Taſſe avoit ôté à Virgile celle d'être le ſeul.

On retranche hardiment M. Boileau du nombre des critiques judicieux, pour avoir trouvé du *Clinquant* dans le Taſſe. Il paroît par les vers du docte Menzini, que Mr. Fontanini rapporte, que Meſſieurs les Italiens n'entendent point du tout de raillerie là-deſſus. C'eſt un Satirique, dit-on, que Mr. Boileau, au ſentiment duquel il ne faut avoir aucun égard. Mais on ſe plaint ſur tout des *Perroniana*, qui ne ſont qu'un amas confus de prétendus bons mots attribuez au Cardinal du Perron, qui étoit trop ſage pour avoir jamais dit bien des choſes qu'on lui fait dire dans ce livre, & ſur tout ce qu'on y lit de l'ouvrage du Taſſe, que c'eſt *un poëme d'épigrammes*. On trouve que le ſçavant Danois Olaus Borrichius n'a pas plus de raiſon de ſe rire des éloges qu'on donne à ce poëte, & l'on conclut enfin que toutes ces criti-

ques ne lui ſont aucun tort.

Dans le troiſiéme Chapitre * il s'agit du Caractére d'Aminte, tout y eſt, dit-on, merveilleuſement bien dans le genie d'un amant, rien n'eſt plus fin, plus naturel & plus joliment trouvé, rien n'eſt mieux touché que la picquûre de l'abeille & tout cet épiſode ; elle eſt ſur tout entiérement dans la vray-ſemblance, & on en cherche les preuves juſques dans le fameux Aldrovandus & dans l'Arabe Avicenne.

Les bien-ſéances n'y ſont pas moins bien gardées ; la ſimplicité de Sylvie n'a rien qui les bleſſe. Guarini qui a compoſé ſon *Paſtor fido* d'aprés l'Aminte, a cru pouvoir pouſſer les choſes encore plus loin dans la Scene 8. de l'acte ſecond, ſans qu'il y ait cependant rien contre les regles, au ſentiment d'Orlando Peſcetti. Cependant l'Amarillis de celui-ci n'eſt qu'une Thais en comparaiſon de la Sylvie de nôtre Auteur.

A l'occaſion de Mr. Ménage, qui trouve que c'eſt un défaut d'exac-

* p. 49.

titude dans le Taſſe d'appeller la même perſonne tantôt *filli*, & tantôt *fillide*, Mr. Fontanini remarque que la langue Italienne emprunte également & le nominatif & les cas obliques grecs & latins qui croiſſent, pour en former ſes noms; qu'ainſi l'on dit *Apollo* & *Apolline*, *Filli* & *Fillide*, *Plato* & *Platone*, *Dido* & *Didone*, que les Poëtes ſur tout en uſent de la ſorte, comme il le prouve par pluſieurs exemples, enſorte que ſi c'eſt là un défaut d'exactitude, il faut en accuſer tous les meilleurs Ecrivains d'Italie. On revient enſuite à la picquûre de l'abeille, on la compare avec une autre avanture toute ſemblable de Clitofon & de Lucippe dans Achilles Tatius, & on donne avec raiſon la préférence au Taſſe quant à la modeſtie & à la bienſeance.

Dans le chapitre quatriéme.* On prétend qu'il n'eſt point vrai que dans la ſeconde Scene de l'acte troiſiéme. Nerine aprés avoir rapporté les conjectures & non les preuves qu'elle a de la prétenduë mort de

* *p.* 73.

Sylvie, qu'il n'eſt point vrai, dis-je, qu'elle abandonne Aminte à ſon deſeſpoir. On prouve au contraire par la premiere Scene de l'acte quatriéme qu'elle le ſuit autant qu'elle peut, mais ſans pouvoir l'atteindre.

Io lo ſeguii, ma correa ſi veloce
Che mi ſpari toſto dinanzi, e indarno
Poi mi girai per le ſue orme.

Dans le cinquiéme chapitre [a], on juſtifie ce que dit Sylvie au quatriéme acte, qu'un loup ne l'avoit pû attraper malgré ce qui l'avoit embaraſſée dans ſa courſe & la Camille de Virgile n'eſt point oubliée.

Dans le chapitre ſixiéme [b] on prouve contre le Duc de Teleſe & contre Menage que l'acte cinquiéme de l'Aminte eſt exempt des défauts qu'on y reprend. Elpino eſt un témoin oculaire qui raconte ce qu'il a vû. Il n'eſt donc point hors d'œuvre. Mr. Fontanini fait ſentir toutes les delicateſſes & tout l'art de ſon recit. Menage a tort de ſe ſervir de l'autorité d'Horace pour prouver qu'Aminte & Sylvie devoient

[a] p. 79. [b] p. 88.

paroître & venir raconter eux-mêmes leurs aventures. L'action d'Aminte qui se précipite paroît assez préparée, on la justifie par l'exemple de Sapho & de quelques autres. On remarque que le Tasse a un art admirable de faire voir, sentir, toucher tout ce qu'il raconte. On conclut contre Menage que la piéce est complete, qu'elle a une juste étenduë, que rien n'y est tronqué, ce qu'on prouve par l'autorité d'Aristote & de l'incomparable Castelvetro, dont on trouve mauvais que Mr. Dacier ait parlé peu avantageusement dans la préface sur sa traduction de la Poesie d'Aristote : que c'est beaucoup loüer le Tasse, que de dire que l'Aminte paroît une piece trop courte, que Menage n'a pas raison de vouloir que Tirsis racontât ce que dit Elpino, & qu'enfin de l'aveu même de ce critique, rien n'est plus ordinaire dans les Tragedies grecques que des personnages qui ne paroissent qu'une fois sur la Scene.

Le septiéme Chapitre * est si plein

* *p.* 117.

qu'il ſeroit difficile d'en faire un abregé. C'eſt un tiſſu d'érudition ſur l'uſage des chœurs dans les comedies anciennes, ſur les Mimes & Pantomimes que les Latins leur firent ſucceder, & que les Chrêtiens ne purent ſouffrir. Le Concile d'Elvire les proſcrivit l'an 300. de Jeſus-Chriſt. Le Taſſe n'eſt point le premier qui ait rappellé les chœurs ſur la Scene Comique en Italie. Avant lui Jâques Caſtellini & Jean Baptiſte Giraldi Cintio en avoient mis dans leurs pieces. Il ne faut donc point s'étonner, comme fait le Duc de Teleſe, que le Taſſe ait introduit le chœur dans ſa comedie, ni dire qu'il n'eſt propre que de la Tragedie.

On nous apprend que Tanſille Poëte Napolitain eſt le prémier qui a fait une Paſtorale* on en rapporte l'occaſion tirée du 2^e^. Tome des *Miſcellanea* de Mr. Baluze. Mais ſi Tanſille a la gloire d'avoir le prémier travaillé en ce genre de Poëſie, on ne peut refuſer au Taſſe celle de

* *en* 1529.

lui avoir donné le premier toute sa perfection.

Après plusieurs autres choses très-dignes de curiosité, on soutient en finissant ce chapitre, qu'en fait de piéces de theâtre, les Italiens peuvent le disputer & l'emporter même sur les François, dont les ouvrages sont si vantés, & que la langue Italienne est capable de tout ce qu'il y a de plus grave & de plus relevé.

Au chap. 8e. * on entre dans l'examen des mœurs de l'Aminte. C'est pecher contre cette partie de la Poësie, dit le Duc de Telese, que de donner à un Berger un Cor d'yvoire dont les ornemens sont d'or. Quel autre présent pourroit faire un Roy superbe & magnifique? On répond à celà qu'en 1639. une Païsane Danoise trouva un semblable instrument d'or massif, tout chargé d'hieroglyphes mysterieux, qui fait aujourd'hui un des plus beaux ornemens du cabinet des Rois de Dannemark. Ce monument prétieux aïant été possédé par une villageoise, pourquoi ne veut on pas que Sylvie

* *p. 157.*

Figlia di Cidippe, a cui
Fù Padre il Dio di questo nobil fiume

Et dont le Pere

E di Montan richissimo d'armenti.

ait pu avoir un Cor d'yvoire garni d'or? On ne s'est point encore avisé de reprendre Calpurnius, ou Calfurnius, comme quelques-uns l'appellent, d'avoir magnifiquement orné le Cerf de Lycidas; Theocrite lui-même, quel Vase nous décrit-il dans son Tyrsis? la matiere, le dessein, l'ouvrage, tout y est prétieux & recherché, le Païsage qui s'y voit, les figures d'hommes & d'animaux, leur attitude, leur action, les expressions, tout y est d'un goût fin & d'un travail exquis. Cependant le Vase à qui est-il? A un Pastre de Chevres. Et si Scaliger & Casaubon y ont trouvé à redire; Vintimiglia en a pris la défense, jusqu'à le préferer aux Gobelets que Virgile donne à ses Pasteurs; en quoi Mr. Fontanini n'est pas de son sentiment.

Le Duc de Telese * avoit trouvé que les Bergers & les Bergeres du Tasse étoient bien sçavans, la

* *ch. 9. p. 173.*

docte Ville d'Athenes, le Lycée, Phebus & l'Helicon, les Livres de Socrate ne leur ſont point inconnus. La réponſe eſt que c'eſt le chœur qui dit ce que l'on objecte, que ſouvent il n'eſt composé que de chants, qu'on emploïe pour délaſſer le ſpectateur, & qui ſelon Robortelli, Nieli, & tous les maîtres de l'art, doivent être plus Poëtiques & plus relevez que le reſte; que quand ils ſeroient récités par les Paſteurs qui entrent dans le corps de la piéce, ces Paſteurs ne ſont point ſi ſauvages & ſi champêtres, puiſqu'ils habitent proche d'une grande ville dont le voiſinage a pû les civiliſer & les inſtruire; que le P. Rapin a tort de les trouver trop polis; que Menage lui-même n'a point condamné la citation des livres de Socrate; que ſi l'on veut des exemples on trouvera dans l'Idille 14. de Theocrite l'éloge de Ptolemée, quoique Heinſius le Pere trouve cette piéce très-ſimple; que l'Idille 16. en fournit encore; qu'on n'en manque pas dans les Poëſies de Virgile; qu'au reſte le Taſſe à l'exemple de Virgile &

de Theocrite a bien ſçeu faire faire des fautes à ſes Bergers , comme quand Tirſis dit

Il Perſo bea la Sona , & il Gallo il Tigre.

que le P. Rapin qu'on peut appeller dit-on, le Rhadamante des Paſtorales, ne laiſſe pas d'aimer ces erreurs; que le Pere Vavaſſeur, le critique du monde qui a le plus de goût, *de ludicra dictione* p. 121. en fait un point eſſentiel à la ſimplicité ruſtique ; que François Redi & Antonio Ongaro ont imité cet endroit du Taſſe ; que les Paſteurs d'Arcadie étoient fort ſçavans; que l'Agriculture demande de grandes connoiſſances ; que Sannazare , Caton, Virgile en ſont de bons garands, que Polybe aſſure que les Arcadiens ſçavoient excellemment la muſique , qui comme a remarqué Mr. Dacier, étoit parmi les anciens le fondement de toutes les ſciences.

Dans le 10. chapitre* on juſtifie le Taſſe au régard des ſentimens ; d'abord on explique ſçavamment ce que c'eſt, & quelles en ſont les qualitez, la vérité, l'uniformité, la

* *p.* 195.

proprieté & la juſte modération qu'on y doit garder. L'on ne reproche rien au Taſſe ſur la prémiére & ſur les deux derniéres. Mr. Fontanini examine la contradiction que le D. de Teleſe objecte à ce Poëte & à Guarini, & montre que rien n'eſt plus mal fondé. Pour Guarini, Malacrete lui avoit déja fait un reproche ſur cela, Savio & Peſcetti l'avoient défendu, & Guarini lui-même s'étoit purgé de cette accuſation d'une maniere à ne ſouffrir point de replique.

Les quatre chapitres ſuivans * ſont employez à parler de la diction. C'eſt ici ſur tout, dit le Duc de Teleſe, que le Taſſe ne s'eſt point gêné à l'obſervation des régles. Auſſi dans le Dictionnaire de la Cruſca ne le reconnoît-on point pour un maître de la langue Italienne comme les autres, on n'y cite nulle part ſes Ouvrages. A une objection ſi forte le docte Partiſan du Taſſe oppoſe les applaudiſſemens univerſels qu'a receu la Jeruſalem & le nombre des éditions qu'on en a fait. Il y joint cent remarques curieuſes ſur

* *p.* 206.

ces éditions. L'approbation généra-le de tous les ſçavans & de tous les plus habiles critiques d'Italie qui a-voient lû & examiné ce Poëme avant qu'il parût, eſt d'un grand préjugé en ſa faveur, auſſi-bien que l'eſtime qu'en faiſoit le Prince Scipion de Gonzague, juſqu'à l'avoir même dé-crit tout entier de ſa main au rap-port de Guarini.

Il vient enſuite à l'Academie de la Cruſca, dont il recherche l'ori-gine. Il nous apprend que ce ne fut qu'en 1584. que s'élevérent ces grands différens entre le Taſſe & ſeulement deux ou trois Academi-ciens de la Cruſca; que cette Aca-demie commençoit à peine à naître; qu'on n'en avoit point encore oüi parler cette année-là, & que le Taſſe même en ignoroit juſqu'au nom. Ce qui a fait que dans l'Apologie qu'il donna la même année, il ſuppoſe par tout que c'eſt celle de Florence qui ſe couvre de ce nouveau nom pour ne point paroître.

Delà Mr. Fontanini conclut en paſſant que MM. de Port Royal, qu'il cite très-ſouvent, & qu'il ne

manque jamais d'apeller *les Religieux de Port Royal*, je ne ſçai pourquoi, n'y faiſoient pas reflexion quand ils ont dit que l'Academie de la Cruſca fut entée ſur celle de Florence; qu'en 1508. elle fut approuvée avec ſes ſtatuts & ſon nom, qu'une de ſes premiéres applications fut de revoir Bocace la même année, & que cette révilion avoit fait beaucoup d'honneur entre autres à Salviati. Mr. Fontanini ſoûtient au contraire qu'il eſt bien vrai que l'Academie de Florence a donné naiſſance à celle de la Cruſca; mais qu'elles ont toûjours été très-diſtinguées, comme il paroît par les lettres de Guarini, & comme elles le ſont encore aujourd'hui. Qu'à la verité certains Academiciens de Florence, nommez communément *les Députez*, corrigérent le Decameron de Bocace en 1573. mais que ceux de la Cruſca n'y ont jamais mis la main, & pour Salviati ce ne fut qu'en 1582. qu'il revit ſeul & par lui-même cet Ouvrage.

Mr. Fontanini revient aux différens du Taſſe & des Academiciens

de la Crusca, dont il nous donne l'histoire fort en détail, les noms & les qualitez des tenans de part & d'autre, les livres qui furent faits pour & contre. Salviati qui fut le chef des adversaires de ce Poëte, l'avoit fort loué auparavant, & lui avoit promis de parler honorablement de sa Jerusalem dans le commentaire sur la Poëtique, qu'il alloit mettre sous la presse. Cet éloge qu'on rapporte, détruit tout ce que Salviati a dit depuis pour d'autres raisons que celles de l'interêt des lettres. Il est vrai que cet Academicien avoit voulu faire croire que c'étoit toute l'Academie qui attaquoit le Tasse: mais il est constant qu'à deux ou trois prés tous les habiles gens de Florence tenoient pour nôtre Poëte, ce qu'on prouve par les éloges qu'ils lui ont donné. Au reste si dans les deux prémiéres éditions du Dictionnaire de la Crusca, on ne cite point le Tasse, il faut sçavoir que c'est Bastiano de Rossi Secretaire de l'Academie & l'ennemi déclaré de ce Poëte qui en eut soin.

Dans la 3e qui est de l'an 1691. l'on

a enfin rendu à ce grand homme la justice qu'il méritoit, en citant sa Jerusalem, son Aminte, ses lettres & ses Poësies.

On est obligé de ne rien dire d'une infinité de réflexions sur ce Dictionnaire, ses prémiers Auteurs, & leur dessein sur les anciens écrivains de Toscane, sur la langue Italienne, soit celle que parle le peuple, soit celle que l'on écrit, sur son origine & ses progrés, & sur cent autres belles choses que l'on trouve dans ce chapitre, & que la brieveté contraint d'omettre.

Le 12e chapitre * défend le Tasse sur une liberté qu'on l'accuse d'avoir pris mal-à-propos de faire des abréviations à la fin des mots qu'on appelle en Italien *Parole sdrucciole*, c'est-à-dire en termes de Grammaire, des mots qui ont l'accent sur l'antepénultiéme. Son défenseur prétend qu'on en use ainsi en vers & en prose, & le prouve par un grand nombre d'exemples.

La seconde faute qu'on reproche au Tasse c'est l'affectation; on soû-

* *p.* 284.

tient contre le P. Bouhours que dans l'Aminte tout eſt dans la ſimplicité ruſtique & conforme aux modéles que nous ont laiſſé Virgile & Theocrite, & aux ſix points dans leſquels le P. Vavaſſeur la fait conſiſter, & qu'on explique aſſez au long. Dans le 3e de ces points qui regarde les Proverbes, on montre qu'une expreſſion que le Duc de Teleſe trouve trop baſſe, eſt réguliére & excellente pour des Bergers, & qu'un grand nombre d'Auteurs l'autoriſe. Au ſujet de Bugge Mr. Fontanini fait une diſſertation ſur quelques mots Italiens. Il réfute les Etymologies de Menage en pluſieurs endroits, & il ne convient pas même que cet Auteur ſoit le premier qui ait recherché les origines de la langue Italienne. Il réfute ſa critique ſur pluſieurs endroits du Taſſe, & il appuïe tout ce qu'il dit des meilleurs Auteurs anciens & modernes.

Le 13e chapitre * eſt la défenſe de cette expreſſion *Della plebe de gli Dei.* On reconnoiſſoit chez les Payens differens ordres de Dieux. On en

* *p.* 521.

distingue sur tout trois. La subordination & l'inégalité n'étoient point inconnuës dans le Ciel. Il y avoit des *Plebei* parmi les Divinitez, comme il y en a parmi les hommes. & St. Augustin, Ennius, Varron, Ovide, Ausone sont les témoins que l'on produit. A ce sujet on explique l'invocation que le Tasse a mise au commencement de sa Jerusalem, & le prologue de l'Aminte; & l'on répond à Menage qui trouve mauvais que ce Poëte n'ait point craint de blesser la modestie d'une Bergere en faisant nommer Priape en sa présence. Il faut avoir, dit-on, une étrange démangeaison de critiquer pour faire un procés là-dessus.

Dans le 14e chapitre* on prouve par plusieurs exemples tirez des meilleurs écrivains, que l'on dit également bien *volse* & *volle* au préterit de *volere*, *vouloir*; que *cogliere* est en usage dans la signification de *colpere* frapper ou atteindre au but, que *segui* se dit aussi pour *seguii* au préterit de *seguir* comme l'on dit *senti*, *fuggi*, *usei* au lieu de *sentii*, *fug-*

* *p.* 358.

gii, uſeii. Que l'article *egli* ſe donne aux choſes inanimées, & qu'ainſi le Taſſe a pû le dire de *velo*, un voile. A la fin du chapitre Mr. Fontanini nous donne un ſonnet du Taſſe qui n'avoit point encore vû le jour. Ce Poëte répond à Statilio Paolini qui l'invitoit à chanter les loüanges de Clement VIII. & en s'en défendant ſur ſon incapacité il loüe finement ce grand Pape.

Mr. le Duc de Teleſe conclut par une remarque générale ſur toute la piéce. Ce ne ſont, dit-il, que des Narrations dans l'Aminte, au lieu que ſelon Ariſtote la Comedie doit être toute en repréſentations & en action. Le ſçavant Apologiſte dans le quinziéme & dernier Chapitre avoüe que la Comedie doit donner beaucoup à l'action, que c'eſt un genre de Poëſie actif; mais on ne peut diſconvenir qu'il eſt des choſes qu'il faut néceſſairement cacher au ſpectateur, quand ce ne ſeroit que pour faire agir les perſonnages derriére le théatre, & rendre par là vray-ſemblable le tems que demande l'éxe-

cution du ſujet. C'eſt là juſtement ce que fait le Taſſe. Ici Mr. Fontanini nous donne un parallele de l'Aminte & du Paſtor fido. L'Auteur de la premiére de ces piéces a rendu ſenſibles & palpables les faits mêmes qu'il a cru devoir dérober aux yeux, & dans des narrations ſimples, mais pleines d'art & très-circonſtantiées, il a ſçû dédommager le ſpectateur du plaiſir de la répreſentation qu'il lui ôte.

L'Auteur de la ſeconde au contraire a trouvé le ſecret de mettre tout en évidence, de repreſenter tout, de produire aux yeux & ſur la Scene les choſes les plus difficiles & les plus délicates. Sylvie & le Satire dans l'Aminte, Corinne & le Satire dans le Paſtor fido, rien de plus reſſemblant pour le fait, mais rien de plus différent pour la maniére de le traiter. Ici c'eſt un recit, mais où l'on voit, ou l'on touche tout : Il ne faut que l'entendre. La tout eſt action : mais pour la comprendre il ne ſuffit pas de l'écouter ou de la lire : il faut la voir repréſentée. L'un eſt Ménandre &

l'autre Philemon, & l'on peut appliquer aux deux Italiens ce que Heinſius a dit de ces deux Grecs: *Antiqui Menandri fabulas agebant, ut intelligerent; Philemonis legebant.*

Au reſte le ſçavant defenſeur du Taſſe ſe ſent obligé d'avertir en finiſſant que c'eſt le pur zele de la vérité qui lui fait prendre la plume. Il ne doit pas paroître étrange que l'Aminte n'ait pas plû à quelques perſonnes: quel eſt l'ouvrage qui n'ait eu le même ſort? Mais ſi deux ou trois ont entrepris de la critiquer, un nombre infini de perſonnes diſtinguées l'ont loüée & approuvée. Le reſte du chapitre eſt employé à en faire la liſte. On y compte les plus habiles gens de toute l'Italie, comme le P. Daniel Bartoli, que Mr. Fontanini appelle, *perſona di guſto maraviglioſo nelle fineſſe della lingua Italiana.* Et des ennemis même du Taſſe comme Orlando Peſcetti. Enfin on a traduit cette Paſtorale en Caſtillan, en Anglois, en Latin, en Flamand, en François, en Allemand. On l'a imprimée en pluſieurs endroits & deça

& delà les monts : peut-on donc lui refuser l'éloge qu'Auguste donna à l'Eneïde

Laudetur, vigeat, placeat, relegatur, ametur.

Rien n'a été plus glorieux au Tasse que la Critique de ses piéces, dit Mr. Fontanini dans sa préface ; mais il n'y a point assurément de critique qui ait fait tant d'honneur à ce Poëte qu'une deffense telle que celle de Mr. Fontanini. Cet ouvrage est plein d'érudition, de refléxions curieuses & très-sensées : la critique en est fine & delicate : le tour simple & naturel, le stile pur & élegant. On y remarque une grande connoissance des livres, & beaucoup de goût pour les belles lettres. Mais en quoy sur tout le sçavant Apologiste du Tasse semble exceller, c'est dans la science du Theatre, & dans celle de la langue Italienne. Peu de gens sçavent l'art dramatique, ceux même qui s'en mêlent, & ceux qui tous les jours s'érigent en censeurs de ces sortes de pieces, & s'attribuent le droit de décider de leur

prix & de les faire ou réüssir], ou tomber à leur gré, ne sont pas toûjours ceux qui en sont le mieux instruits. Ils le sont souvent moins que bien d'autres. Mr. Fontanini n'ignore rien en ce genre. Anciens & modernes, Grecs & Latins, Italiens & étrangers & sur tout les François, il a tout lû, rien n'a échappé à sa connoissance & à ses doctes recherches. Pour la langue Italienne c'est un des hommes qui l'entend le mieux, & qui l'a le plus étudiée. Aussi la possede-t'il en perfection. Il en connoît toutes les delicatesses & les beautez.

Mais quand on ne connoîtroit pas le défenseur du Tasse par ses ouvrages, le choix que Mr. le Cardinal Imperiali en a fait pour être le Directeur de sa Bibliotheque, suffiroit seul pour en donner une grande idée. On sçait que ce Cardinal, qui possede toutes les grandes qualitez, *che sono il vero equipaggio del Principe*, comme parle Mr. Fontanini dans son épitre dedicatoire : on sçait, dis-je, que ce Cardinal se connoit aussi bien en personnes de mérite, qu'en

ouvrages d'esprit, qu'il est le Mecenas & le Protecteur des gens lettrez à Rome, & son estime, sa bienveillance, sa protection sont un éloge parfait de tous ceux qu'il en veut bien honorer.

NOUVELLES LITTERAIRES

I. *Extrait d'une Lettre de Mr. Leibnitz à Mr. Pinsson. A Hannover le* 14. *d'Avril* 1702.

J'Ay receu une lettre de M. Morel .... quelque estime qu'il fasse des lettres du R. P. Chamillard, il ne peut encore se résoudre à changer de sentiment sur le *Pacatianus*. Il le croit posterieur à Gallien, parceque M. Rainssant luy en avoit autrefois fait voir une medaille qu'on avoit trouvée en Champagne, & qui étoit de fort bas alloy. La difference qu'il trouve dans cette medaille du P. Chamillard le tient en suspens, mais il voudroit la voir & la manier avant que de rien prononcer. Il croit que les trois lettres M A R. ne sont pas une preuve suffisante pour la donner à Marinus, dont les me-

dailles ont été frappées en Arabie. Pour moy j'avoüe que le ſentiment de ce R. Pere m'a paru plauſible. Mais je n'ay garde d'entrer dans ces détails qui dépendent de l'inſpection des pieces. Mr. Morel ſouhaiteroit auſſi voir la medaille *Divæ Mariniana*, & celle que le P. Chamillard prétend être des deux Poſthumes, avant que de rien prononcer.

J'ay receu la ſçavante lettre de Mr. Galland à Mr. Ballonfeaux. Le ſentiment de Grotius que Mr. Galland reprend, me paroît encore aſſez probable. C'eſt à l'égard de l'inſcription Latine de l'Hippodrome de Conſtantinople où il eſt dit, *Judice ſub Proclo ſuperas elatus ad auras.* Mr. Grotius a pris ce *Proclus* pour l'Architecte, dans ce pentametre. *Theodoſii juſſu Principis, arte Procli.* Mr. Galland croit que *Judex* veut dire en cet endroit *Præfectus urbi.* Gouverneur de Conſtantinople. Celà ſeroit plus ſeur ſi on ſçavoit d'ailleurs qu'il y eût eu alors un Gouverneur de ce nom. Car autrement *Judex* eſt ſouvent pris pour *arbiter, inſpector*, comme dans une Epitaphe

qui fait ainſi parler un guerrier Batave de Nation :

Hadriano potui qui Judice vaſta profundi
Æquora Danubii cunctis tranare ſub armis &c.

M. Beger a deſſein de faire publier quelques Auteurs anciens *in uſum Principis Regii Brandeburgici*, je croy qu'il commencera par Florus & qu'il fera entrer dans les remarques bien des medailles & d'autres antiquitez. Un ſçavant Ecoſſois nommé Cunningham travaille à une nouvelle édition du *Corpus Juris*, je voudrois que M. Gronovius le cadet ſe joignît avec luy, parcequ'il a conferé exactement les Pandectes Florentines avec les impreſſions, le Grand Duc luy en ayant donné la permiſſion, vous aurez peut être oüi parler de ce deſſein de Mr. Cunningham, qui étoit à Paris il n'y a pas long-tems, Je ſuis &c.

II. ALLEMAGNE.

M. Junckerus fait une ſeconde édition augmentée & corrigée de

ſon traité des Journaux des Sçavans, *de Ephemeridibus eruditorum.* Il travaille auſſi à un autre Ouvrage qui doit bientôt paroître ſur les Academies des Sciences, & autres ſemblable Compagnies; *de Societatibus eruditorum.* Cela ne l'empêche point de ſonger encore à l'Hiſtoire de Henneberg, *Hiſtoria Hennebergia* ſur laquelle il a ramaſſé bien des titres manuſcrits, & autres ſemblables monumens.

Mr. Jean Pierre *Ludovici* Profeſſeur à Hall va faire imprimer quelques livres de ſa façon ſur les matieres d'Etat & les interelts des Princes. *Syſtema prætentionum illuſtrium inter Principes Europæ univerſæ*, in fol. un autre ſous le titre *Pacificator Ryſwicenſis*, in 4°. un autre *novum ſyſtema juris gentium de moribus quos inter ſe ſanctè obſervant*, in 4°.

Vous ſçavez qu'il y a environ deux ans qu'un Docte Allemand nommé *Chriſtianus Gottlieb Koch* s'aviſa de publier un écrit in 8°. pour prouver que le dialogue avec le Juif Tryphon étoit un livre ſuppoſé, & ne devoit point être attribué

à S. Justin le Martir. *Justini Martyris, cum Tryphone Judæo dialogus secundum regulas criticas examinatus & νοθεύσεως seu falsitatis & suppositionis suspectus ac convictus.* Il se sert dans ce livre de toutes les regles de la critique. Ce même Auteur avoit déja publié quelques traitez contre Monsieur Poiret & autres nouveaux fanatiques. Dans son Ouvrage de critique sur le dialogue de S. Justin, il vouloit desarmer les Quackers qui prétendent trouver dans ce Livre de quoy établir leur chimeres sur le regne de JESUS-CHRIST, pendant mille ans. Le Docteur Albert de Felde s'est élevé contre Mr. Koch, qu'il accuse de temerité & de prévarication, & à rapporté bien des témoignages pour prouver que ce Livre étoit veritablement de S Justin. Cependant le sentiment de Mr. Koch n'a pas manqué de défenseurs. Un Theologien nommé Godefredus Wagnerus a répondu à Mr. de Felde par un petit livre in 8°. imprimé sur la fin de l'an passé.

On vient d'imprimer à Lipsik (Mars) la traduction Allemande

des voïages de M. Miſſon avec quelques additions & changemens. Il ne faut pas douter que ce livre ne ſoit reçû en Allemagne comme il l'a été en Hollande dans les trois ou quatre éditions qu'on en a fait. C'eſt à dire qu'il ſera fort eſtimé des devots Anti-papiſtes qui ſont diſpoſez à croire aveuglément tout le mal qu'on veut leur dire ſur la Cour de Rome & ſur l'Italie, qu'il regardent comme la Babylone de l'Apocalypſe & le ſiége de la bête.

Un Theologien de Hambourg nommé Jac. Frid. *Wildeshauſen* a fait imprimer un recueil ſous le titre *de Bibliotheca, ſive notitia diſputationum Theologico-Philologicarum, in vetus & novum teſtamentum* in 4°. C'eſt un choix de toutes les theſes & diſputes faites en Allemagne ſur l'Ecriture ſainte, il a pris ſoin de les arranger ſelon l'ordre des chapitres & des verſets de l'Ecriture, auſquels elles ſe rapportent. Cela ſera d'autant plus utile, que dans ces diſſertations qui ſe publient en forme de Theſes, il y a ſouvent des choſes très-curieuſes qui ſe perdent avec

les Theſes qu'on n'a gueres ſoin de conſerver. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on entreprît de faire un ſemblable recueil par rapport aux belles lettres & aux autres facultez.

III. ANGLETERRE.

On fait une nouvelle édition d'une Bible Grecque avec des ſcholies & cette édition ſera fort correcte. M. Hudſon membre de l'Univerſité, & Bibliothecaire d'Oxford a commencé d'imprimer le ſecond volume des petits Geographes Grecs dont le premier a paru in 8° en 1698 on verra dans le ſecond la *periegeſe* de Scymnus de Chio, la deſcription de la Grece de Dicearque, & un écrit du même auteur qui n'eſt point encore imprimé ſur le mont Pelion, *les manſiones Parthicæ* d'Iſidore Characene corrigées & augmentées ſur un mſſ. de la bibliotheque du Roy T. C. le Livre de Plutarque ſur les fleuves, les hypotypoſes Geographiques d'Agathemere, & l'ancien abregé ou épitome de la Geographie de Strabon; tout cela ſera accompagné

de notes ſçavantes & de pluſieurs diſſertations.

IV. HOLLANDE.

On a r'imprimé en Hollande le traité *de Logomachiis eruditorum* de Mr. Werenfels. Ce livre eſt un ramas de Theſes que ce ſçavant profeſſeur de Bâle avoit fait ſoutenir à ſes écoliers. L'Edition de Bâle eſt in 4°. & il y a dix ans qu'elle a paru. M. Perizonius en prenant poſſeſſion de ſa nouvelle chaire de profeſſeur en hiſtoire, a fait une harangue inaugurale, qui vient d'être imprimée, contre le Pyrrhoniſme hiſtorique *de fide hiſtoriarum contra Pyrrhoniſmum hiſtoricum in* 4°. Mr. Mark a fait la ſienne ſur les merveilles de la propagation du Chriſtianiſme. *Jo. Marckii oratio de Chriſtianiſmi propagati admirandis* in 4°. & M. Trigland à parlé des ceremonies de la Loy de Moyſe & de leur origine. *Jac. Triglandii Diſſertatio de origine & cauſis rituum Moſaicorum in* 4°.

V. FRANCE.

Le R. P. Serri Dominicain revoit les *loci communes* de Melchior Canus dont il fera faire une nouvelle édition à Paris, en y ajoutant des supplemens. On a fait une seconde édition des lettres de Mr. R. Simon avec des additions curieuses & assez considerables. La veuve Barbin fait r'imprimer la traduction françoise du *Rationarium temporum* du P. Petau faite par Mr. de Maucroix, avec la continuation de M. Colin qui va jusqu'en 1683. cette nouvelle édition sera augmentée d'une continuation jusqu'en 1701. par Mr. de Vallemont. L'Auteur de la nouvelle dissertation sur les ouvrages de S. Denis est un Benedictin de l'Abbaye de Fleury ou S. Benoît sur Loire nommé Dom David. Mr. Baillet songe a faire une nouvelle édition de ses vies des Saints, qu'il augmentera de la vie des Saints Patriarches de l'ancien Testament.

Roüen. Je m'assure que vous ne connoissez pas encore un livre qu'on

a imprimé icy ſous ce titre le *Naturaliſte Moral.* Ce ſont des dialogues mêlez de Phyſique & de Morale. Le Phyſicien remarque ſur divers ſujets certaine qualité naturelle, dont le moraliſte prend occaſion de faire une petite inſtruction morale. Jean B. Beſogne qui debite ce livre en a fait imprimer un autre qui me paroît meilleur, intitulé *Refléxions Chrétiennes & Morales*, ce n'eſt qu'un tiſſu de pluſieurs penſées choiſies qui toutes ſont fort bonnes dans leur genre. On les a tirées des ſaints Peres, des meilleurs Auteurs & mêmes des bons Poëtes. M. Flammare a fait imprimer chez le même imprimeur un gros Catechiſme de controverſe. Le troiſiéme tome du P. Martenne *de Ritibus Eccleſiaſticis* eſt achevé dès la fin du mois d'Octobre 1701.

VI. Les Aſtrologies de Mr. Bion, & les planiſpheres celeſtes de M. de la Hire, meritent qu'on en parle plus au long, que nous ne pouvons le faire ici.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Juin 1702.

Explication d'un endroit difficile du 9. livre de Virgile. pag. 3
Psalterium Davidis Æthiopicè & Latinè &c. *par Mr. Job Ludolfe.* pag. 20.
Explication d'un cachet antique d'Agathe par Mr. Terrin. p. 24
Lettre de Mr. La Montre touchant le premier Meridien. p. 38
Suite des Actes des Saints de l'Ordre saint Benoît depuis l'an 1000. *jusqu'à* 1100. *premiere partie.* p. 43
Dissertation sur l'origine de divers peuples d'Afrique. p. 64
Refutation du traité de la pratique des billets. p. 74
Suite de l'extrait de la lettre de Mr. Galland à Mr. Morel. p. 87
Homilia Sanctissimi Domini nostri Clementis XI. habita die Paschatis 1702. p. 104
Traduction de l'Homelie de N. S. Pere le Pape Clement XI. p. 108

Réponse aux nouveaux écrits de Mrs des Missions étrangeres contre les Jesuites. p. 114

Errata *de l'Histoire des Congregations* de Auxiliis, *avec une refutation de la Réponse au livre des* Questions importantes. p. 135

Discours sur l'utilité des Medailles par Mr. Henrion. p. 140

L'Aminta di Torquato Tasso difeso & illustrato da Giusto Fontanini. p. 148.

Nouvelles Litteraires. p. 177

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0490